L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1395 - VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



INTERVIEW Marie-Guite Dufay et Sophie Fonquernie



La qualité pour sortir de cette crise

Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, et Sophie Fonquernie, vice-présidente en charge de l'agriculture ont accordé une interview à la presse agricole. Pour la présidente de Région, c'est la différenciation qualitative des productions agricoles qui permettra aux exploitations de surmonter la crise actuelle. D'autre part, Marie-Guite Dufay vient de recruter un «monsieur achats» qui sera chargé de structurer la demande des établissements scolaires pour favoriser l'utilisation des productions locales.

Page 3

Côte d'Or

› Sommet de l'élevage

La Côte d'Or a brillé



Nièvre

› Sommet de l'élevage

L'excellence à la ferme du Rompoue



Yonne

› FDSEA 89

Pas de vacances pour Holiday







Sommaire

Côte d'Or
04 • Concours bovins : Prêt pour l'Auxois-Sud
05 • Sommet de l'élevage : La Côte d'Or a brillé
06 • Productions végétales: La récolte 2016 touche à sa fin
07 • Leader : Des financements à disposition

Nièvre
08 • Sommet de l'élevage : L'excellence génétique et bouchère s'affichent à la ferme du Rompoue
09 • Grandes cultures : un décrochement économique sans précédent
10 • Risques psycho-sociaux en agriculture: Du rire et des larmes

Yonne
11 • Interview : Restaurer la confiance des consommateurs
12 • Sommet de l'élevage : Pas de vacances pour *Holiday*
13 • Lycée la Brosse : Des vendanges peu généreuses
14 • Fiscalité : Dégrèvement de taxes foncières sur le non-bâti
15 • Yonne Tourisme : Suivez le mode d'emploi

Bourgogne et ailleurs
16 • Fermiers et Métayers : La crise s'invite
17 • In Vivo : L'esprit coopératif en démonstration
18 • Agriculture: *«L'Europe doit aussi protéger ses producteurs»*

Dossier
19-22 • Spécial tracteur (seconde partie)

Filières
23 • Vitiulture Cnaoc : Des vendanges très «politiques»
24 • Élevage Ovin : Rester cohérent dans son système...

Infos Services
25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Analyses et tendances
28-30 • Petites annonces
31-34 • Annonces légales
35 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

en bref

Bien-être animal Plus de 90% des Français se sentent concernés par le sujet

Selon une enquête de Ceva Santé Animale, publiée le 11 octobre, concernant *«Les Français et le bien-être animal»*, plus de 90% des Français se déclarent concernés par le bien-être animal. L'enquête, réalisée par Opinea du 22 au 27 septembre 2016 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 012 individus âgés de 18 à 65 ans, affiche les résultats suivants : 43 % des répondants se sentent plutôt concernés, 48% très concernés, 7% pas concernés et 2% pas du tout concernés. Selon l'enquête, 40% des personnes interrogées précisent que leur sensibilité s'est accrue durant les douze derniers mois. *«Les Français considèrent que le plus important pour les animaux d'élevage est de leur offrir un environnement confortable et approprié (45%), de les prémunir de souffrances psychologiques (29%) et de leur assurer un état de santé sain (14%)»*, observe le groupe de santé animale.

Compensation collective Le syndicalisme majoritaire prépare le terrain

Pas moins de 120 responsables agricoles territoriaux, plus spécialement concernés par les problèmes fonciers, étaient réunis à Paris le 11 octobre à l'initiative de la FNSEA, des JA et de l'APCA. Objectif : préparer l'application de la compensation collective agricole dont le décret d'application suite à la loi d'avenir agricole doit entrer en vigueur le 1er décembre. Le principe est de limiter la réduction des terres agricoles qui s'est accentuée ces dernières années. Si la compensation est dite *«collective»*, c'est qu'il s'agit non seulement de compenser le nombre d'hectares mais aussi la perte de richesse agricole locale qui pourrait mettre en difficulté l'économie spécialisée de la zone, par exemple pour les coopératives, cuma, industries de transformation, etc. Le maître d'œuvre d'un projet devra faire des propositions pour compenser le potentiel agricole perdu. *«On ne peut plus raisonner comme si le foncier agricole était infini»* affirme Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA et en charge de ce dossier. *«Nous allons renforcer le travail avec les aménageurs»*, explique-t-elle, prévoyant des rencontres sur le terrain pour les sensibiliser à cette compensation agricole.

Viande bovine La FNB furieuse de l'absence de proposition de Phil Hogan

Lors d'une réunion à l'Assemblée nationale le 11 octobre, le président de la Fédération nationale bovine (FNB) Jean-Pierre Fleury s'est déclaré furieux de l'absence de propositions du commissaire européen à l'agriculture Phil Hogan, lors du Conseil agricole européen, la veille, pour dégager le marché européen de la viande bovine engorgé par les abattages de vaches de réforme laitières. Selon J-P Fleury, le commissaire s'était *«engagé»* auprès des professionnels français lors de sa visite au Sommet de l'élevage la semaine précédente, notamment sur l'utilisation de la viande bovine dans un cadre humanitaire et des efforts pour réouvrir le débouché turc. Pour Jean-Pierre Fleury, *«la crédibilité du commissaire est engagée»*.

PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité

Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 26 octobre 2016 à Pouilly en Auxois. Inscription et renseignements : Parent Alexis au 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-40-99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

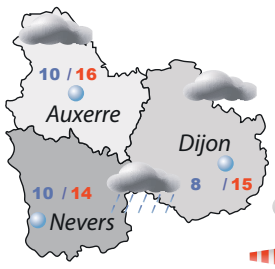
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 14 octobre au 23 ocobre 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 14 Octobre

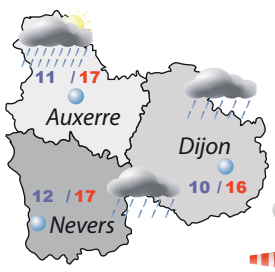


Maussade
Un ciel couvert pour ce vendredi, avec quelques précipitations localement.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Sud-Est 30 km/h

St Juste
Soleil : 08:05 - 19:01
Lune : 18:23 - 05:34

Samedi 15 Octobre

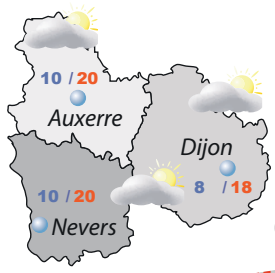


Perturbé
De nombreuses précipitations pour ce samedi. Les températures seront en légère hausse.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 20 km/h

Ste Thérèse
Soleil : 08:06 - 18:59
Lune : 18:56 - 06:51

Dimanche 16 Octobre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 19 à 21 °C
Vents : Sud 20 km/h

Ste Edwige
Soleil : 08:07 - 18:57
Lune : 19:31 - 08:09

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Octobre :

Un ciel très nuageux à couvert en perspective.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 15 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Octobre :
Un ciel très nuageux avec quelques averses pour jeudi et vendredi. Le ciel sera clair pour ce week-end.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 5 à 15 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

clin d'œil



Interview de Marie-Guite Dufay, présidente de Région

Cap sur la qualité

Pour la présidente de Région, c'est la différenciation qualitative des productions agricoles qui permettra aux exploitations de surmonter la crise actuelle. Marie-Guite Dufay vient aussi de nommer un «monsieur Cantines» chargé de structurer la demande des établissements scolaires pour favoriser l'utilisation des denrées locales.



Marie-Guite Dufay et Sophie Fonquernie se disent prêtes à *«hurler avec les agriculteurs pour faire entendre à l'Europe que ce n'est pas le moment de modifier les Zones défavorisées simples (ZDS)»* qui viendrai rajouter une crise à la crise.

Quel est votre état d'esprit, une vingtaine de jours après avoir visité une exploitation agricole de Saône-et-Loire et rencontré les représentants syndicaux de la profession ?

Marie-Guite Dufay: *«Je voudrais d'abord témoigner de ma considération, face à cette crise immense que traversent les agriculteurs et les agricultrices. Peut-on d'ailleurs parler de crise, quand on finit par ne plus savoir ce qui est la situation normale ? Là, on est dans une mutation profonde. Je ferais tout ce qui est en mon possible pour préserver le modèle d'agriculture familiale, à dimension humaine, avec les leviers qui sont les miens. Sophie Fonquernie et moi allons sur le terrain, à la rencontre des organisations syndicales, des Départements, de l'État. Il faut travailler tous ensemble. D'un point de vue administratif, les Chambres et les Régions ont du s'unir entre nos deux régions. Ce n'est pas la situation la plus simple mais malgré tout, il faut aller de l'avant. Avec la chambre d'Agriculture régionale, je souhaite une gouvernance encore plus rapprochée pour être dans une réactivité réciproque».*

Sophie Fonquernie: *«Il y a aussi à travailler sur le Feader (Fonds Européen Agricole de Développement Rural). Des difficultés restent à résorber avec les services de l'État. La Région a la compétence économique. Nous avons débuté en juillet pour rentrer en concertation avec tous les acteurs. D'autres réunions sont prévues cet automne pour construire ce plan stratégique régional pour le développement agricole. Il verra le jour en début d'année 2017».*

Qu'est-ce qui est du ressort de la Région ?

M-G.D.: *«Ce qui est de l'ordre des mesures conjoncturelles, c'est le propre de l'État, des organismes sociaux... Compte-tenu de la violence de la chute des trésoreries, nous ne sommes pas fermés à l'intervention, une fois que les organisations agricoles auront négocié avec les banques (dans le cadre du dernier Plan de soutien de l'État). Nous sommes néanmoins en train d'étendre le système de garantie Siagi, un système de garantie initialement bourguignon et propre aux artisans. Ce dispositif peut permettre de restructurer une partie des dettes des agriculteurs, sur les besoins en fonds de roulement. Nous agirons principalement sur le plan structurel : il faut qu'on sorte de cette crise par le haut, en produisant le plus de produits de qualité possible. C'est par la qualité qu'on obtient des prix élevés, qu'on gagne en valeur ajoutée et au final en revenu dans les exploitations. Cette valeur ajoutée, il faut la fixer et la partager, et pour cela il faut voir quelles sont les difficultés qui empêchent d'y arriver: on a besoin d'objectiver tout ça. On a besoin de savoir qu'est-ce qui fait, qu'aujourd'hui, telle ou telle filière est mal organisée. C'est dans ce cadre que nous allons lancer une campagne d'audits, à la fois des audits de filières (céréales, lait et viande) et des audits d'exploitations, dès cet hiver, pour être en mesure au printemps prochain de démarrer notre plan régional stratégique. Nous pourrons par exemple accompagner certaines structures dans des domaines tels que la structuration de l'offre, la logistique ou l'export... Sans oublier la recherche et le développement, en encourageant l'innovation : je pense ici par exemple à l'AgroPôle de Dijon, voué à devenir un catalyseur technologique et économique».*

S.F. : *«Le fait aussi de mettre tout le monde autour d'une table au sein d'une filière en juillet ne s'était jamais vraiment produit. C'est le petit coup de pouce de la Région pour trouver des débouchés supplémentaires à l'export ou de proximité, en passant par le marché européen. Mais également pour mieux partager la valeur ajoutée. Car c'est loin d'être le cas actuellement partout. On l'a vu avec l'audit de la filière porc en Franche-Comté. Si les transformateurs voulaient continuer d'avoir des volumes et de la qualité, il fallait qu'ils communiquent avec les producteurs pour pouvoir abonder leurs marchés. Maintenant, dans le cas de la filière bovine, on a plutôt des marchés engorgés. Il y a un travail à faire de différenciation des produits. Car, c'est quand même incroyable que ces charolais - élevés à l'herbe – avec la qualité qu'on leur connaît, soient vendus comme du steak haché. Le politique peut amener les acteurs à se mettre en synergie sur la qualité. Les professionnels aussi, comme le prouve la démarche Cœur de gamme en viande bovine avec la distribution».*

Sur le plan pratique, qui réalisera ces audits ?

M-G.D.: *«Nous avons lancé un appel d'offre cet été, ouvert à tous, et nous finaliserons nos choix au cours de ce mois d'octobre. Il y a bien sûr des acteurs «habituels» tels que les organismes de conseil et les Chambres d'agriculture, mais pas seulement ! Des cabinets extérieurs réaliseront aussi des audits. Ceux-ci sont ouverts sans limites de nombre. Il faut que tous ceux qui ont envie de se faire épauler puissent le faire. Le plus possible même. Car les avis d'experts sont aussi des éléments de réassurance. Après le diagnostic viendront des éléments de prescriptions pour aider l'entreprise à prendre tel ou tel tournant majeur pour son avenir. L'enjeu est d'épauler les agriculteurs qui le souhaitent à prendre des tournants majeurs, structurels, dans leurs exploitations, pour pouvoir être encore là demain et vivre de leur métier. Il faut lever les obstacles naturels, structurels et conjoncturels. Hélas, certains ne pourront pas s'en sortir, et c'est un véritable drame : la Région doit là apporter des moyens pour les accompagner dignement vers la sortie, pour les aider à rebondir, à valoriser leurs compétences de chefs d'entreprise dans d'autres secteurs d'activité».*

Avec la loi NOTRe, qui a la main ?

M-G.D.: *«Le maître mot est la coopération entre Région et Départements, sinon on ratera le développement de nos territoires et on aura, demain, la responsabilité partagée si on avance pas. La loi dit que moyennant un conventionnement, les départements peuvent continuer à être «sur le pont» de l'agriculture. Nous avons déjà signé 5 conventions (Côte d'Or ; Haute Saône ; Saône-et-Loire ; Yonne et Territoire de Belfort) et tous vont signer. Nous avons convenu avec eux qu'ils continuent sur les aides, sur lesquels ils étaient auparavant, jusqu'en septembre 2017. Après, ils continueront mais sur la base de la stratégie régionale que nous aurons travaillé avec eux, j'y tiens, car les départements ont un ancrage de proximité».*

S.F.: *«D'ailleurs, avec la crise, on leur a redits qu'ils peuvent venir en aide en finançant des audits d'exploitations, en accompagnants les agriculteurs en grandes difficultés… C'est dans leurs compétences sociales».*

Vous n'avez cependant pas le pouvoir de réguler les marchés...

M-G.D.: *«Une des spécificités de la Région est de pouvoir orienter la commande publique, à travers la restauration hors-foyer dans les lycées. Je viens de recruter un «Monsieur Achats» dont le rôle sera de structurer la demande des intendants, pour arriver à terme à un groupement public d'achat. J'ai bon espoir que ce mouvement entraîne également dans son sillage les collèges, les primaires et les établissements sanitaires. C'est un sujet complexe, et il y a un gros travail de fond pour faire bouger les intendances (un référent a également été nommé au rectorat), mais l'enjeu est de taille : c'est de pouvoir travailler avec les producteurs locaux pour approvisionner les cantines des établissements scolaires. Du côté des producteurs aussi il y a du chemin à faire pour structurer l'offre, planifier, assurer la logistique - créer des légumeries par exemple - et c'est le rôle du service économique de la Région, mais nous voulons aller vite sur ce dossier pour avoir du concret dès la rentrée de septembre 2017. Les expériences conduites dans le domaine de l'alimentation de proximité font le constat que cela ne coûte pas plus cher au final. Si, pendant la phase de mise en place, cela doit coûter un peu plus cher, alors la Région fera ce qu'il faut. C'est un mouvement qui est en marche, avec des villes comme Besançon ou Dijon qui ont inscrit l'autonomie alimentaire dans leur projet».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉDRIC MICHELIN (L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE ET LOIRE) ET ALEXANDRE CORONEL (PRESSE AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ)

Campagne de communication Regonfler le moral des agriculteurs

«Probablement en février, la Région lancera une campagne de communication sur les agriculteurs et les agricultrices de nos campagnes, du Nivernais au Jura, de l'Yonne à la Sâone-et-Loire, pour montrer toutes leurs diversités et leur complémentarité dans notre grande région. Je veux pousser l'agriculture sur le devant de la scène régionale. Montrer qu'effectivement, on a besoin d'eux. Personne n'ose imaginer que demain les exploitations familiales n'existent plus et soient remplacées par des exploitations avec des salariés à leurs têtes. C'est inimaginable !», pour la présidente de la Région. Pas question d'opposer non plus les modes d'agriculture. Sur les traitements phytosanitaires, polémiques, ***«on doit ramener de la raison sur ces questions. Malheureusement, il suffit d'un mauvais exemple pour défrayer la chronique. Les paysans sont nés avec la nature, ils la connaissent et ne la détruisent pas. Ils ont appris à doser. Ce ne sont pas des pollueurs nés et ne s'amusent pas à inonder les champs de produits nocifs. C'est trop souvent l'idée propagée. Il faut trouver les techniques les plus appropriés pour protéger l'environnement»***, conclut Marie-Guite Dufay.

► Agenda

19/10 Assemblée de la Fédération charolaise

L'assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte d'Or aura lieu le 19 octobre à partir de 16heures au Gaec de Bessey-en-Chaume (rue du frêne à Bessey). A l'ordre du jour : accueil des participants, rapport financier, rapport moral du président, rapport d'activités 2015-2016, élections du tiers renouvelable, questions diverses; Tous les éleveurs charolais du département sont invités à participer. Renseignements : 03 80 90 68 80.

18/10 Rendez-vous bio à Flavigny

Bio Bourgogne convie les agriculteurs à une visite de ferme d'élevage biologique. Pour le département de la Côte d'Or, le rendez-vous est donné le 18 octobre à Flavigny-sur-Ozerain à 14 heures, avec la thématique "Produire du lait bio en limitant l'usage des médicaments". Contact: Aurélie Billon, 03 86 72 92 26, 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org

18-19/10 Formation au GDS

Le GDS propose une formation de deux jours sur les intérêts et l'utilisation au quotidien des plantes médicinales et des huiles essentielles en élevage. L'objectif de la formation est de faire évoluer les pratiques de santé du troupeau vers un élevage durable, adapté aux enjeux écologiques et à la demande sociétale. L'acquisition d'un raisonnement cohérent et de pratiques efficaces, conformes aux besoins sanitaires et économiques, est visé lors de ces deux journées. Les dates à retenir sont les suivantes : 18 et 19 octobre. Pour s'inscrire, appeler le 03 80 68 67 30 pour qu'un bulletin d'inscription soit envoyé. Le lieu de la formation reste encore à définir mais devrait se situer autour de Venarey-Les Laumes.

Jusqu'au 15/10 Concours photo de la FDSEA

La FDSEA de Côte d'Or organise un concours photos sur le thème des nouvelles technologies, du progrès et de l'innovation. Ouverte depuis le 21 août, l'épreuve se déroulera jusqu'au 15 octobre. Les photos sont à envoyer à l'adresse concoursphotos.fdsea21@gmail.com accompagnées du bulletin de participation (disponible sur www.fdsea21.fr). Rendez-vous sur www.fdsea21.fr pour accéder aux différents formulaires et au règlement du jeu.

Concours bovins

Prêt pour l'Auxois-Sud

Le concours charolais se tient samedi 29 octobre à Créancey. Rencontre avec l'un des quinze exposants inscrits.

Top départ pour les concours charolais de l'automne. En Côte d'Or, le rendez-vous de l'Auxois-Sud, organisé par le comice agricole de Pouilly-en-Auxois, ouvrira le bal samedi 29 octobre dès 8 heures au pôle de Créancey. Cette édition réunira entre 70 et 80 bovins, propriétés de quinze exposants. Quatorze d'entre eux sont des locaux, l'unique éleveur hors département étant de Saône-et-Loire

Adrien Ménétrier, d'Avosnes, petit village entre Sombernon et Vitteaux, fait partie des inscrits. Ce sera la quatrième participation de ce Côte d'orien de 35 ans, qui fera le déplacement avec trois veaux de l'année. *«Ce concours est à proximité de chez nous. Très bien organisé, il se déroule sur un site qui se prête parfaitement bien à ce type d'évènement et assure la promotion des élevages participants»* décrit Adrien Ménétrier, en compagnie de son amie et associée Nathalie Parizot. Leur Gaec avait particulièrement brillé l'an passé en remportant le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois et le deuxième prix d'ensemble dans la catégorie des élevages à faibles effectifs. Les deux éleveurs tenteront une fois de plus de vendre leurs animaux : *«c'est le principal objectif à chacune de nos sorties. Après Avallon ce week-end, puis Pouilly, nous irons à Semur-en-Auxois les 16 et 17 novembre. Nous avons également un veau qui vient de faire sa rentrée à la station d'évaluation de Créancey»* mentionne Nathalie Parizot. Une participation au Sommet de l'Élevage la semaine dernière à Cournon avait été un temps évoquée : *«cela aurait été une grande première pour nous mais l'agenda était trop chargé entre la récolte du maïs ensilage et les semis de blé et d'orge. Une simple visite aurait également été difficile, ce sera sans doute pour une prochaine fois»* relève Adrien Ménétrier.



Adrien Ménétrier présentera trois veaux de l'année.

Conjoncture difficile

La crise agricole, déjà présente l'an passé à Pouilly, est encore là. Et bien là. *«Elle ne cesse de s'amplifier et ce n'est vraiment pas facile pour tout le monde»* confie le jeune éleveur. Les prix et rendements des 50 hectares de cultures de l'exploitation (38q/ha notamment en blé) sont venus s'ajouter aux prix insuffisants de la viande : *«rien n'est en phase avec le travail et les charges que demandent ces productions. Là, nous venons de vendre des vaches à 3,60€/kg. L'an passé, elles étaient à 3,90€/kg alors que ce n'était déjà pas bon du tout. Le contexte est très difficile, il y a beaucoup d'effets d'annonces en ce moment mais on ne voit rien arriver. Faire des heures pour s'installer, nous savions que c'était nécessaire, mais faire des heures et des heures pour ne rien gagner, il n'y a pas beaucoup de professionnels autres que les agriculteurs qui le feraient».*

Le Gaec Ménétrier-Parizot a perçu ces difficultés lors de sa porte-ouverte organisée mi-septembre: si 23 élevages ont fait le déplacement dans la cour de ferme d'Avosnes durant deux jours, seuls deux animaux ont été vendus malgré des prix raisonnables et moins élevés qu'en 2015. Malgré cette conjoncture, Adrien Ménétrier garde tout de même espoir pour vendre plusieurs animaux à l'Auxois-Sud: *«l'an dernier, trois des quatre bovins que nous avions présentés étaient déjà vendus. Notre participation avait été utile dans le sens où nous avions eu plusieurs visites à l'issue du concours. Cette année, nous espérons qu'il en sera de même, nous y allons avec trois veaux disponibles. Nous verrons bien».* Adrien Ménétrier et Nathalie Parizot prônent constamment les atouts de la génétique avec une recherche de vaches vêlant bien, avec un bon grain de viande et de la croissance: *«dans un monde agricole inondé de normes, la génétique reste l'un des seuls leviers que les éleveurs peuvent encore librement actionner pour gagner en rentabilité».*

AURÉLIEN GENEST

Le mot du président

Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, espère une belle tenue du concours et du commerce malgré le contexte difficile : *«Nous avions eu une dizaine de ventes l'année dernière, ce qui n'était pas si mal malgré la crise. Nous espérons encore une fois quelques transactions avec la très bonne qualité d'animaux que nous attendons. Les effectifs sont en légère baisse, mais ça, nous pouvions nous y attendre. Plusieurs visites et ventes ont été enregistrées lors des dernières journées commerciales de la Fédération charolaise : elles peuvent nous rendre quelque peu optimistes. Nous devons rester unis dans cette période difficile, ne rien faire serait sans doute la moins bonne des solutions. Notre concours se déroulera dans une ambiance conviviale avec une entrecôte charolaise proposée au déjeuner. Tout le monde est le bienvenu».*

Renseignements : Chambre d'agriculture de Côte d'Or au 03 80 90 89 09.



En image

Des apprentis de la MFR de Quetigny (classe de Bac pro 1 CGEA) ont participé à la journée internationale de la prairie, le 4 octobre dans la Meuse. Cet événement organisé par Arvalis-Institut du végétal se déroulait pour la première fois en France et s'est articulé autour de trois pôles techniques : l'autonomie alimentaire, le pâturage et la fertilisation.



Sommet de l'Élevage

La Côte d'Or a brillé

Onze élevages du département étaient représentés à Cournon les 5, 6 et 7 octobre.


Thierry Buteau, naisseur, et François Lucand, éleveur, aux côtés d'Escudo, superbe animal de sept ans et demi et 1610 kg.


Louis 1er est revenu dans sa pâture de Saint-Thibault avec un deuxième prix de section.

Bovins et ovins côte d'oriens étaient représentés la semaine dernière au Sommet de l'élevage. Trois exploitations présentaient tout d'abord des Charolais avec François Lucand (Molphey), le Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault) et l'EARL Guenot Nicolas (Allerey). François Lucand obtient un très beau deuxième prix de section avec Escudo, doyen des taureaux présents à Cournon. L'éleveur alignait deux autres bovins avec Hongrie, vache de quatre ans, qui a elle aussi obtenu un deuxième prix de section et Jaguar, taureau de deux ans gratifié quant à lui d'un quatrième prix. Louis Premier, taureau de 18 mois appartenant au Gaec Lechenault Frères ainsi qu'au Gaec Baulot Yannick et Sylviane (Semur-en-Auxois) repart avec un joli deuxième prix de section. L'EARL Nicolas Guenot avait fait le déplacement avec deux animaux et remporte un troisième et un quatrième prix avec une vache et un taureau de 18 mois.

La Blonde d'Aquitaine était représentée par le Gaec Debeaupuis (Montberthault) et le Gaec de l'Épicéa (Puits) qui, avec Janeiro et Jardin, ont remporté un quatrième et un sixième prix de section dans des catégories où les animaux côte d'oriens étaient les plus jeunes. Les ovins côte d'oriens étaient également là, avec les Charollais de Thierry Maréchal (Viévy) et les Sufflok du Gaec Poillot (Thoisy-la-Berchère). Thierry Maréchal remporte un deuxième prix en agnelles et trois troisièmes prix en agneaux antenais et béliers adultes. Benoît Poillot s'adjuge un premier et un troisième prix en agneaux de l'année, un troisième prix en antenais et un premier prix en béliers adultes. Un troisième élevage de Côte d'Or présentait des ovins à Cournon : l'EARL l'Abrepin (Francheville) qui, avec Hubert Mony, a assuré la présentation de la race Romane.

AURÉLIEN GENEST



Thierry Maréchal et Benoît Poillot.

Les Brunes font un carton !

Cinq vaches Brunes de Côte d'Or appartenant au Gaec Colson (Frenois) et à l'EARL des Corvéottes (Villers-Patras) concourraient à Cournon. Dijonnaise, appartenant à l'EARL des Corvéottes, termine première et meilleure mamelle de sa section. L'animal de Rémi Chaumonnot remporte surtout les titres de championne adulte et de réserve grande championne du concours. Giroflée, appartenant à Benoît Colson, s'adjuge également la première place et la meilleure mamelle de sa section. La Côte d'Or termine à la troisième place du challenge interdépartemental derrière l'Aveyron et la Lozère.


Dijonnaise, championne adulte du concours.


Giroflée, meilleure mamelle de sa section.


La Blonde d'Aquitaine, avec les Gaec Debeaupuis et de l'Épicéa.



Productions végétales

La récolte 2016 touche à sa fin

Un agriculteur de la Vallée de l'Ouche évoque ses dernières récoltes et parle de son métier.


Alexandre Noirot et le technicien de Dijon Céréales Jean-Louis Decosne.

Blé, orge, colza, seigle et maintenant tournesol : tout est désormais fauché sur les 300 hectares de l'EARL de la Chassagne. Alexandre Noirot récoltait son tournesol jeudi et vendredi derniers à Saint-Marie-sur-Ouche, à proximité de Pont-de-Pany. *«Du tournesol, nous en faisons en moyenne tous les deux ans sur une quinzaine d'hectares, nous prenons la décision d'en implanter selon les cours et les opportunités. Les très bonnes années, nous pouvons espérer 35q/ha. Ce résultat est toujours mieux que celui du blé !»* commente le jeune producteur de 29 ans, en société avec ses parents et son oncle.

Un rendement inédit

Comme un peu partout en Côte d'Or, c'est bien le blé qui a été le plus décevant cette année sur les terres de l'EARL de la Chassagne. *«C'est effectivement cette culture qui s'est le moins bien comportée chez nous, je pense que c'est un peu pareil un peu partout dans le département. Avec 38q/ha sur 80 hectares, c'est du jamais vu par ici. Le blé se trouvait dans les meilleures terres de la ferme et n'a pas du tout supporté l'humidité. La floraison s'était aussi très mal passée»* déplore l'agriculteur. Une autre culture en revanche a *«tenu le coup»* : le colza d'hiver avec 38q/ha. *«Là, c'est assez exceptionnel»* relève Alexandre Noirot. Un suivi très pointilleux de cette culture s'est avéré particulièrement payant: *«nous suivons le colza de très près et la majorité de nos interventions se déroulent de nuit, je pense que cela a joué sur le résultat. Les spores des plantes s'ouvrent le soir et se referment le matin: c'est durant cette période que nous faisons le choix d'appliquer les différents produits phytosanitaires. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec Jean-Louis Decosne, technico-commercial à Dijon Céréales, qui nous renseigne précisément à chaque fois que nous en avons besoin»*. Alexandre Noirot se dit également attentif à la bonne santé des abeilles autour de ses champs de colza: *«ces insectes sont à la base de toute la pollinisation. J'invite des apiculteurs à installer des ruches à proximité des cultures depuis maintenant trois ans»*. D'après certaines études, un, deux, voire trois quintaux supplémentaires à l'hectare seraient techniquement possibles avec une grande présence d'abeilles : *«cela ne m'étonne pas et ce facteur a peut-être lui aussi joué un rôle cette année»* confie le Côte d'orien.

Place aux semis

L'heure est désormais à l'implantation des cultures d'hiver. Le colza, implanté fin août, a déjà livré son lot de péripéties : *«vingt-huit des 64 hectares ont dû être ressemés, la faute à des germes qui avaient sévèrement séché... Les cultures sont aujourd'hui très homogènes au sein d'une même parcelle mais malheureusement pas toujours très belles»*. L'orge d'hiver a été implantée quelques jours avant la récolte du tournesol. Le blé, lui, l'a normalement été en ce début de semaine. Comme tous les agriculteurs, Alexandre Noirot espère une campagne 2017 bien meilleure que les précédentes. C'est avec une très grande attention qu'il suit chaque matin les prévisions des récoltes mondiales et l'évolution des cours sur internet : *«c'est une habitude que j'ai prise depuis mon installation en 2010, me connecter sur Agritel est la première chose que je fais en me levant. Je regarde les cours des céréales, mais aussi le niveau des intrants, de l'ammonitrate... Nous essayons de tout raisonner ensemble, en famille. Toute décision est prise collectivement, que ce soit les achats de matériels, d'approvisionnements ou de vente de céréales. La production mondiale, je la suis également. Le niveau des cours en dépend. A priori, le cours du colza pourrait remonter car le fioul est annoncé à la hausse. Nous attendons des prévisions de la récolte de maïs en Amérique, elles détermineront l'évolution du prix du blé. C'est malheureux de le dire, mais il faut souhaiter une mauvaise récolte quelque part dans le monde pour espérer une amélioration des cours»*.

Des choix politiques

Passionné par son métier, Alexandre Noirot demeure toutefois frustré par l'évolution des métiers agricoles : *«en étant presque obligés de vendre ou d'acheter à des moments opportuns, nous sommes quelque part des joueurs de loto, cela devient grave. Les choix peuvent être très bons ou très mauvais. Notre métier, à la base, consiste à cultiver. Aujourd'hui, on nous demande de faire ce tâche très particulière, mais aussi d'être aux normes, de réaliser de plus en plus de travail administratif et j'en passe»*.

La France est *«au plus bas au niveau politique»* selon Alexandre Noirot : *«j'attends des choix politiques forts en faveur de notre agriculture. Plusieurs pays européens vont gagner en soutiens, contrairement à nous. En France, nous avons des normes sur les produits phytosanitaires que les autres pays n'ont pas. Il n'est pas normal que ces réglementations ne soient pas généralisées partout. Elles nous pénalisent très fortement. Les pays de l'Est, qui n'ont pas les mêmes contraintes que nous, ont inondé le marché du blé la récolte précédente. Je crains fort qu'ils recommencent cette année»*.

AURÉLIEN GENEST


Alexandre Noirot, lors de la récolte du colza d'hiver

Enquête terrain de la Chambre d'agriculture



La Chambre d'agriculture de Côte d'Or mène une enquête terrain comme à chaque récolte. À la date du 11 octobre, sept agriculteurs avaient envoyé leurs résultats de tournesol. Un rendement moyen de 26,8 q/ha était obtenu sur un total de 9 parcelles, correspondant à une surface de 121 hectares majoritairement en sols moyens à profonds. En comparaison, les dernières moyennes étaient de 15q/ha en 2015, 25q/ha en 2014, 22q/ha en 2013 et 31q/ha en 2012. Huit agriculteurs avaient répondu à l'enquête soja à la même date, pour un total de 11 parcelles sur des sols principalement profonds. Un rendement pondéré de 29,8 q/ha était enregistré.

Leader

Des financements à disposition

Le lycée de Quétigny vient d'accueillir un séminaire de Leader France : l'occasion de rappeler le fonctionnement de cet organisme accompagnant les territoires.

L'Europe investit dans les territoires ruraux : c'est un des messages que souhaite rappeler Leader France, par la voix de son président Thibaut Guignard.

Présent la semaine dernière à Quétigny, le responsable a fait la part belle au programme européen de développement local qui permet d'accompagner les dynamiques de développement de près de 3 000 territoires ruraux en Europe, dont 350 en France avec le soutien des fonds européens sur la période 2014-2020 : *«On voit souvent l'Europe à travers les complexités administratives, les réglementations sur le diamètre des fraises ou la taille de la vigne... L'Europe, ce n'est pas que des contraintes. C'est aussi des financements et des expertises bénéfiques aux territoires. Pas moins de 687 millions sont disponibles sur les territoires français. En cette période de disette budgétaire, ce n'est pas rien».*

Accompagnement assuré

Le programme Leader est *«souvent passé sous silence»* déplore le président : *«le jour de l'inauguration d'un projet, Leader apparaît souvent parmi les financements mais cela s'arrête souvent là, on n'en sait pas plus... Nous voulons donner de la visibilité à notre programme qui s'attarde également à l'émergence du projet, à sa réalisation et à sa montée en qualité. Des équipes techniques sont à disposition pour la partie administrative».* L'Europe est *«dans le quotidien des citoyens»* insiste Thibaut Guignard : *«nous pouvons aider une commune dans la réalisation d'une maison de petite enfance. La subvention peut par exemple atteindre 40 000 euros sur un total 150 000... Les champs d'action sont très larges. Leaderend directement service direct aux citoyens».*

Diversification agricole et tourisme rural

Financé par le deuxième pilier de la Pac, le programme Leader a vocation de développer tout ce qui touche à la ruralité : *«des fiches action débordent sur l'agriculture mais nous ne soutenons pas directement le développement agricole, réservé au premier pilier. On ne peut donc pas financer des bâtiments, développer l'élevage ou aider la recherche dans les grandes cultures. Leader peut en revanche aider la diversification agricole et le tourisme rural».*



Thibaut Guignard, président de Leader France.

En pratique, une personne ou un organisme peut directement solliciter le programme Leader de son aire géographique: *«il n'existe pas encore de carte nationale mentionnant les différents territoires mais cela ne sera tarder. Pour l'instant, il suffit de contacter les Chambres d'agriculture ou le Conseil régional, les maires de chaque commune ont également les contacts Leader. L'autorité de gestion est dans tout les cas la Région. Pour être éligible à une subvention, le projet doit répondre à une stratégie validée sur le plan local. Chaque territoire a ses priorités».*

AURÉLIEN GENEST

Syndicalisme

La tournée des cantons

La FDSEA de Côte d'Or organise des réunions locales ouvertes à tous les agriculteurs.

Lancée le 23 septembre à Saint-Jean-de-Losne, la série de réunions cantonales de la FDSEA s'est poursuivie le 28 septembre à Saulieu puis le lendemain à Aignay-le-Duc. Une pause d'un mois est actuellement opérée pour laisser place à la période des semis et à la récolte des cultures d'automne. *«Nous reprendrons le 3 novembre à Montbard. Ces rendez-vous sont ouverts à tous, aussi bien aux adhérents qu'aux non adhérents, jeunes ou moins jeunes. Nous brassons l'actualité syndicale et répondons aux questions des agriculteurs»* informe Laëtitia Cabaret, animatrice réseau de la FDSEA. Le syndicat, désireux de relancer son animation terrain, se déplacera dans chaque canton d'ici la fin de l'année. *«Nous sommes en train de caler les dates et horaires de chaque réunion. Nous communiquerons prochainement dans le journal Terres de Bourgogne, dans l'info réseau et sur le site internet de la FDSEA. Tantôt en journée, tantôt en soirée, ces rendez-vous durent environ deux heures et se terminent à chaque fois par un verre de l'amitié»* poursuit Laëtitia Cabaret. Les mesures d'urgence face à la crise et le cœur de gamme ont été les sujets les plus débattus jusqu'à présent. *«La fusion des cantons a également été abordée. Nous sommes là pour répondre à toutes les interrogations»* précise l'animatrice. Ces réunions locales, qui ont mobilisé une douzaine de personnes à chaque fois en septembre, ne sont pas à confondre avec les traditionnelles assemblées générales cantonales qui, elles, se dérouleront courant janvier et février. *«Nous répondons à une demande terrain et à des demandes de proximité»* explique Laëtitia Cabaret, *«nous reviendrons même une troisième fois dans chaque canton avant les moissons de l'été 2017. Avec l'aide des présidents cantonaux, nous rencontrons aussi les agriculteurs dans leur cour de ferme, pour évoquer différents sujets avec eux et faire avancer certains dossiers en cas de problèmes. Nous leur présentons aussi nos différents services à cette occasion».*



Lors du rendez-vous à Saulieu.

AURÉLIEN GENEST

► Formations

18 et 19/10 Utiliser la naturothérapie
Lieu à définir
En partenariat avec le GDS 21.
Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.

20/10 Conduire et gérer le pâturage d'automne
à La Chapelle-sur-Aveyron / St Privé
En partenariat avec ECEL 21.
Inscription : Franck Lavedrine, 03 80 68 67 14, flv.ocl21@ucacig.fr.

21/10 S'initier aux techniques de soudure
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

21/10 Utiliser les mélanges fermiers pour ses ovins
A Créancey
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

26/10 Les clés pour préparer et anticiper ma cessation d'activité
A Bretenière
Valerie Coquard CA 21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

27/10, 22/11 et 26/01/17 Conduite du troupeau: intégrer les pratiques alternatives dans son quotidien
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

► A noter

Recherche maître de stage sur une exploitation en diversification avec production céréales ou élevage

Une étudiante en classe préparatoire à Agrosup Dijon recherche une exploitation pour effectuer un stage (non rémunéré) de 1 mois en juin 2017.
L'exploitation doit avoir une ou des productions diversifiées et de l'élevage ou des céréales.
Disposant d'un véhicule, cette étudiante, également fille d'agriculteur, peut se déplacer sur tout le département de la Côte d'Or.
Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 68.



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1395
VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

Sommet de l'élevage

L'excellence génétique et bouchère s'affichent à la ferme du Rompoue

Dans le Gaec Deboux, la qualité des bêtes et la passion de la génétique, c'est une histoire de famille qui dure depuis plusieurs générations. C'est ce dont on pu s'apercevoir les délégations étrangères invitées sur la ferme de Chougny pour les pré-tours charolais, dans le cadre du sommet de l'élevage qui s'est tenu du 5 au 7 octobre à Cournon, et qui a accueilli cette année le Concours national charolais.



Hervé et Olivier encadrent Athenon, grand vainqueur du concours charolais de Paris cette année.

C'est ici, dans la Nièvre, berceau de la race charolaise, qu'éleveurs et représentants d'associations professionnelles venus du monde entier ont pu découvrir l'élevage du Gaec Deboux. C'est avec le sourire et un bon sens de l'organisation qu'Olivier, Hervé, Martine, Jérôme et toute la famille ont accueillis leurs visiteurs.

La recherche des meilleurs bêtes, d'hier à aujourd'hui

«Mon grand-père paternel achetait déjà ses taureaux dans les concours, ils sillonnait tout le département pour trouver les meilleurs bêtes, et Dieu sait que le transport n'était pas aussi rapide qu'aujourd'hui !» raconte Jérôme. Entre 1987 et 1995, lui et ses deux frères Olivier et Hervé, s'installent sur l'exploitation familiale et la développent, chacun avec ses responsabilités: bâtiments, mécanique, élevage, entretien des prairies…et génétique bien sûr. Avec la renommée acquise par leur troupeau et la très bonne valeur bouchère du cheptel, pourquoi ne pas garder des mâles en reproducteurs ? C'est ainsi que la ferme se lance dans les concours. Hervé, avec son sens de la physionomie, en fait son terrain de prédilection. L'inscription au Herd Book en 1994 permet de faire reconnaître des lignées et de vendre des reproducteurs.

Vente directe et transformation, deux leviers de la valorisation

En 2004, le Gaec se lance dans la vente directe à la ferme et la transformation avec l'installation de Martine (épouse d'Hervé), avec l'objectif de fournir en viande de qualité des consommateurs échaudés par la crise de la vache folle. Une façon aussi de valoriser tous les morceaux, à toutes les saisons ; *«le pot-au-feu par exemple, peu consommé au printemps et en été, sert à la préparation des terrines»* explique Martine. Les bonnes recettes et le bouche à oreilles ont suffi pour que les produits cuisinés trouvent leur clientèle, depuis la Nièvre jusqu'à la région parisienne.
Aujourd'hui, l'exploitation compte 537 hectares pour 400 vêlages en moyenne par an.
Trois générations s'y croisent: les ainés, Denise et Roland, leurs enfants Jérôme, Olivier et Hervé, Martine, et les petits-enfants Théophile et Célestin.

La relève est assurée

Les plus jeunes ont eux aussi une place dans la saga familiale : Théophile, déjà salarié sur le Gaec, et Célestin en BTS, participent beaucoup aux tâches. Même si la passion s'est transmise, un nuage gris plane sur les esprits: si les cours ne vont pas mieux, comment être encore là demain ?

La fierté de voir son travail reconnu

C'est une âme de compétiteurs qui habite le cœur des frères Deboux. *«Quand on fait un concours, c'est comme un athlète aux Jeux Olympiques : on veut la première place ! Gagner, c'est un tel honneur, une satisfaction personnelle… Les concours permettent d'asseoir notre renommée, de drainer du monde sur l'exploitation, et cela génère des ventes»*, expliquent les frères à l'unisson.

La conduite d'élevage en sélection génétique

Les croisements visent toujours à équilibrer les caractéristiques de chaque animal. *«Par exemple, sur une vache petite, on mettra un taureau plus gros, qui apportera du volume de viande. En ce moment, nous travaillons à élargir la taille du bassin des vaches, pour pouvoir mettre de gros taureaux dessus»*. Il s'agit de développer les caractéristiques recherchées pour la boucherie, mais aussi pour la reproduction : *«En concours, on juge des grosses bêtes avec de grosses pattes, mais en vente directe les bouchers ne veulent pas de ces bête- là. La finalité de toute race à viande, c'est la boucherie»*.

L. LECOINTE



Athenon, le champion. Grand vainqueur (entres autres) du concours charolais de Paris cette année.



Portrait de famille. De gauche à droite :Jérôme, Hervé, Olivier, Théophile. Devant : Denise et Roland.

Entretien avec Pascal Langevin, président du Herd Book Charolais

Le Sommet de l'élevage est une vitrine extraordinaire pour réaffirmer la qualité de notre race

Quelles sont les évolutions qu'a connu la race charolaise ?
«La race a évolué : à partir de charolaises qui avaient une certaine finesse, on a travaillé, dans les années 1970 à grossir les membres des animaux pour l'export ; on a donc perdu en qualité. Au même moment d'autres races à viande, je pense à la limousine en particulier, se développaient. Je pense que nous n'avons pas toujours su mettre en valeur les qualités de la race charolaise.
Plus récemment, c'est avec l'amélioration de la qualité des vêlages (avec maintenant plus de 94% de vêlages faciles), que la race a connu une avancée majeure ! C'est beaucoup de contraintes en moins pour les éleveurs. Le charolais est ainsi une race bien adaptée à la demande des jeunes qui s'installent aujourd'hui et ne veulent pas sacrifier leur vie sociale. À l'avenir, nous aurons des animaux avec plus de viande et moins d'os, pour être en phase avec les besoins de la filière».



Pascal Langevin, Président du Herd Book Charolais

Dans le contexte actuel, quelles sont les orientations du Herd Book ?
«Aujourd'hui, le conseil d'administration du Herd Book souhaite redonner un sens à l'inscription au Herd Book. Avec la crise, les éleveurs se questionnent légitimement: pourquoi faire inscrire les animaux si la viande n'est pas plus valorisée ? Il faut dire que l'inscription est un réel investissement à moyen terme. Un axe de travail majeur sera donc pour nous de donner l'envie aux gens d'inscrire leur animaux Il faudra donner des signes forts aux éleveurs».

CerFrance Alliance Centre

Grandes cultures : un décrochement économique sans précédent

Rendements et qualité en berne, prix au plus bas... La calamiteuse récolte 2016 n'en finit pas de produire ses effets. Dans ce contexte de gravité et d'interrogations, Cerfrance Alliance Centre a invité le 30 septembre dernier à Sauvigny-le-Bois tous les acteurs du monde agricole à se confronter aux derniers chiffres 2016 concernant les exploitations de grandes cultures nivernaises.

C'est un temps d'échange et d'information qui a permis à chacun de mieux appréhender la situation économique des exploitations de grandes cultures nivernaises. 80% des exploitations du territoire sont accompagnées par CerFrance Alliance Centre, autant dire que les chiffres produits sont particulièrement représentatifs des conséquences de la campagne 2016 sur la rentabilité, la trésorerie, voire la pérennité de certaines exploitations particulièrement touchées.

Ces chiffres montrent tout d'abord un décrochement spectaculaire de 30 à 70% des rendements. Les blés les orges et les cultures de printemps ayant particulièrement souffert des conditions climatiques exceptionnelles. Alors que l'importance de la récolte mondiale maintient les prix au plus bas, les agriculteurs français subissent la double peine de très faibles rendements et d'une qualité dégradée.

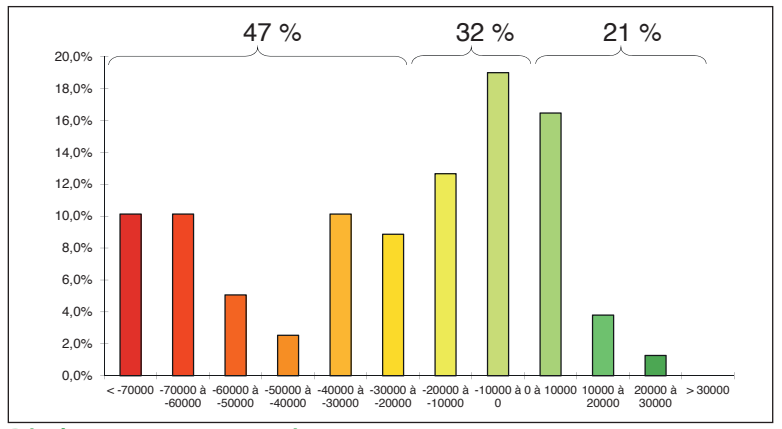
Face aux chiffres, le constat est sans appel: la dégradation de la structure financière des exploitations amorcée depuis 2012, s'est brusquement accélérée. Près de 60% des exploitations nivernaises se trouvent fragilisées et dans une situation à risque, le choc de 2016 a accéléré le processus. Et ces observations sont identiques sur les quatre grands territoires couverts par CerFrance Alliance Centre. La dégradation économique a pu aussi être accentuée par le fait que certaines structures n'ont pas suffisamment ralenti leurs investissements, notamment en matériels.

47% des exploitations de grandes cultures accusent une perte de -20 000 à -70 000€, 32% des exploitations de 0 à -20 000€. Pour une majorité d'exploitations, la trésorerie disponible se trouve donc proche de zéro, voire négative ce qui exclut toute rémunération possible. Le signe distinctif de cette année c'est aussi la grande disparité, la grande dispersion des résultats, avec de grands écarts de revenus. Seules 21% des exploitations grandes cultures se situent dans la tranche 0 à 300 00€ et plus... et là encore avec de grands écarts.

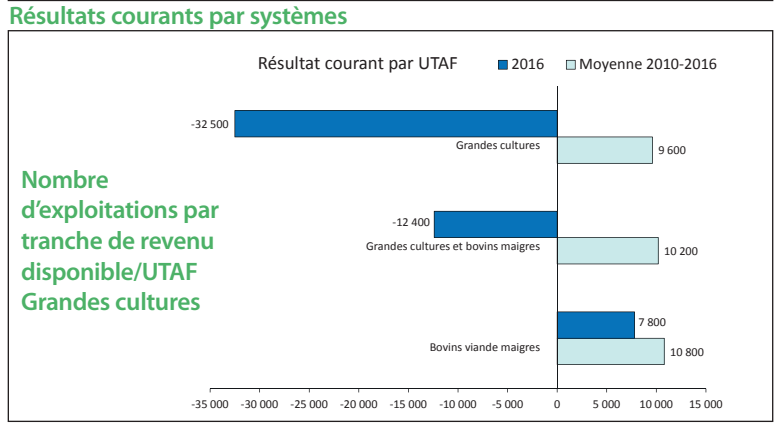
JF Le Pironnec, directeur de l'activité conseil de CerFrance Alliance Centre, souligne la nécessité pour chaque responsable d'exploitation de *«se poser les bonnes questions, de raisonner économiquement ses choix d'investissement, de raisonner sa trésorerie de façon pluriannuelle, de travailler sur la technicité, l'efficience des stratégies d'exploitation»*. C'est un discours partagé aujourd'hui par l'ensemble des acteurs de l'agriculture, chacun s'accordant sur la nécessité d'intégrer notamment la notion de risque dans la gestion d'une exploitation. Plus que jamais un chef d'entreprise doit être conscient des enjeux et des conséquences de ses choix économiques.

«Les solutions sont forcément individuelles» insiste JF Le Pironnec, *«notre mission étant d'amener nos clients à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses adaptées à leur situation et à leurs objectifs»*.

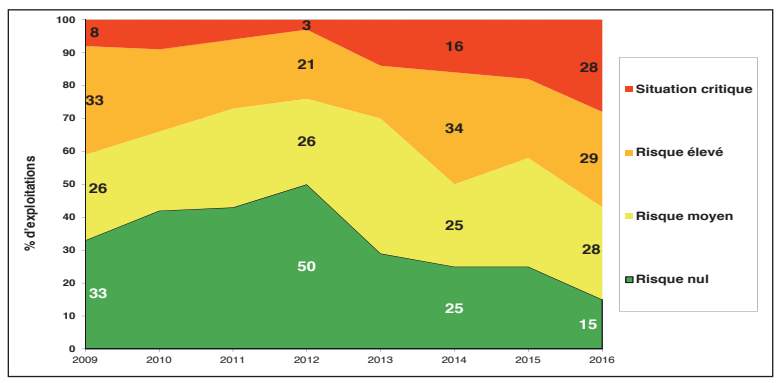
Anne-Marie Klein



Résultats courants par systèmes



Nombre d'exploitations par tranche de revenu disponible/UTAF Grandes cultures



Evolution de la santé financière des exploitations - Grandes cultures

Autonomie alimentaire

Maîtriser la culture des légumineuses de l'implantation à la récolte

La forte volatilité des charges (concentrés, engrais, carburants,...), des marchés (évolution permanente des cours) et l'adaptation aux changements climatiques sont autant de facteurs qui impactent nos systèmes bovins et ovins allaitants nivernais.

Un des levier, mais pas le seul, permettant de s'adapter au mieux pour essayer de sécuriser nos systèmes de production peut entre autre reposer sur la recherche d'un maximum d'autonomie fourragère. Cette autonomie fourragère correspond à la part de fourrages nécessaires pour couvrir les besoins de l'ensemble du troupeau au pâturage et pendant l'hiver.

Dans une grande majorité de nos systèmes d'élevage bovins et ovins allaitants, nous constatons une lente dégradation de cette autonomie qui a pour conséquence un recourt de plus en plus important aux concentrés.

Dans nos exploitations, rechercher l'autonomie fourragère, essentielle à la maîtrise des charges opérationnelles, c'est d'une part, optimiser au maximum :

- la quantité des fourrages : pâturage et stocks pour l'hiver.
- la qualité de l'herbe pâturée et des fourrages récoltés (énergie et protéine).

D'autre part, cette recherche ne peut elle pas être renforcée par l'implantation de prairies riches en légumineuses (pures, associées à une graminée, ou multi-espèces) ?

Conduire des prairies riches en légumineuses du semis jusqu'à la distribution en hiver est délicat et demande une maîtrise de quelques précautions.

Nous vous proposons de rencontrer trois éleveurs qui maîtrisent l'implantation, la récolte et la distribution de fourrages riches en légumineuses. Ils vous apporteront leur expérience et vous expliqueront leurs *«bonnes pratiques»* qui leur permettent de conduire ces prairies riches en légumineuses :

- Réussir l'implantation de mes prairies riches en légumineuses : quelles bonnes pratiques de préparation du sol ? quelles conditions, périodes et doses de semis ? quelle fertilisation ?...
- Maîtriser la récolte et garder un maximum de feuilles : à quel stade faucher ? à quel moment de la journée intervenir ? quel type de matériel est le plus adapté ? quel réglage du matériel ?...
- Utiliser ces fourrages riches en légumineuses dans les rations d'élevage : à quelles catégories réserver ces fourrages ? comment les distribuer ?...

Rendez vous

- chez Philippe, Odile, Ludovic et Benjamin Guyard (GAEC des Dochamps Guyard) utilisateur de Luzerne-Dactyle et Prairies Multi-Espèces, semis de printemps sous couvert, pâturage des 3èmes coupes (20 Grand Rue, 58190 Saizy), le 25 octobre 2016 de 14h00 à 16h00.

- chez Pierre et Guillaume Herbemont (GAEC des fourmis), utilisateurs de Trèfle semence et Prairies Multi-Espèces (Lieu dit Servandet, 58110 Rouy), le 31 octobre 2016 de 14h00 à 16h00.

- chez Jérôme Bros, utilisateur de Trèfle Violet – Ray-Grass et Prairies Multi-Espèces, pâturage des 3èmes coupes (Lieu dit Les Mechins, 58380 Lucenay Les Aix), le 2 novembre 2016 de 14h00 à 16h00.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Formations

19, 21 et 26/10 Réussir la mise en place de son atelier d'engraissement

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de trois jours, les 19, 21 et 26 octobre prochains (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30), à Corbigny, à destination des *«éleveurs de bovins viande»*.Vous serons présenté les besoins et enjeux de la filière. Nous vous donnerons les clés pour adapter votre itinéraire d'engraissement de mâles et/ou femelles pour réussir !
Contact: Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 54.

27, 28/10 et 03/11 Sécuriser la reproduction en bâtiment et optimiser les résultats de mon troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation sur le thème *«Sécuriser la reproduction en bâtiment»* et optimiser les *«résultats de mon troupeau»* cette formation s'adresse aux éleveurs de bovins allaitants. Les sessions auront lieu à Nevers à la Chambre d'Agriculture de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Les intervenants Pierrick Drevillon,Directeur technique au sein de la Cecna et Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture, vont vous permettre d'appréhender les facteurs clefs de réussite d'une bonne maitrise de la reproduction en bâtiment.
Contact: Christophe Dagouneau, au 03 86 25 55 38.

18/10 Maître d'apprentissage: transmettre et évaluer

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation d'une journée, à Nevers à la Chambre d'Agriculture, sur le thème *«Maitre d'apprentissage : Transmettre et évaluer»* le mardi 18 octobre prochain. Avec l'intervention de Pascale Pot formatrice référente au CFA de Challuy, Clément Villain juriste à la FDSEA58 et Christophe Bossaron conseiller-animateur à la Chambre d'agriculture.
Contact: 03 86 93 40 37.

31/10 Initiation à la Phyto-aromathérapie

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une nouvelle session d'une journée, à Nevers à la Chambre d'Agriculture, sur le thème de la Phyto-aromathérapie, le 31 octobre prochain. Florence Lardet, intervenante en phyto-aromathérapie vous fera découvrir les grands principes de la phytothérapie et de l'aromathérapie et savoir comment les utiliser dans les pathologies courantes en élevage.
Contact: Laurence Evers, au 03 86 93 40 36

Risques psycho-sociaux en agriculture

Du rire et des larmes

Soirée pleines d'émotions à Chatillon vendredi 30 septembre à l'occasion du débat théâtral *«Le stress est dans le pré»* organisé par la commission des agricultrices de la FDSEA.



Plus de 150 personnes sont venues assister au débat théâtral organisée par la commission des agricultrices.

Météo incertaine, cours volatiles, trésorerie sous tension, contrôleurs zélés, paperasse invasive, blessure … tous les maux des agriculteurs et des agricultrices y étaient ! Comment ne pas s'identifier à ce couple d'agriculteurs que chaque mois de l'année accable un peu plus ? 12 scénettes pour représenter le quotidien sur l'exploitation et aborder, avec humour et profondeur, la réaction de chacun face au stress.

L'humour au service d'un sujet grave

Il y avait de quoi se ronger les ongles, perdre le sommeil, baisser les bras, maudire les marchés et les médias, pester contre l'administration, claquer les portes… Et pourtant, les 150 spectateurs présents ont ri, beaucoup ri. En effet, ils ont pu applaudir la performance scénique des comédiens…mais aussi de quelques agriculteurs volontaires !

Les spectateurs réécrivent le scénario

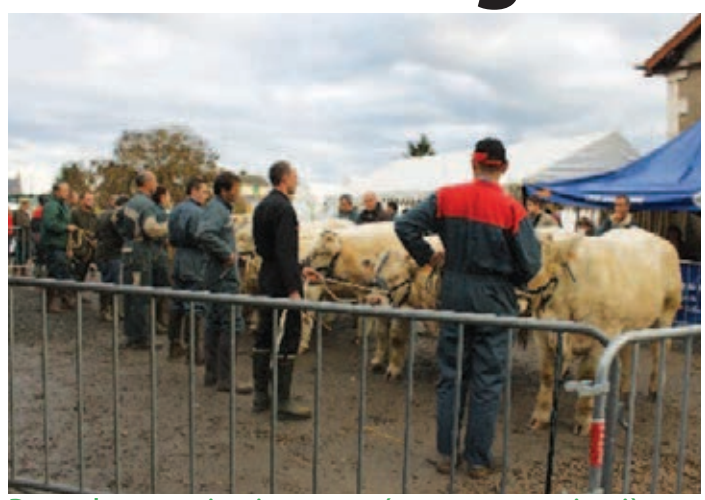
Car il ne s'agissait pas d'un spectacle comme les autres : ici, les spectateurs étaient invités à commenter les situations, à imaginer d'autres issues à ces situations difficiles, et pourquoi pas, venir jouer sur scène avec les comédiens ! Un copain qui déprime, qui se sent seul, dépassé par les évènements ? que faire ? lui offrir un coup à boire ? l'inviter à la maison plus souvent ? lui parler d'Aide Agri Nièvre?
Ce spectacle dynamique, rythmé par des comédiens livrant un jeu plein de justesse, a montré, en faisant la part belle aux improvisations des volontaires, la force des liens humains en agriculture, l'étendue de la solidarité et la puissance des idées. Il n'en faut pas moins pour lutter contre le stress. *«Il nous semblait important de parler du sujet du stress»*, explique Chantal Pelletier, présidente de la Commission des agricultrices, *«mais pas question d'avoir une ambiance plombée, nous voulions une réflexion sérieuse, mais conviviale. D'où aussi l'idée du buffet à la fin, pour prolonger la rencontre. Sont venus de nombreux agriculteurs, jeunes et moins jeunes, mais aussi des gens qui ne sont pas exploitants ; tout le monde se sent concerné. Le retour du public est excellent, tout le monde a souligné la qualité du spectacle et la bonne ambiance. C'est une première étape encourageante dans le travail de la commission des agricultrices qui veut poursuivre la réflexion engagée»*.

L. Lecointe

Samedi 5 novembre à Cercy-la-Tour

Cinquième Fête de l'élevage

Samedi 5 novembre prochain, le comité des foires de Cercy-la-Tour vous donne rendez-vous pour la cinquième édition de la Fête de l'élevage.



De nombreuses animations sont prévues pour cette cinquième édition.

Le 5 novembre prochain aura lieu la 5ème édition de la Fête de l'élevage à Cercy la Tour (au lieu-dit La croix de Vauilly, comme d'habitude chez M Claude Bouche). Ce sera, cette année encore, l'occasion de rencontrer les différents acteurs du monde agricole et de l'élevage en particulier, à travers divers stands et expositions. Vous pourrez ainsi voir de nombreux animaux de la ferme (vaches, moutons, poules, lapins, ânes…), ainsi que du matériel agricole. Différents acteurs para-agricoles tels que des fabricants d'aliment du bétail, un tondeur de moutons (qui fera des démonstrations de tonte), un vendeur de petit matériel d'élevage et bien d'autres encore seront présents. Toujours au niveau de l'élevage vous pourrez voir concourir des reproducteurs charolais dès 8h et assister à la vente aux enchères des plus beaux spécimens à partir de 11h30. Comme à l'accoutumée, vous pourrez vous régaler toute la journée avec des produits locaux (escargots, fromages, vins, charcuterie…) tout au long du marché au terroir, où vous trouverez également diverses animations (potier avec son tour, quiz pour les enfants, concours de dessin…).
Des balades à dos d'âne et des jeux pour les enfants feront également partie des animations de la journée. Vous pourrez vous restaurer le midi avec les plats préparés par le Comité des Fêtes de Cercy-la-Tour. L'après-midi sera quant à lui rythmé par les musiques des seventies avec un concert gratuit du groupe Angork Band. Les jeunes de la région pourront mesurer leur connaissance des animaux lors du concours de jugement de bétail organisé par les JA du canton de Fours.
Enfin si vous le souhaitez, vous pourrez terminer la soirée lors du dîner dansant organisé en collaboration avec Vincent Bernigaud et animé par Nuit Blanche. Au menu (24€) : œufs en meurette - pavé de bœuf et gratin dauphinois - fromages - trio de desserts et café (réservation auprès de Joëlle Dumas au 03 86 50 51 25) Renseignements complémentaires sur la page Facebook de la Fête de l'élevage ou auprès de Frédéric Renaud au 06 13 45 36 08.

▶ À noter

Indemnisation pour les pertes dues aux mesures de blocage FCO pour les éleveurs ovins

L'État et la section Ruminants du FMSE ont mis en place un programme visant à indemniser les pertes subies du fait de la lutte contre la FCO sérotype 8. Ce programme concerne les coûts ou pertes liés à l'immobilisation des animaux reproducteurs destinés à la vente, situés dans la zone réglementée définie au 1er octobre 2015, et immobilisés en raison des restrictions ou interdictions de circulation ou d'échanges lors de l'épidémie de FCO en 2015.
L'indemnité couvre le coût d'alimentation et d'entretien des animaux pendant la période où ils ont été immobilisés.
Les animaux indemnisés sont les ovins reproducteurs : les béliers et les agnelles. L'éleveur doit attester de factures de ventes acquittées entre 2012 et 2014 sur les mois de septembre et octobre. Les éleveurs concernés doivent contacter le GDS afin de déterminer s'ils sont éligibles à une indemnité, dans ce cas un dossier de demande d'indemnisation sera envoyé par les services du GDS.
Attention, les éleveurs situés en périmètre interdit doivent être affiliés au FMSE et être à jour de leurs cotisation à la section Ruminants.
Les dossiers doivent être transmis aux GDS avant le 31 octobre 2016.

Interview

Restaurer la confiance des consommateurs

Entretien avec Jean-Yves Caullet, député-maire d'Avallon et rapporteur de la commission d'enquête parlementaire qui vient de rendre les conclusions de ses travaux sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie.



Jean-Yves Caullet, député maire d'Avallon et rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur « les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français »



Le rapport fait plus de 800 pages et a débouché sur 65 propositions rendues publiques le 20 septembre dernier

C'est à la suite de vidéos publiées par l'association de défense des animaux L214 au sujet des conditions d'abattage dans les abattoirs d'Alès et du Vigan, qu'a été créée en mars dernier une commission d'enquête parlementaire sur *«les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français»* Présidée par Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, elle avait pour rapporteur le député-maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet. À l'issue de plusieurs mois de travaux, la commission d'enquête a rendu ses conclusions, avec pas moins de 65 propositions à la clé.

Quel était l'objectif de cette commission parlementaire ?

J.Y. Caullet : *«En parallèle de l'inspection générale de 263 établissements diligentée par le ministère, nous avons mené un travail qui a été de dire : des non conformité sont constatées, avec pour signification que les règles existantes ne sont pas suffisamment respectées et en ce cas, à quoi est-ce dû et comment peut-on y remédier ? Mais en s'interrogeant aussi sur le fait de savoir si les règles sont suffisantes et si elles correspondent bien à ce que la société attend aujourd'hui, pour que chacun soit libre de son choix».*

Les images vidéo révélées par l'association L214 étaient particulièrement violentes.

«Bien sur, mais nous avons pris beaucoup de précaution pour ne pas rentrer dans le débat que l'association voulait faire passer, sur le thème «est-ce légitime de manger de la viande ? On tue trop d'animaux et d'ailleurs, on ne devrait pas en tuer» Nous étions plutôt dans la logique suivante : dans la société française d'aujourd'hui, chacun peut consommer ou pas telle ou telle viande, mais si vous faites le choix, comme moi, de manger de la viande, vous souhaitez que celle-ci soit mise à disposition dans des conditions que vous acceptez, que ce soit au plan éthique, au plan de l'élevage ou au plan de l'abattage. Et tout cela signifie que les règles doivent correspondre à ce que la société d'aujourd'hui admet».

Vous êtes député d'une circonscription où l'élevage, notamment charolais, est très présent. Aujourd'hui, la filière est en crise et nombreux sont les éleveurs de l'avallonnais à considérer que l'on s'intéresse plus au sort des animaux qu'à leur propre sort.

«Ce type de mise en parallèle est fréquent en terme d'argument, mais je trouve que ce n'est pas un bon débat, dans la mesure où derrière tout ça, on réalise une inspection générale sur 263 abattoirs et qu'il en ressort des manquements… Et la meilleure façon de défendre l'élevage, ce n'est pas de dire « y'a rien à voir », mais au contraire, de décréter que l'on va faire la lumière la plus absolue et donner plus de moyens aux contrôles, éventuellement en renforçant quelques règles et observer leur respect, dans une transparence totale avec la société».

Vous pensez que le travail mené et les conclusions apportées, seront bénéfiques également pour les éleveurs ?

«Je pense que c'est même indispensable ! Parce que si on continuait dans un débat biaisé, entre des gens qui, d'un côté, sont contre l'élevage et la consommation de produits carnés, utilisant pour cela certains éléments de communication et la profession d'autre part, niant la nécessité de parler et de faire comprendre les choses, à un moment donné, la fracture se produit immanquablement. Parmi les propositions faites, il en est une que j'ai initiée et qui a été retenue, à savoir, «les commissions locales de suivi». Réunissant les élus, les professionnels, les associations et bien sur, les producteurs, pour y échanger des informations, apprendre à se connaître, être des intermédiaires, pour faire connaître la réalité des choses».

Le président Falorni a parlé *«d'omerta»*, concernant certains abattoirs, déclarant qu'il était *«plus facile de rentrer dans un sous-marin nucléaire, que d'y pénétrer».*

«Il est clair que historiquement, les abattoirs ont été faits pour soustraire à la vue du public les opérations d'abattage des animaux. Mais la transparence, ce n'est pas flanquer sous le regard de tout un chacun, des images sans aucun commentaire et aucune préparation. La transparence, ça s'organise».

La mise en place d'un comité national d'éthique, réclamée par la commission d'enquête, concernera t-elle l'ensemble de la filière ?

«C'est un peu sous jacent. Notre mission, concernait les conditions d'abattage, mais il est clair que ce qui intéresse le consommateur, c'est de savoir comment ça se passe, de la naissance de l'animal à l'assiette… Tirer les prix vers le bas, avoir des agriculteurs qui sont systématiquement les pourvoyeurs de matières premières pour des industriels cherchant, comme la distribution, les prix les plus bas, ce n'est pas un modèle qui aura longtemps encore, un débouché. Bien informée, la population de consommateurs est capable de réagir».

Les conclusions de votre enquête ont révélé également un besoin d'investissement, dans un certain nombre d'abattoirs.

«Il y a en effet un problème d'investissement, parce que beaucoup de difficultés aujourd'hui, viennent de matériels non adaptés. Il existe un fond pour les abattoirs, dans le cadre du «Plan d'Investissement d'Avenir», aujourd'hui très peu consommé. Ce fond, géré par la BPI, a de l'argent, mais pour en bénéficier, les investissements devaient être au moins d'1 million € et nombre de petits abattoirs ne rentraient pas dans le cadre. Nous avons donc proposé, mais on sait que ce sera difficile, d'abaisser ce seuil d'éligibilité, à 100 000 €».

Améliorer les conditions d'abattage peut-il avoir une incidence positive sur la baisse constatée de la consommation de viande ?

«Dans la part que j'ai prise dans ce travail, j'ai souhaité que cette thématique des conditions d'abattage, ne soit pas un élément qui surdétermine ce choix. Il s'agit, ni d'obliger à manger de la viande, ni d'interdire de le faire. Et en tous cas, surtout pas au regard des conditions d'abattage et d'élevage. Si j'avais un vœu à formuler, c'est que le travail réalisé puisse participer à faire monter la consommation en gamme. Demandez aux éleveurs ce qu'ils préfèrent, entre vendre 240 animaux pour rien ou 24 à un bon prix et en vivre ! On continue d'entretenir l'idée chez des personnes aux revenus modestes, que c'est de leur intérêt d'acheter des choses à bas prix. Mais quand vous regardez ce qu'ils achètent, vous vous apercevez qu'en fait, ils achètent à bas prix des produits transformés et qu'ils pourraient, avec le même argent, acheter des produits de base de bien meilleure qualité. À mes yeux, la partie n'est pas perdue, c'est un grand combat sociétal et économique, que les agriculteurs doivent porter».

Au final, satisfait du travail accompli ?

«Ce que nous avons essayé de mener, c'est un travail objectif et garantir la possibilité d'un libre choix. Il faut pour cela qu'il y ait une transparence, des règles mieux fabriquées, une formation plus importante, des contrôles mieux adaptés et plus de moyens… On ne redressera pas forcément pour autant la consommation, mais on peut éviter ainsi, qu'un argument collatéral ne vienne fragiliser de manière injuste toute la filière».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▶ Agenda

21 et 22/10
Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Elevage de la race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son concours interdépartemental de bovins reproducteurs charolais les vendredi 21 et samedi 22 octobre, à Avallon. Il est ouvert aux animaux inscrits au HBC livre A et provenant d'élevages qualifiés vis-à-vis de l'IBR. 80 animaux seront amenés à concourir, dont 50 veaux mâles de l'année, proposés à la vente et provenant d'élevages de Côte d'Or, Nièvre et Yonne. le Concours se déroulera sous un chapiteau installé sur le parking de la RD 606, face au cimetière.
Vendredi 21 octobre :
De 13 h 30 à 18 h : jugement des animaux
Samedi 22 octobre :
De 9 h à 16 h 30 : exposition des animaux
De 11 h à 12 h : défilé des animaux primés
15 h : visite officielle et remise des prix, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité d'Avallon.
De 11 h 45 à 14 h 30 : repas avec dégustation de steak charolais. Viandes provenant d'animaux nés, élevés et engraissés dans la région.
Pour encourager le commerce au cours de cette manifestation, les organisateurs accordent une prime de 150 € par tranche de 5 ventes conclues pendant le concours

03/11
Matinée d'échanges cédants-repreneurs à Avallon

La Chambre d'agriculture et les JA vous invitent à une journée de sensibilisation transmission d'exploitation, à la Chambre d'agriculture d'Avallon, jeudi 3 novembre. Des cédants sans repreneurs et des porteurs de projet sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (l'associé sortant, l'associé restant et le jeune installé Hors Cadre familial), apporteront un éclairage via leurs expériences. Enfin, des conseillers vous procureront des informations sur la transmission et l'installation. Pour de plus amples informations ou vous inscrire, vous pouvez contacter Marc Abonnet, à la Chambre d'agriculture au 03 89 64 21 95

16 /10
Fête des vendanges à Joigny

27e Fête des vendanges, dimanche 16 octobre, organisée par l'association Tourisme et terroir et développement, avec le syndicat viticole de Joigny, sous le Marché couvert, de 10 h à 18 h. Au programme : dégustations et ventes de produits du terroir, mais aussi des animations autour de la gastronomie et du vin, comme la démonstration du pressoir. Intronisations dans l'après-midi. Restauration sur place. Entrée gratuite ou 3 € avec un verre de dégustation. Plus d'informations au : 06 31 93 05 91

Sommet de l'élevage

Pas de vacances pour *Holiday*

De nouveaux lauriers pour le Gaec Cadoux, qui rentre du Sommet de l'élevage à Cournon, avec un Grand Prix de Championnat Mâles pour son taureau Holiday.


Dernier «*brushing*» avant l'entrée en lice, pour Holiday et les frères Cadoux.

Arrivé second cette année à Paris, *Holiday* n'a pas manqué son rendez-vous auvergnat, en remportant le Grand Prix de Championnat Mâles du Concours National Charolais qui avait pour cadre cette année le Sommet de l'élevage à Cournon. Se classant dans le même temps à la première place en catégorie Senior.
Une juste récompense pour ce *«beau bébé»* de 1 615 kg élevé dans ce temple de l'élevage charolais icaunais qu'est devenu au fil des années le Gaec Cadoux, à Saint-André-en-Terre-Plaine. Avec en ligne de mire désormais, le concours de Moulins et le Concours Général Agricole à Paris en février prochain.
L'animal a encore du potentiel, selon Claude Cadoux : *«ce qui a fait la différence semble t-il à Cournon, aux yeux des juges, c'est sa taille bien sur, mais surtout sa longueur, son carré de bassin et son arrondi de culotte. La veille, je me disais qu'on avait des chances, je ne me suis pas trompé… ! Mais à mon avis, il a encore suffisamment de potentiel, pour continuer à grossir et à se développer en muscles»*. Hors concours pour le rendez-vous d'Avallon les 21 et 22 octobre prochain, *Holiday* pourrait néanmoins être présent et tenter de remporter un nouveau prix dans la catégorie *«Prix de famille par le père»*, où il sera accompagné de quatre de ses descendants. Mais sa présence reste à confirmer. En tout état de cause, il sera visible à l'étable, du 28 au 30 octobre, à Saint-André-en-Terre-Plaine, pour les traditionnelles journées Portes Ouvertes du Gaec Cadoux.
D'autres figures de l'élevage charolais départemental étaient présentes également à Cournon : la SCEA Riotte-Schrapfer, avec leur taureau *Hambourg*, dans la catégorie des animaux nés avant le 1er décembre 2012, ainsi que Laurent Mandron, avec *Lucky*, en catégorie sans cornes.


La veille du Concours national, Holiday avait déjà remporté le 1er prix de sa section.


Du bois dont on fait les champions… !

Un métier qui évolue

Pour l'éleveur de Montillot, qui venait pour la première fois présenter un animal à Cournon : *«le Sommet de l'élevage reste une belle vitrine et une superbe image de marque pour la race toute entière et on y croise notamment beaucoup de délégations étrangères»*. À ses yeux, les critères qui prévalent aujourd'hui dans le regard des juges sont restés les mêmes : *«l'harmonie de la bête avant tout, la façon dont elle se déplace, viennent ensuite des longueurs de corps correctes, de la viande dans le dos ou dans l'arrière train, tout ce qui contribue à confirmer la qualité de la race. Important aussi bien sûr, ses facilités de vêlage et ses valeurs maternelles»*. Laurent Mandron s'est lancé depuis plusieurs années dans la sélection d'animaux génétiquement sans cornes et sera lui aussi présent à Avallon, avec plusieurs représentants de la race. L'éleveur de l'avallonnais a vu le métier évoluer au fil des années: *«la sélection évolue, en ce sens que tout le monde en fait un peu aujourd'hui et il faut essayer de suivre le mouvement. La concurrence est de plus en plus grande, le panel pour choisir un reproducteur ayant augmenté. Il faut avant tout savoir s'adapter à la demande de la clientèle, ce qui était vrai il y a 5 ou 10 ans n'est plus forcément vrai aujourd'hui et le sera encore moins demain»*.


Jean-Louis Riotte et le taureau Hambourg.

DOMINIQUE BERNERD

Lycée la Brosse

Des vendanges peu généreuses

Si les vignes de l'exploitation du lycée ont été épargnées de la grêle et moindrement touchées par les gelées du printemps dernier, elles ont en revanche souffert d'attaques de mildiou et les rendements ne sont pas au rendez-vous.



Pas moins de 130 vendangeurs pour cueillir manuellement à tour de rôle, le pinot noir servant à élaborer les Crémants de Bourgogne.

Lorsque l'on interroge Franck Rieger, nouveau responsable de l'exploitation du lycée, sur les vendanges 2016 et les rendements attendus, la réponse fuse: «*mieux vaut les taire…!*» Par delà la boutade, le constat d'une année médiocre, entachée par des conditions sanitaires humides qui ont provoqué de violentes attaques de mildiou et fait chuter les rendements : «*de l'ordre de 50 à 60 % de moins par rapport à d'habitude. Nous avions jusque là* été *relativement* épargnés *par les gelées et pas touché par la grêle, contrairement à ce qui s'est passé par delà l'autoroute, derrière la colline, mais nous avons surtout souffert du printemps pluvieux*».

Au total, l'ensemble du vignoble de La Brosse compte 6,35 ha, implantés pour moitié en pinot noir et le reste en aligoté et chardonnay. Ce sont les premiers qui ont entamé le bal des vendanges, du 19 au 23 septembre dernier et les raisins cueillis manuellement sont allés grossir les cuves des Caves Bailly-Lapierre pour l'élaboration des futurs Crémants de Bourgogne : «*on a fait péniblement 3,5 tonnes de raisins à l'ha, contre 11 à 12 tonnes en année normale*». Les vendanges mécaniques ont suivi la semaine suivante, mais la machine n'a pas eu à souffrir, avec seulement 2 journées de travail.

Chaque année, ce sont plus d'une centaine d'élèves du lycée, qui participent ainsi aux vendanges, soit plus d'un tiers des effectifs, explique Jean-Marie Baillard, provisieur de l'établissement : «*priorité est donnée aux classes ayant un projet de voyage à financer, que ce soit les BTS, les Bac Pro ou Bac Techno. Le but cette année aura essentiellement été de leur faire découvrir ce que sont les vendanges, car peu intéressantes d'un point de vue lucratif*». Si les resultants ne sont pas au rendez-vous, les 130 vendangeurs en herbe auront pu néanmoins bénéficier de conditions climatiques optimum, avec au programme un soleil bien présent et de la convivialité à revendre... De quoi sans doute rendre plus difficile le retour en classe !

Dominique Bernerd

Gastronomie

«C'est beau, c'est bon, c'est icaunais...»

Dans le cadre de la fête de la gastronomie, un concours culinaire s'est déroulé vendredi dernier au Cifa d'Auxerre, mettant en œuvre des produits du terroir issus du réseau Bienvenue à la Ferme.



La remise des prix s'est déroulée dans les salons de la préfecture, en présence notamment du préfet Moraud, de la rectrice d'académie de Dijon et de la vice-présidente du conseil régional, Frédérique Colas.

Seconde edition vendredi dernier, du concours culinaire organise par la prefecture de l'Yonne et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Avec pour objectif de metre l'accent sur la formation et l'apprentissage des metiers de bouche dans l'Yonne et sur l'excellence des produits et de la gastronomie bourguignonne. Le concours se déroulait cette année au Centre Interprofessionnel de Formations d'Apprentis d'Auxerre, avec la participation des grands chefs des meilleures tables de l'Yonne.

Le principe en est toujours le meme : 6 «*mini-brigades*» concourent, formées chacune de deux jeunes en formation cuisine et d'un jeune en formation «*service en restauration*», au lycée des métiers Vauban d'Auxerre et au Cifa de l'Yonne. Avec pour mission de réaliser des plats d'inspiration bourguignonne, à partir de produits locaux fournis par le réseau «*Bienvenue à la Ferme*» de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Chaque trinôme étant encadré par des chefs confirmés ou des enseignants. Cette année, les candidats devaient réaliser un plat principal pour quatre personnes, découpé et présenté à l'assiette en salle, à partir de carré de porc, de vin rouge et de cerises de l'Yonne. Avec pour dessert, un plat confectionné avec pour éléments principaux, des poires et du pain d'épices. Le candidat en formation cuisine devant pour sa part, mettre en place une table pour 4 personnes, sur le thème «*Les vergers de l'Yonne*».

Présent au concours, le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, a rappelé toute l'importance à utiliser pour l'occasion des produits estampillés terroir: «*ce concours se situe dans le cadre de la fête de la gastronomie et de l'alternance. Si en Bourgogne et plus particulièrement dans l'Yonne, on ne travaille pas sur des produits de qualité pour les valoriser et apprendre à des jeunes à travailler sur des produits locaux et des cibles d'approvisionnement proches, dans une logique gagnant/gagnant, je ne sais pas comment on y arrivera, à commencer d'ailleurs pour les producteurs. À quoi ça sert de valoriser le «fait à la maison» et de disposer de produits élaborés en France, si on n'incite pas les jeunes à celà dans leur formation...?*»

Diplomes et divers lots ont été remis aux différentes équipes en fin d'après-midi, dans les salons de la préfecture. Les gagnants se voyant invités à aller en stage d'observation dans différent grands restaurants du département, ainsi qu'au Drive Fermier du réseau Bienvenue à la Ferme et chez un producteur de légumes de Charbuy.

Dominique Bernerd



▸Agenda

16 /10 Randonnée des vendanges à Joigny

Dans le cadre de la fête du vin, Joigny Randos propose dimanche 16 octobre la randonnée des vendanges sur un parcours de 6 km dans le vignoble de la Côte Saint-Jacques. Des vignerons seront présents dans les vignes, pour expliquer leur travail. Départ prévu à 8 h 30, près de la fontaine, devant l'Hôtel de Ville de Joigny. Tarif : 13 €. Ce prix comprend un verre à dégustation, un plat chaud, la participation à la randonnée, mais aussi au quiz sur les explications des viticulteurs. Inscription en ligne : contact@tourisme-joigny.fr

15/10 Foire aux châtaignes à Diges

Vide-grenier, artisanat, produits du terroir, boudin cuit sur place, bourru, restauration, exposition (avicole, motos anciennes, mycologie), forgeron, danses folkloriques, animations musicales… Samedi 15 octobre, de 8 h à 18 h, à Diges

22 et 23 /10 Fête de la Châtaigne à Quarré-les-Tombes

Fête de la châtaigne, samedi 22 et dimanche 23 octobre à Quarré-les-Tombes, de 10 h à 19 h. Seront présents, 25 producteurs du terroir. Châtaignes du Morvan, de l'Ardèche et produits dérivés (pain, farine…). Boudin, terrines, châtaignes grillées, crêpes à la châtaigne, jus de pomme… Animations diverses : musique du Morvan et chansons, buvette et casse-croute, repas convivial en salle., dégustation de viande bovine, présentation d'arbres fruitiers, concours du plus beau potiron, etc…

Fiscalité

Dégrèvement de taxes foncières sur le non-bâti

L'article 1398 du CGI prévoit, dans le cas de pertes de récoltes sur pied par suite de grêle, gelée, inondation, incendie ou autres événements extraordinaires, l'octroi d'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles atteintes. Ce dégrèvement, qui est proportionnel à l'importance des pertes subies, est accordé pour l'année du sinistre et, le cas échéant, pour les années suivantes si celui-ci fait sentir ses effets sur plusieurs années.

Ce dégrèvement est subordonné à la triple condition : que les dommages aient été causés par un événement extraordinaire ; que ces dommages aient affecté des récoltes sur pied et qu'ils aient provoqué une perte de ces récoltes.
Cette année, dans notre département, les dommages aux récoltes ont dépassé ceux auxquels les agriculteurs sont habituellement exposés. Les pertes de récoltes ont acquis le caractère d'événements extraordinaires et ouvrent, sous certaines conditions, droit au dégrèvement prévu.

Qu'en est-il en pratique ?

• Dégrèvement *«automatique»*

Dans le département de l'Yonne, il a été acté le principe d'un dégrèvement «*automatique*» (pas de demande à formuler) pour les pertes sur les parcelles en nature de terres (grandes cultures et prairies temporaires).
Le dégrèvement ne serait pas uniforme sur l'ensemble du département : deux taux seraient retenus. Un taux de dégrèvement de 35% serait applicable aux parcelles en nature de terres situées dans des communes en «*zone blanche*» et un taux de dégrèvement de 50% serait applicable sur les communes en «*zone bleue*». Ce zonage «*zone blanche/zone bleue*» a été reconnu comme relevant de circonstances exceptionnelles et arrêté le 23 août 2016 (cf. arrêté et cartographie sur le site www.yonne.gouv.fr ou sur le site de la Chambre d'agriculture www.yonne.chambagri.fr).
Il est à noter que le «*Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles*» annoncé par le Premier Ministre le 4 octobre dernier, prévoit l'extension de ce dégrèvement «*automatique*» aux parcelles en nature de prés (prairies permanentes). Dans ce cas, les deux taux de dégrèvement «*zone blanche/zone bleue*» s'appliqueraient.

Les propriétaires ayant déjà reçu les avis d'imposition pour la taxe foncière 2016 avec indication d'une date limite de paiement au 17 octobre 2016, les dispositions suivantes s'appliqueront :
- la taxe foncière a déjà été réglée : un reversement ultérieur du trop-perçu correspondant au montant du dégrèvement, sera effectué par les services fiscaux,
- un avis de dégrèvement est reçu avant la date limite de paiement : le règlement à effectuer avant la date limite de paiement correspond au montant initial de taxe duquel est à déduire le montant du dégrèvement,
- l'avis de dégrèvement n'a pas été reçu avant la date limite de paiement : un règlement correspondant au montant de taxe appelée est à effectuer avant la date limite de paiement afin de ne pas se voir appliquer des pénalités de retard. Un reversement ultérieur du trop-perçu correspondant au montant du dégrèvement, sera effectué par les services fiscaux.

• Dégrèvement *«non-automatique»*

Pour les exploitants agricoles ayant subi des pertes de récoltes liées à ces intempéries sur viticulture et arboriculture, le dégrèvement, quelle que soit la zone concernée, n'est pas «*automatique*» : il doit faire l'objet d'une demande spécifique de dégrèvement de taxes foncières sur le non-bâti. Cependant, pour la viticulture, le taux de dégrèvement sera établi en référence à un taux de perte préalablement déterminé commune par commune au regard de l'intensité des aléas climatiques subis localement.

Cas de dégrèvement « non automatique » ?

• Qui formule la demande ?

En dehors du cas de dégrèvement «*automatique*», les demandes sont à formuler par le contribuable redevable de la taxe foncière sur le non bâti (à savoir le propriétaire). Dans le cas de faire-valoir indirect, l'exploitant doit donc se rapprocher du propriétaire afin que celui-ci formule la demande.

• Dans quel(s) délai(s) doit-on formuler la demande ?

Toute demande de dégrèvement pour perte de récolte est, d'après les textes en vigueur, à solliciter au minimum quinze jours avant l'enlèvement des récoltes. Il est évident que concernant la viticulture et l'arboriculture, ces délais sont forclos. Cependant, les demandes seraient encore recevables. Toute demande de dégrèvement est par conséquent à formuler le plus tôt possible par le propriétaire.

• Auprès de qui formule-t-on la demande ?

La demande est à formuler par le propriétaire auprès de l'administration fiscale : DDFIP de l'Yonne, Pôle Gestion Fiscale, 9 rue Marie Noël, BP 109 890001 Auxerre pour instruction.
Le propriétaire doit joindre la copie recto/verso de son(ses) avis d'imposition de taxe foncière et joindre la liste des parcelles touchées (communes et références cadastrales).

• Qui bénéficie du dégrèvement ?

Conformément au premier alinéa de l'article 1398 du CGI, le dégrèvement est «*accordé au contribuable*», c'est-à-dire au débiteur légal de l'impôt (et donc au propriétaire).
Toutefois, il est prévu par les textes que les dégrèvements d'impôt foncier accordés au bailleur d'un bien rural pour pertes de récoltes consécutifs à des calamités agricoles, bénéficieront au preneur.
Dans l'hypothèse où l'exploitant agricole est locataire des parcelles ayant bénéficié d'un dégrèvement, son bailleur devra donc lui restituer le montant de ce dégrèvement en le défalquant du loyer ou en lui versant la somme si le dernier fermage a déjà été honoré.

• Cumul de dégrèvements ?

Dans l'hypothèse où le propriétaire bénéficie déjà d'autres dégrèvements de taxe foncière sur le non-bâti de par l'utilisation des parcelles (dégrèvement pour exploitation en agriculture biologique) ou de par la qualité de l'exploitant (jeune agriculteur), ces dégrèvements se cumuleraient avec le dégrèvement lié à la perte de récoltes.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89



▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Optimiser l'organisation du travail dans mon élevage. 4 novembre (lieu à définir). Contact : Nadège Michelin (Alysé) : 03 86 92 36 40

Des haies rentables et durables. Le 15 novembre (lieu défini en fonction des participants). Contact : Vincent Gallois, 03 86 94 26 34

Gérer ma trésorerie. Le 15 novembre à Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Réussir la transmission de mon exploitation.
Les 15, 17, 22 et 24 novembre 2016 (3,5 jours) à Auxerre.
Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Les leviers agronomiques : réduire ma dépendance aux herbicides. Les 22 et 29 novembre (1,5 jour) à Auxerre.
Contact : Marjorie Lautier, 03 86 94 28 49

Yonne Tourisme

Suivez le mode d'emploi

Avec la parution de son «Mode d'Emploi», Yonne Tourisme a dressé une liste non exhaustive des compétences de l'agence à destination des professionnels du tourisme icaunais.



Jean-Baptiste Lemoyne, président de Yonne Tourisme, entouré de son équipe, lors du *«baptême»* officiel de ce nouveau guide à destination des professionnels touristiques.

L'Agence de Développement Touristique, bras armé du Conseil départemental de l'Yonne en matière de tourisme, vient de publier en cette rentrée 2016 et après 18 mois de travaux, son guide *«Mode d'Emploi»*.

Un recueil de 30 fiches détaillées, qui a pour vocation, de permettre à tous les acteurs touristiques, publics et privés, de bénéficier de façon optimale de la palette de competences, d'outils et services, mis à leur disposition par Yonne Tourisme. Pour Jean-Baptiste Lemoyne, président de l'agence: ce *«nouveau bébé»* illustre bien la philosophie de l'ADT, qui est non pas d'être celui ou celle qui veut tout régenter en imposant un schéma mais plutôt d'accompagner du mieux possible les initiatives qui émanant du terrain. Le document sera évolutif et de nouvelles fiches viendront l'enrichir prochainement.
Réparties en trois grandes catégories, ces fiches pratiques couvrent l'ensemble des champs d'actions pour lesquels Yonne Tourisme peut apporter son soutien : du pôle ingiénerie, pour développer les projets et préparer le tourisme de demain, au pôle promotion, pour conquérir et fidéliser les clientèles, en passant par le pôle commercialisation, pour contribuer au développement économique.

Les thèmes sont divers, comme: *«Bénéficier d'un accompagnement pour le montage ou la mise en marché d'un produit touristique»*, *«Effectuer un diagnostic de territoire»*, *«Bénéficier d'un diagnostic de son site Internet»*, *«Rejoindre le dispositive chambres d'hôtes»*... Autant de sujets pouvant intéresser tout professionnel agricole désireux de se diversifier en créant une activité touristique sur son exploitation, que ce soit au travers de la commercialisation de produits du terroir ou l'hébergement de touristes.

«En mettant à la disposition des prestataires privés et publics, son savoir-faire et sa connaissance précise du territoire et de l'offre, Yonne Tourisme marque sa volonté d'accompagner chacun pour que le tourisme confirme son rôle de moteur d'une économie départementale forte !», déclare Jean-Baptiste Lemoyne. Le document sera communiqué fin septembre à l'ensemble des collectivités et prestataires touristiques icaunais.

Il est également téléchargeable sur le site :
www.tourisme-yonne.com/pro

DOMINIQUE BERNERD

Événements climatiques de l'été 2016
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS

La Caisse Régionale Groupama Paris Val de Loire se situe dans l'épicentre de l'événement climatique hors normes de la fin du printemps et de l'été 2016 qui a affecté la plupart des productions végétales de son périmètre.
Pour les grandes cultures, selon les départements, les pertes de rendement dépassent souvent les 40% et peuvent aller au-delà de 70%.

Plus de 100 millions d'euros d'indemnisations

Il s'agit donc bien d'un phénomène de type « centennal » qui génère des coûts d'indemnisation hors normes : pour Groupama Paris Val de Loire, le montant total des indemnisations pour les cultures d'hiver dépasse les 100 millions d'euros.

Au niveau de la Caisse Régionale, plus de 90% des sociétaires assurés



en multi-risques climatique (MRC) ont subi des dommages de grande ampleur.

Grâce à des fonds propres importants et des mécanismes de réassurance éprouvés, Groupama Paris Val de Loire et le groupe Groupama sont armés pour faire face à ce type de situation et assumer leur rôle de protecteur de l'agriculture.

Un règlement rapide des sinistres

Grâce à une mobilisation interne (collaborateurs, experts-récoltes et administrateurs de Caisses Locales) exceptionnelle et une bonne anticipation de l'ampleur du phénomène, Groupama Paris Val de Loire a su apporter une réponse rapide à l'ensemble de ses sociétaires.

Ainsi, la totalité des sinistrés assurés par la Caisse Régionale aura reçu la totalité de leur indemnisation au titre des cultures d'hiver entre le 15 août et le 14 octobre.

Avec cette intervention rapide, Groupama Paris Val de Loire aura permis aux agriculteurs sinistrés de disposer d'un apport financier essentiel pour leur trésorerie, voire pour leur survie.

Une assurance très accessible

Malgré cette sinistralité exceptionnelle, Groupama Paris Val de Loire, fidèle aux valeurs du mutualisme, a décidé d'appliquer une hausse modérée du tarif afin de continuer d'accompagner le monde agricole dans la gestion des risques climatiques.

Cette assurance « coup dur » reste donc particulièrement accessible puisque, déduction faite de la subvention, elle ne coûte pas significativement plus cher qu'une couverture grêle seule notamment pour du blé.

Un accompagnement dans la durée

Bien entendu, au-delà d'avoir joué son rôle pour indemniser les agriculteurs sinistrés, Groupama Paris Val de Loire continue d'être très attentif aux situations difficiles que peuvent rencontrer ses sociétaires.

A cet égard, les conseillers et les administrateurs des Caisses Locales sont des interlocuteurs privilégiés pour examiner toute situation particulière.
Groupama Paris Val de Loire reste également disponible pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de développement ou de diversification.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Crédit photo : Médiathèque Groupama - Document et visuels non contractuels. Création : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire, 10/2016.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

Fermiers et Métayers

La crise s'invite

Les fermiers et métayers de Bourgogne Franche-Comté étaient réunis le 16 septembre pour préparer la réunion nationale du 29 septembre.
À cette occasion, les responsables de la section ont mis en exergue les difficultés des exploitants à l'approche du prochain règlement du fermage 2016… Retour.



La crise a été au cœur des réflexions et des échanges lors de la réunion régionale des fermiers et métayers.

Le 16 septembre, la section régionale des fermiers et métayers de Bourgogne Franche-Comté s'est réunie à Bretenière en Côte-d'Or. Les membres de la section ont tout d'abord échangé sur les actualités au niveau de chacun de leur département et tous se sont accordés sur le fait que les exploitants agricoles, toutes productions confondues, rencontrent actuellement de grosses difficultés financières. Certains parlaient même de *«survie»* au regard de l'intensité de la crise et des ravages dans les campagnes alors que la part du fermage dans les charges des exploitations représente une place de plus en plus importante. Ainsi, pour certains viticulteurs de Côte-d'Or, le fermage représente jusqu'à 25% de leur revenu, rappelait les représentants côte-d'oriens. Ailleurs, en Haute-Saône, *«près de 40% des exploitations seront en cessation des paiements en cette fin d'année»*, alertait le président de la section départementale. Une situation de crise observée dans la quasi-totalité des autres départements. Du jamais vu !

Fermages et TFNB.

Conséquence directe, les responsables régionaux des fermiers et métayers mettaient en exergue les difficultés que vont rencontrer les exploitants pour le prochain règlement du fermage 2016. C'est d'ailleurs cette crise et ses conséquences qui a été portée par Yannick Foucault, de la FDSEA du Jura, lors de l'intervention réalisée lors de la journée des présidents SDFM, qui a eu lieu le 29 septembre. Cette réunion a lieu une fois par an et a pour but de faire remonter les problèmes rencontrés localement. C'est aussi l'occasion de travailler à la modernisation du statut du fermage, compte tenu des pratiques appliquées dans chacune des régions de France. Cette année, les responsables bourguignons et francs-comtois ont tenu à insister lors de cette journée sur la situation de crise majeure installée dans notre région. Au regard des enjeux, la section nationale a transmis à toutes les FDSEA un courrier pour inciter les fermiers rencontrant des difficultés en cette fin d'année à se mettre en relation avec leur propriétaire et ainsi établir un échéancier pour le règlement des fermages. Il a également été décidé, compte tenu du contexte actuel des demandes de dégrèvement de TFNB formulées par la profession, de rappeler aux propriétaires bailleurs de chaque département, de bien tenir compte des dégrèvements d'impôts pour cause de calamités agricoles qui s'appliqueront en cette fin d'année.
Sur ces deux points, nous invitons nos lecteurs à se référer à l'article publié en page 2 de cette même édition.t

Une actualité chargée

Pour plusieurs départements, la révision des arrêtés préfectoraux relatifs aux fermages est en cours ou en pourparlers, ce qui est le cas en Saône-et-Loire où les discussions entre bailleurs et fermiers sont actuellement très actives. Il a également été question des élections SDFM, qui se dérouleront cet hiver. D'une manière générale, les représentants des fermiers & métayers entendent poursuivre leur implication dans la défense du statut du fermage notamment.
Président de la section du Doubs et membre du bureau de la SNFM, Léon Bonvalot faisait le point sur l'état d'avancement de la réforme relative à la désignation des assesseurs qui entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Désormais, les assesseurs auprès des tribunaux paritaires seront en effet désignés par le président de la Cour d'appel, et non plus élus par leurs pairs. Il faudra donc également se mobiliser à ce sujet. Dans un autre domaine, il a été question de la dernière Loi Biodiversité, puisque les bailleurs pourront désormais conclure des conventions avec les collectivités publiques. Il est probable dès lors que les fermiers se voient imposer certaines pratiques, en échange d'une diminution du fermage et d'une exonération d'impôts fonciers pour le bailleur. Un sujet délicat à suivre.

JULIE GRILLET

Paiement des fermages

Ouvrir le dialogue

Fin septembre, les représentants des Propriétaires et des Fermiers abordaient la question de la crise agricole sous l'angle des fermages… Ensemble, ils plaident pour la sauvegarde des outils *«au travers d'échelonnement et de reports de paiement des fermages»*. Mais pas n'importe comment.

«Conscientes des difficultés financières que traversent de nombreux fermiers suite aux intempéries qui ont affecté les dernières récoltes et à la crise persistante de l'élevage», la section nationale des Fermiers et Métayers (SNFM) et son homologue des Propriétaires ruraux (SNPR), attirent dans un courrier commun l'attention des bailleurs et des preneurs sur la législation applicable en matière de paiement du fermage.

«En dépit de l'importance des difficultés financières rencontrées, les fermiers et métayers restent légalement tenus de payer leur fermage à la date convenue dans le bail», rappellent ainsi les deux organisations, précisant que *«le non-paiement des fermages expose en effet les exploitants agricoles à des actions en résiliation des baux, pour défaut de paiement, après envoi d'une ou deux mises en demeure par lettre recommandée espacées d'un délai de trois mois»*.

Echelonner et reporter les paiements

Aussi, au regard de la conjoncture mais aussi du cadre juridique, la SNFM et la SNPR invitent-elles *«les fermiers qui se trouveraient dans des situations où ils ne peuvent pas honorer tout ou partie du paiement de leur fermage à contacter dès à présent leurs bailleurs pour solliciter amiablement la mise en place d'un échéancier de paiement»*. En effet, *«trouver ensemble une solution et mettre par écrit cet accord nous semble être le meilleur moyen de protéger tant les relations contractuelles entre les parties au bail que la poursuite des activités agricoles dans les exploitations»*.

De même, les deux organisations encouragent-elles *«les bailleurs à faire preuve de bienveillance par la mise en place d'échelonnement ou de reports de règlements»*, se rappelant toutes deux *«aux côtés de ceux qui souffrent pour trouver des solutions qui préservent les droits des parties et garantissent la pérennité des activités économiques dans les territoires ruraux»*.

Bon à rappeler

Bailleurs et fermiers attirent aussi attirer l'attention des parties sur les dégrèvements d'impôts pour cause de calamités agricoles. *«Versés aux bailleurs, ils ont vocation à compenser les pertes de récolte et les dommages causés aux cultures par les intempéries. En conséquence, le montant des dégrèvements doit être défalqué du montant du fermage à payer par les preneurs»*. Et de rappeler l'article L 411-24 du Code rural, lequel est sans ambiguïté aucune sur le sujet : *«Dans tous les cas où, par suite de calamités agricoles, le bailleur d'un bien rural obtient une exemption ou une réduction d'impôts fonciers, la somme dont il est exonéré ou exempté bénéficie au fermier»*. C'est clair.

Coopération

L'esprit coopératif en démonstration chez In Vivo

C'est en ces périodes de crises à la fois profonde et aigüe que l'esprit coopératif doit souffler et aider les adhérents à passer au mieux des caps difficiles. À l'occasion de sa première réunion régionale qui s'est tenue à Dijon, Philippe Mangin a détaillé les principales mesures de soutien envisagées par le Conseil d'administration de l'Union de coopératives destinées à aider aux coopératives adhérentes et aux coopérateurs de base.

La situation est exceptionnelle et la présence de Philippe Mangin pour cette première étape dijonnaise des réunions régionales du groupe In Vivo, en souligne encore un peu plus le caractère de gravité. Tout est dit en quelques mots, les contre-performance de collecte céréalière française se situe *«au niveau des années 60»*. Avec une accumulation de difficultés qui touche tous les grands secteurs de production, dont la moindre n'est certes pas l'effondrement des prix. Le constat est d'autant plus amer que la collecte mondiale est au beau fixe.

Face à la gravité de la situation le conseil d'administration de In Vivo a donc décidé la mise en oeuvre de dispositions exceptionnelles, dont la plus importante pour les coopératives adhérentes est certainement la possibilité d'annuler partiellement la livraison des quantités engagées contractuellement auprès de InVivo Trading. Autre souplesse demandée au ministre de l'agriculture et de l'Économie et des Finances : un aménagement conjoncturel de la LME concernant les achats d'intrants pour la campagne 2016-2017. Cette disposition permettra aux fournisseurs et aux coopératives d'adapter leurs conditions commerciales en fonction des problématiques spécifiques de chaque région. Par l'intermédiaire du pôle partenaire agro-fourniture, le groupe In Vivo va demander une participation exceptionnelle aux fournisseurs via la création d'un compte conjoncturel, dont les montants collectés seront entièrement reversés aux agriculteurs par le biais de leur coopérative. Enfin, le groupe créé une centrale d'achat de masse (Galaxy)de produits phytosanitaires poste-brevet (phyto génériques) : *«une seule négo et un seul prix sur l'ensemble de la France»*.

Le déploiement à l'international porte les résultats du groupe

Alors que Philippe Mangin s'interroge *«sur l'efficacité de la gestion agricole française et l'efficacité de la Pac»*, Thierry Blandinières, son directeur général relève que c'est *«la croissance durable et la bonne santé du groupe qui permet de mieux aborder cette année»* et d'en encaisser le coup. De même, *«c'est le déploiement à l'international qui construit le résultat du groupe, ce qui confirme le succès de la stratégie de développement international initiée il y a deux ans»*.

Un coup d'accélérateur est donc donné à toutes les stratégies d'innovation qui permettront d'améliorer structurellement la situation actuelle. *«L'export doit ainsi devenir un axe stratégique à part entière et pas seulement un élément de dégagement du marché français»*. Et cette stratégie reposera en partie sur un développement numérique sans précédent. In Vivo entend ainsi développer à l'horizon 2020 un réseau de 1000 fermes connectées pilotes, des fermes de références qui devraient montrer que *«la technologie et le digital en particulier sont de formidables leviers pour permettre aux agriculteurs de produire plus et mieux»*. Un premier échantillon concernerait 350 fermes, une *«base de référence en recherche et développement pour un projet à long terme»*.

Autre création récemment inauguré *«We'nov»*, centre mondial de l'innovation pour la nutrition et la santé animale, où l'on retrouve toutes les parties prenantes à cette problématique, de l'éleveur au consommateur. Courant 2017, In Vivo prévoit de créer deux autres centres dédiés à l'innovation autour de l'univers agro-digital et de l'agriculture de précision. Ainsi que renforcement de l'offre de bio-solutions.



Effet groupe, travail en réseau, coopération et mutualisation, innovation, recherche et développement... en dépit la situation catastrophique de l'agriculture française, In ViVo y croit et déploie tous les leviers économiques et techniques disponibles.

Diversification : In Vivo Wine et Frais d'Ici, doucement mais sûrement

Lancé il y a un an, In Vivo Wine rassemble des partenaires autour d'un cahier des charges assurant la commercialisation de produits spécifiques et bien identifiés sur un coeur de gamme se situant aux alentours de 10€. 21 caves ou unions de caves ont finalisé leur adhésion à ce projet qui compte également 80 partenaires fournisseurs. Val d'Orbieu et Evoc ont été suivies par Agamy, regroupement de trois coopératives du Beaujolais et des vignobles environnants, par la cave de Rocca Maura dans le Rhône, GICB dans le Roussillon, la Bastide dans le Sud-Ouest, Univitis à Bordeaux et pas moins de douze caves coopératives du Languedoc. Pour Thierry Blandinières là encore le projet s'inscrit dans le long terme et il n'est pas question de précipiter les choses "nous ne somme pas la variable d'ajustement" des problèmes de commercialisation internes.

Enfin, le concept Frais d'ici poursuit son développement avec un projet de 200 magasins directement accolés aux Gamm'Vert existant.

AMK

Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE)

Formation «Traite et soins aux animaux» : 3 stagiaires ont validé leur parcours

Trois stagiaires de l'action courte *«Traite et soins aux animaux»* dispensée au CFPPA de la Barotte (Châtillon sur Seine) ont validé leur parcours de formation lors de la réunion du jury le 27 septembre dernier.

De janvier à juin 2016, ces stagiaires ont bénéficié d'une formation théorique et pratique au sein du CFPPA mais également lors des périodes de stage chez des exploitants. Ils sont désormais capables de réaliser la traite en autonomie, de participer aux soins des animaux et d'utiliser du matériel agricole. Ils ont par ailleurs validé 2 Caces et le Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants (Captav).

Les modules de formation qu'ils ont suivis s'inscrivent dans le parcours pour l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) agricole. Ils disposent désormais de 5 ans pour valider, s'ils le souhaitent, les modules restants et obtenir le CQP, lors de nouvelles périodes de formation ou par la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience). Cette qualification, conçue par et pour les professionnels agricoles, est reconnue au niveau national pour répondre aux besoins de main d'œuvre dans les exploitations agricoles ou au sein des services de remplacement.

Aussi, si vous êtes à la recherche d'un salarié pour déléguer une partie de votre activité, n'hésitez pas à contacter le service juridique emploi de la FDSEA21 (03 80 68 67 68) afin d'obtenir le CV de ces candidats.



CONSTRUCTIONS METALLIQUES
SAS BAILLY
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Conception personnalisée - avec POSE ou KIT - Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 www.baillysa.fr mail@baillysa.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Agriculture

«L'Europe doit aussi protéger ses producteurs»

Entretien avec Xavier Beulin, président de la FNSEA, après la rentrée de septembre, le plan de refinancement, le Sommet de l'élevage et le Congrès des agriculteurs européens, entre autres...


Actuagri/Delphine Jeanne

Xavier Beulin, président de la FNSEA, ici après l'annonce du plan de refinancement de l'agriculture.

Le président de la FNSEA Xavier Beulin revient sur le plan de refinancement des exploitations agricoles, annoncé par le Gouvernement le 4 octobre et évoque les mesures qu'il faut maintenant obtenir de Bruxelles face à la crise climatique, mais également vis-à-vis de la crise plus structurelle qui touche les producteurs à l'échelle européenne.

Suite à l'annonce du plan de refinancement par Manuel Valls, quelle est votre réaction? En quoi faudrait-il aller plus loin ?

«Les pertes pour la ferme France sont telles en 2016, estimées à plus ou moins cinq milliards d'euros, qu'aucun dispositif ne peut et ne pourra compenser cette situation. L'urgence pour la FNSEA était de mettre très vite sur pied un dispositif de refinancement des exploitations impactées. Il est nécessaire que ce refinancement soit proposé à la très grande majorité des agriculteurs avec les meilleurs taux d'intérêt du moment, et des durées appropriées à chaque situation. À cet égard, la prise en charge du coût de la garantie à 50/50 par les banques et l'État, via la BPI, était une mesure très attendue. Les cellules d'urgence départementales auront également à traiter un certain nombre de dossiers, nous serons vigilants afin qu'elles disposent de moyens, je pense entre autres au Fac (ndlr : fonds d'allègement des charges), à l'année blanche, à la MSA, pour répondre aux besoins. Reste un point faible et même très critique dans ce plan gouvernemental, l'insuffisance de moyens spécifiques pour permettre d'accompagner les agriculteurs et leurs familles, qui par choix ou par obligation, quitteront le métier. Le gouvernement ne peut se contenter d'une prime de reconversion professionnelle d'à peine plus de 3 000 euros. C'est de l'indécence ! Enfin je signalerai qu'il a fallu batailler dur pour obtenir une exonération partielle de taxes foncières, y compris pour les prairies. Un autre chantier nous mobilise beaucoup : une intervention de l'Union européenne face à ce qu'il convient bien d'appeler une catastrophe climatique inédite depuis l'après-guerre. Nous avons obtenu de nos collègues européens et du Copa une démarche conjointe auprès du Commissaire Hogan. Au ministre de l'agriculture de prendre le relais maintenant».

Le plan permet-il tout de même d'amorcer un accompagnement plus humain, plus individualisé, des agriculteurs en difficulté ?

«J'ai demandé au Premier Ministre «une clause de revoyure» avant la fin novembre pour évaluer les dispositifs, vérifier leur efficacité et le cas échéant les adapter, les réajuster. Nous restons extrêmement vigilants et nous jugerons sur pièces. S'agissant des agriculteurs en grandes difficultés, nous devons faire preuve de solidarité et d'humanité. Ces familles doivent pouvoir se réorienter avec dignité. Le silence est pire que tout, allons à la rencontre de nos voisins. Avec l'appui du réseau des chambres d'Agriculture et des MSA, c'est aussi notre mission syndicale de rechercher des solutions adaptées, nous enregistrons trop de drames dans nos campagnes, souvent dans l'anonymat. C'est pourquoi nous demandons un double dispositif de «départ anticipé» et de «reconversion professionnelle», doté financièrement. Vous avez rencontré Phil Hogan, le Commissaire européen à l'Agriculture, lors de sa venue au Sommet de l'Élevage».

Pensez-vous pouvoir obtenir des mesures de régulation de la part de Bruxelles ?

«J'ai pu rencontrer Phil Hogan à Cournon et à Athènes. Je lui ai fait trois demandes. D'abord, une prise en compte de la situation climatique et de ses impacts sur les productions végétales, en France et dans quelques pays de l'UE, demande faite d'ailleurs également à Stéphane le Foll en vue du conseil agricole d'octobre. Ensuite, j'ai abordé les sujets élevage. Comme la production laitière, la viande bovine nécessite une action volontariste, notamment en termes de soutien à l'export, pour restaurer des niveaux de prix acceptables. Enfin, j'ai fait part de nos attentes sur la PAC, d'abord à court terme, sur un effort significatif de simplification, et à moyen terme, sur la nécessité de disposer à nouveau de quelques outils de gestion de crises et d'aléas».

Pouvez-vous dire quelques mots sur les réflexions qui ont eu lieu lors du Congrès des agriculteurs européens, à Athènes ?

«Je retiendrai de ce congrès des agriculteurs européens à Athènes deux remarques majeures. Oui, il y a une demande alimentaire croissante dans le monde, oui l'Europe a du potentiel, oui les technologies apportent des solutions, oui... mais l'Europe ne doit pas seulement protéger ses consommateurs, elle doit aussi protéger ses producteurs ! Toute réforme tient et tiendra en notre capacité d'une part à faire partager nos convictions à nos collègues européens, et d'autre part à gommer les distorsions sociales, fiscales, et environnementales, et donc à travailler à mieux d'Europe».

PROPOS RECUEILLIS PAR DELPHINE JEANNE, ACTUAGRI

À propos

Le Congrès européen des agriculteurs

Lors du Congrès des agriculteurs européens en Grèce, le Copa et la Cogeca ont présenté leurs premières réflexions concernant la politique agricole commune après 2020.

«La Commission européenne devrait publier à l'été prochain une Communication sur la Pac après 2020 afin de présenter ses premières réflexions en la matière et il est donc important de développer nos idées pour contribuer à ce processus et garantir un secteur agricole à l'avenir qui soit capable de faire face aux crises du type de celle que nous venons de traverser» a expliqué Martin Merrild, président du Copa. Il a ensuite mis en avant certains éléments clés en indiquant que l'UE doit être bien plus ambitieuse vis-à-vis de la réduction de la charge administrative, actuellement écrasante et que l'agenda de simplification du Commissaire Hogan est positif mais ne va pas assez loin. *«Certains des changements proposés rendent en réalité la tâche encore plus difficile pour les agriculteurs et sont également contreproductifs en termes de durabilité environnementale».*

«Il faudra également développer des outils au niveau des exploitations agricoles destinés à aider les agriculteurs à mieux gérer les risques des marchés toujours plus volatils. Par exemple, il pourrait s'agir de mesures de gestion des risques, d'assurances, de marchés à terme ou encore de mesures plus fortes de gestion du marché». La production doit également être mieux ciblée pour répondre aux demandes des consommateurs. Les consommateurs doivent également être sensibilisés aux normes de production élevées que nous respectons et aux nombreux bénéfices du secteur agricole européen pour l'économie des zones rurales, la croissance et l'emploi.

Le Copa a également insisté sur le fait que les agriculteurs doivent avoir la possibilité de mener une vie décente dans les zones rurales, avec un accès à l'éducation et aux installations de santé ainsi qu'à l'emploi pour les familles. "Comme tout le monde, nous avons besoin d'infrastructures appropriées dans les zones rurales et d'un accès à l'internet haut débit, afin de pouvoir développer nos entreprises et bénéficier de l'agriculture intelligente et des technologies numériques. Mais seuls 25% des agriculteurs ont recours à l'agriculture de précision".Il est en outre essentiel d'intensifier la recherche pour offrir aux agriculteurs les outils dont ils ont besoin. Martin Merrild s'est ensuite interrogé sur comment modifier la Pac pour permettre aux agriculteurs de lutter plus efficacement contre le changement climatique tout en produisant davantage. *«Il est absurde de réduire la production en Europe uniquement pour la développer ailleurs. En collaboration avec les institutions européennes, nous devons faire en sorte que l'accord de Paris sur le climat soit positif pour nous».*



D'autres thématiques ont été développées lors de ce congrès : l'impact positif des coopératives agricoles, la notion de chaîne alimentaire, la déclaration de Cork sur le développement rural ou encore les accords de libre-échange.

Les avantages d'un tracteur équipé d'usine d'un chargeur

La plupart des tractoristes proposent d'équiper leurs tracteurs d'un chargeur frontal spécialement adapté issu de leur propre construction ou d'un accord avec un spécialiste des chargeurs. Les concessionnaires manquent toutefois de motivation pour proposer le montage d'usine, le montage a posteriori leur permettant de garder de la souplesse dans la vente des tracteurs et de choisir leur marque de chargeur. Le montage d'usine offre pourtant certains avantages, comme l'expliquent Pierre-Yves Noblesse, chef produit tracteur chez Valtra, et Aurélien Pichard, chef produit tracteurs chez SDF.



Crédit : Valtra

En proposant un chargeur monté d'usine, le tractoriste garantit une intégration préservant le rayon de braquage.

■ Y-a-t-il des différences majeures en termes d'intégration sur le tracteur entre un chargeur monté d'usine et un chargeur monté a posteriori ? Lorsque le chargeur est de même marque et lorsque le chargeur est de marque différente ?

P-Y. N. - *Il n'y a pas de différences majeures lorsque le concessionnaire décide de rester sur un chargeur Quicke. Par contre, nous pouvons retrouver des différences au niveau de l'intégration du bâti sur des marques autres que celle disponible d'usine.*
Le bâti d'usine est intégré au châssis du tracteur avec la garantie qu'il n'impacte ni le rayon de braquage, ni la maniabilité.

A. P. - *Généralement il n'y a pas de différence, mais l'adaptation montée d'usine doit avoir la validation du bureau d'études, donc susceptible d'avoir quelques légères modifications. Les constructeurs de chargeurs se basent tous sur les mêmes points de fixation des tracteurs, l'intégration est donc généralement équivalente.*

■ Quels sont les avantages en termes de pilotage et d'hydraulique, lorsqu'on opte pour un chargeur monté d'usine ?

P-Y. N. - *On dispose d'une intégration parfaite des blocs distributeurs avant. Cela offre la possibilité d'intégrer des électrovannes permettant le contrôle du relevage avant ou du chargeur depuis le joystick en cabine. Le réglage du débit du chargeur est également disponible lors d'un montage usine.*
L'utilisateur possède le joystick d'usine intégré à l'accoudoir qui lui permet de piloter l'intégralité des fonctions (tracteur + chargeur) depuis le même support, avec l'avantage d'une intégration idéale des commandes, participant à l'ergonomie.

Le montage d'usine limite également le temps de mise en service pour le concessionnaire, lors de la réception du tracteur.



Crédit : Valtra

Pierre-Yves Noblesse, chef produit tracteur chez Valtra : « le montage d'usine permet d'optimiser le lien entre l'hydraulique du tracteur et celui du chargeur



Crédit : SDF

Aurélien Pichard, chef produit tracteur chez SDF : «*Le gros avantage du chargeur monté d'usine est le gain de temps dans la préparation à l'atelier pour le concessionnaire.*»

A. P. - Dès lors que le chargeur monté a posteriori peut utiliser les commandes intégrées du tracteur, il n'y a pas réellement de différence en termes d'ergonomie.



Crédit : SDF

Les chargeurs montés d'usine permettent de valoriser les commandes intégrées des tracteurs.



• **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** •

Massey Fergusson
La série Global complétée par les 5700 et 6700



Après les 4700, Massey Ferguson complète par le haut son offre en tracteurs simples et accessibles avec l'arrivée des séries 5700 et 6700 qui comptent chacune deux modèles. La motorisation 4 cylindres 4,4 l Agco Power respecte les normes antipollution Tier 4f via un SCR et un DOC. Côté transmission, le constructeur se limite à une mécanique 12x12 avec inverseur mécanique ou sous charge, en option. Le circuit hydraulique, de type centre ouvert, utilise une pompe haute pression de 58 l/min pour le relevage arrière et les distributeurs, ainsi qu'une pompe auxiliaire de 27 l/min dédiée à la direction, à l'engagement du pont avant, au blocage de différentiel et à la prise de force. Pour plus de performance, une solution à débits cumulés atteignant 98 l/min est disponible en option. Les 5700 peuvent recevoir les chargeurs frontaux MF 900 et MF 900X, les 6700 disposant des MF 941 et MF 941X, tous montés d'usine. La cabine à six montants est identique à celle des modèles 4700.

Modèle : 5710, 5711/6712, 6713
Puissance maxi : 100, 110/120, 130 ch
Empattement : 2,43/2,50 m
Capacité du relevage : 4,3/5,2 t

Mc Cormick
Le X8 jusqu'à 310 chevaux



La nouvelle série X8 VT-Drive chapeaute désormais la gamme du constructeur italien avec trois modèles. Leur moteur FPT 6,7 l répond à la norme Tier 4f grâce à une combinaison DOC + SCR. Ce bloc, qui reçoit un turbo à géométrie variable, repose sur un châssis intégral dérivé de celui des anciens ZTX. La transmission à variation continue à quatre gammes signée ZF reprend la même logique de gestion que les autres modèles VT-Drive du constructeur. Le circuit hydraulique load sensing peut alimenter jusqu'à six distributeurs à l'arrière et deux à l'avant. La direction dispose de sa propre pompe et d'un réglage du nombre de tours de volant. Le X8 accueille un pont avant suspendu à bras indépendants Carraro et un relevage avant intégré. Ce dernier dispose de vérins double effet et d'un contrôle de position. Le relevage arrière peut recevoir des stabilisateurs et une chandelle à réglage hydraulique. La cabine est identique à celles des X7 VT-Drive avec l'accoudoir multifonctions, l'écran tactile de 12 pouces (isobus) et la suspension hydraulique.

Modèle :
X8.660, X8.670, X8.680
Puissance maxi :
264, 286, 310 ch
Hydraulique :
LS 157 ou 212 l/min
Relevage (AV/AR) : 5/12 t
PDF (AV/AR) :
1000/540, 1 000, 1 000E
Poids à vide : 10,8 t
PTAC : 18 t
Empattement : 3 m

New Holland
Le T7 HD complète l'offre de 200 à 300 chevaux



Crédit : M.Portier

Afin de couvrir l'écart important entre un T7.270 et un T8.320, New Holland complète la gamme T7 avec deux modèles T7 HD de gabarit intermédiaire. Construits à Basildon en Angleterre, ces derniers sont motorisés par le six cylindres FPT 6,7 l équipé d'un turbo à géométrie variable et d'une combinaison DOC + SCR pour répondre aux normes Tier 4f. Ce moteur dispose d'un papillon à l'échappement qui sert aussi bien au système de dépollution qu'au système de frein à l'échappement proposé en option, dispositif qui agit également sur le turbo, le ventilateur à pales orientables et sur l'injection. Spécifique au T7 HD, le carter d'huile structurel assure la rigidité sans utiliser de châssis. Il fait le lien avec la partie frontale intégrant le pont avant suspendu à double vérin issu des T8 et le relevage avant intégré. Le T7 HD profite de la transmission à variation continue Auto-Command identique à celle des T7, accouplée à un pont arrière spécifique autorisant des pneus de 2,15 m de diamètre. Le circuit hydraulique profite d'une réserve d'huile additionnelle et de deux pompes à cylindrée variable, dont une pour la direction. Le système de freinage peut bénéficier en option de l'ABS. Quatre régimes de prise de force sont disponibles pour l'attelage arrière et deux pour l'avant (1000/1000E), tous sélectionnables électriquement en cabine. La cabine adopte les évolutions apparues au printemps sur les T7, dont le nouveau toit permettant jusqu'à 16 phares de travail à leds et le nouveau système de gestion des fourrières HTS2.

Modèle : T7.290 et T7.315
Puissance nominale/maxi : 271/288 et 300/313 ch
Hydraulique :
LS 165 ou 220 l/min
Capacité maxi du relevage (av/ ar) : 5 821/11 058 kg
Empattement : 2 995 mm
Réservoir gnr/adblue :
630/96 l
Poids : 11 t.
PTAC : 16 t

Kioti
Les PX en Tier 4f

Le constructeur coréen étoffe sa gamme de tracteurs en passant au Tier 4f. Remplaçant le PX9020, le PX9030 se voit complété de deux autres modèles PX1003 et PX1103. Tous possèdent un moteur Doosan de 3,4 l combinant FAP et SCR. De série, le PX9030 accède à une boîte 16/16 et à un inverseur mécanique.
En option, il reçoit un doubleur et un inverseur sous charge, ces équipements étant de série sur les deux autres modèles. Affichant une capacité accrue à 5,3 tonnes, le relevage dispose d'une gestion électronique sur le plus gros modèle. Outre les régimes pdf de 540 et 1 000 tr/min, une 540 Eco fait son apparition. L'opérateur gagne en confort avec un siège pneumatique, de nouveaux rangements et un ordinateur de bord indiquant vitesse d'avancement, consommation et surface travaillée.

Puissance :
93, 103 et 110 ch



• **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** •

New Holland
Plus de confort pour les T5


Crédit : M. Portier

La gamme de tracteurs T5 arbore un nouveau capot abritant un moteur conforme à la norme Tier 4f. Le 4 cylindres FPT 3,4 l abandonne son FAP au profit d'un SCR précédé d'un DOC. L'EGR est conservé avec seulement 10 % de recirculation. Le tractoriste annonce une progression de la réserve de couple. L'offre en transmissions se limite désormais à la semi-powershift ElectroCommand à 4 rapports sous charge. Celle-ci s'enrichit d'un passage automatique des rapports (mode champ et route) et d'un réglage de la réactivité de l'inverseur selon trois niveaux. Le confort progresse avec une suspension de cabine repensée et l'apparition, en option, d'un pont suspendu à double accumulateur. Le pont avant renforcé accepte des pneus de 28 pouces. L'attelage arrière reçoit jusqu'à trois distributeurs réagencés et un relevage renforcé. Outre ses huit projecteurs à leds montés de série, la cabine profite d'une nouvelle commande de chargeur (téléflexible ou joystick électrique) intégrant les passages de rapports powershift. L'essuie-glace gagne en surface de balayage et la prédisposition isobus arrive en option avec le terminal Intelliview 3. Enfin, le T5 accède à une nouvelle adaptation de chargeur à brancard large, favorisant la stabilité.

Modèle : T5.100 ; T5.110 ; T5.120
Puissance maxi : 99, 107, 117 ch
Hydraulique :
CO 2 pompes 128 l/min
Relevage : 5,4 t aux rotules
Réservoir GNR : 165 l

Zetor
Les Forterra passent au Tier 4f



Le constructeur tchèque fait évoluer ses tracteurs Forterra en leur greffant une nouvelle motorisation conforme à la norme Tier 4f. Reprenant la base de son bloc maison 4,15 l, le tractoriste conserve une injection mécanique à pompe en ligne et adopte un post-traitement avec FAP et SCR. Zetor affiche un couple en hausse et une consommation en baisse par rapport à la précédente génération. La gamme Forterra se réorganise autour de trois versions : la nouvelle CL en entrée de gamme, l'HSX et l'HD. La capacité du réservoir de GNR progresse de 20 %. En cabine, le Forterra CL adopte un nouveau levier d'inverseur mécanique à gauche du volant. Le système d'éclairage devient plus performant et l'offre en sièges plus étoffée. Enfin, la charge remorquable du Forterra HD passe de 22 à 31 t.

Modèle :
Forterra CL et HSX 100, 110, 120, 130, 140 / Forterra HD 130, 140, 150

Puissance :
96, 106, 117, 127, 136 / 127, 136, 147 ch

Mc Cormick
Une version d'entrée de gamme


Crédit : G.Coisel

Les tracteurs McCormick X7.4 et X7.6 et Landini Série 6 et Série 7 sont désormais disponibles dans la version d'entrée de gamme Efficient, plus simple et moins onéreuse. Reposant sur la même base mécanique, elle se différencie par son équipement en cabine, comme l'absence d'accoudoir multifonctions, de terminal, ainsi que l'arrivée d'un tableau de bord simplifié. On retrouve des commandes de distributeurs mécaniques ou électrohydrauliques. Dépourvue d'automatismes de bout de champ, cette version affiche une économie de l'ordre de 10 000 € HT prix catalogue, comparé à la version Pro Drive Premium. Enfin, on notera l'arrivée du McCormick X7.650, un tracteur 6 cylindres d'une puissance maxi de 160 ch.



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	**03 86 83 02 01**
	Brienon	**03 86 43 07 90**
	Tonnerre	**03 86 55 05 07**
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	**03 80 35 80 66**
GROUPE METHIVIER	Toucy	**03 86 44 01 08**
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	**03 86 26 10 93**
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	**03 86 34 18 35**
	Tannay	**03 86 22 11 54**

• **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** •

Valtra **La série T quatrième génération bouleverse les codes**

Le constructeur finlandais renouvelle sa gamme de tracteurs six cylindres avec six nouveaux modèles de la série T. L'ensemble du tracteur a été revu, avec un design très dynamique. La nouvelle architecture du châssis permet un moteur plus proche de la cabine et un pont avant qui s'en éloigne. Résultat, l'empattement progresse de 29 centimètres sans impacter le rayon de braquage, au contraire. Le pont avant implanté à l'aplomb du système de refroidissement voit son angle de braquage progresser de 10 degrés, offrant un rayon de 5,25 mètres. La suspension de pont avant pneumatique procure davantage de débattement droite/gauche. Le relevage avant intégré accueille un ou deux distributeurs hydrauliques.

Côté moteur, la série T adopte des blocs Agco Power six cylindres (6,6 ou 7,4l) conformes aux normes Tier 4 final qui se contentent d'un DOC et d'un SCR comme système de dépollution. À noter, le passage à 600 heures de l'intervalle d'entretien. Le capot moteur est très compact, assurant une visibilité sur l'avant digne d'un quatre cylindres.

La visibilité, c'est aussi le point fort de la nouvelle cabine à cinq montants montée sur suspension mécanique ou pneumatique. Sa structure galbée inédite délivre un espace généreux au poste de conduite, tout en limitant l'encombrement au niveau du toit. Ce dernier accueille en option une large vitre. Dans l'habitacle, la console de droite conserve certaines commandes, tout en dégageant la visibilité. Seule la version d'entrée de gamme


Crédit : M. Portier

Active conserve des distributeurs à commandes mécaniques. Mais comme les deux autres versions Versu et Direct, elle dispose d'un accoudoir multifonction. Simplifié, celui de la version Active fait l'impasse sur le terminal couleur, les électro-distributeurs et les automatismes de bout de champ. Il peut toutefois recevoir un joystick pour piloter le relevage avant ou le chargeur frontal. L'accoudoir s'inspire de celui de l'ancienne série T. On notera une finition plus soignée et un nouveau levier de transmission plus intuitif. Le petit terminal reste réservé aux paramètres du tracteur, impliquant l'utilisation d'un second terminal TopCon pour le guidage et l'Isobus. D'autres équipements évoluent comme la gestion de la climatisation et de l'éclairage. Plusieurs options apparaissent : phares à leds, essuie-glace 270 degrés, boîte réfrigérée, braquage rapide, caméra intégrée...

L'offre de transmissions se limite pour l'instant à la semi-powershift robotisée à cinq rapports commune aux versions Active et Versu, et à la variation continue pour la Direct (sauf pour le T234). Par rapport à la précédente génération, les évolutions concernent la semi-powershift qui dispose désormais d'un fonctionnement à la pédale avec une gestion automatique (2 modes) du passage des vitesses et du régime moteur. L'appui sur le frein permet d'arrêter le tracteur sans débrayer. Un mode prise de force et une assistance au démarrage en côte font leur apparition. À l'arrière, l'attelage est revu avec des connexions hydrauliques regroupées à gauche et un nouveau support de troisième point. Spécifique, la cabine se distingue avec ses six montants et ne dispose de l'accoudoir multifonction qu'en option.

Modèle : T144, T154/T174e, T194, T214, T234
Cylindrée : 6,6/7,4 l
Puissance maxi : 155, 165, 175, 195, 215, 235 ch
Puissance maxi avec boost : 170, 180, 190, 210, 230, 250 ch
Hydraulique :
Load sensing 115 ou 160 l/min
Relevage (av/ar) :
5 100/8 100 kg (9 500 kg en option)
PDF : 540/540E/1000 ou 540E/1000/1000E

New Holland
Les T6 4 cylindres s'allongent


Crédit : M. Portier

La gamme de tracteurs T6 adopte des motorisations plus coupleuses répondant à la norme Tier 4f grâce à la combinaison DOC et SCR. Accompagnant la montée en puissance, la gamme compte désormais cinq modèles 4 cylindres 4,5 l et un seul modèle 6 cylindres 6,7 l, le T6.180. Afin d'améliorer leur polyvalence, les T6 4 cylindres adoptent le même empattement que le 6 cylindres (2,64 m), sans impacter le rayon de braquage grâce à un compartiment moteur plus échancré au niveau du pont avant. Ce dernier est disponible en version SuperSteer ou suspendue TerraGlide. L'allongement des 4 cylindres permet d'intégrer un réservoir de GNR de 230 l et fait grimper le poids à vide de 500 kg. Le T6 conserve deux déclinaisons de transmissions : semi-powershift Electro Command et variation continue Auto Command. Outre le nouveau design de capot arborant une signature à leds, il adopte le toit de cabine de ses aînés avec huit projecteurs leds de série (16 en option). La version à toit rabaissé reste disponible. L'habitacle accueille de nouvelles déclinaisons de sièges et un nouvel accoudoir pour la version ElectroCommand. Ce dernier se caractérise par l'intégration du levier de transmission et d'un joystick électrique pour le chargeur. Le T6 peut recevoir en option une prédisposition isobus classe 2 (ou classe 3 avec l'Auto Command) et un autoguidage intégré. Les T6 accèdent désormais à des pneus 650/65 R38 et aux Xeobib 600/60 R38.

Modèle : T6.125 ; T6.145 ; T6.155 ; T6.165 ; T6.175 ; T6.180
Puissance (nominale/maxi boostée) 115/125 ; 115/145 ; 125/155 ; 135/168 ; 145/175 ; 145/175 ch





Vendanges de la Cnaoc

Des vendanges très «*politiques*»

C'est en Saône-et-Loire, à Prissé, que la Cnaoc organisait le 29 septembre ses traditionnelles «vendanges», des vendanges très politiques puisqu'occasion d'adresser un message «de rentrée» aux organisations partenaires, aux administrations, mais aussi à nombre d'attachés parlementaires…



Un moment d'échange qui a permis de faire passer de nombreux messages.

La semaine dernière, les vendanges battaient leur plein dans le Mâconnais, et c'est l'endroit qu'avait choisi la Cnaoc (Confédération nationale des viticulteurs en AOC) pour ses traditionnelles *«vendanges»*, lesquelles tiennent lieu, certes de moment sympathique, mais aussi de moments d'échanges sur les sujets qui préoccupent les viticulteurs de vins d'appellation. Y sont ainsi invités les partenaires de la Cnaoc, les administrations qui, de près ou de loin, travaillent avec la viticulture d'appellation, nombre d'attachés parlementaires de députés ou de sénateurs élus dans des secteurs viticoles, mais aussi la presse, locale et spécialisée. Bref, du beau monde.
«C'est en effet un moyen de passer des messages dans la convivialité et avec le sourire», confirmait Éric Tesson, juriste à la Cnaoc et bras-droit du directeur, Pascal Bobillier-Monnot, retenu par ailleurs.
Et les messages ont été transmis, dès le départ. «*La viticulture est une production qui rencontre des problèmes également, et nous avons bien l'intention de les faire entendre»*, poursuivait Éric Tesson.

Des messages francs

«Avec la machine à vendanger, au moins, il n'y a pas la complémentaire Santé dès le premier jour des vendanges», lançait avec un brin d'ironie Jean-Michel Aubinel, président de la CAVB, alors qu'il faisait visiter son chai et qu'il présentait l'exploitation qu'il conduit avec Marie Canard, sa compagne, et Vincent Nectoux, son associé. Une boutade certes, mais qui avait le mérite de camper le décor sans ambages. Rapidement, il fut question de main-d'œuvre, de son coût aussi, mais surtout, surtout des contraintes administratives et de leur empilement…
La visite du chai était suivie d'une visite dans les vignes, là même où la machine à vendanger opérait les vendanges ce jeudi matin ; elle se poursuivait dans les chais des Vignerons des terres secrètes, où la délégation était accueillie par Michel Barraud, président de la cave coopérative, et par Charles Lamboley, responsable des ventes directes et du développement de l'œnotourisme. Enfin, elle se poursuivait au Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé avec, notamment, la visite de l'unité de traitement des greffons à l'eau chaude dans le cas de la lutte sanitaire, notamment contre la Flavescence dorée.

L'enfer est pavé de bonnes intentions…

«On entend beaucoup parler de la compétitivité comme étant le vrai défi. Pour autant, il ne nous semble pas que ce soit le sujet. Le problème, c'est l'inflation réglementaire et législative», plaidait Éric Tesson, qui se risquait à rêver d'une *«trêve législative»* alors même que notre appareil législatif français aurait voté entre 3 500 et 4 000 textes de loi au cours de la seule dernière mandature… Un chiffre qui, s'il est avéré, donne à lui seul le vertige, et illustre l'inflation de la législation qui conduit à l'embolie économique. D'où l'urgence d'appuyer sur «*pause*» !
On le sait, l'enfer est pavé de bonnes intentions… Ainsi, d'une intention noble et généreuse arrive-t-on souvent à de réels monstres technico-administratifs. Le rattachement des salariés à la Complémentaire santé dès la première heure travaillée en est un. Jean-Michel Aubinel tout comme Éric Tesson le dénonçaient avec force, le premier rappelant les réactions nombreuses dont les viticulteurs bourguignons avaient fait preuve lors des réunions de pré-vendanges organisées en Saône-et-Loire avec l'Union viticole de Saône-et-Loire.

On ne cesse d'ajouter des formalités aux formalités et l'embauche de saisonniers comme les vendangeurs en devient dissuasive au point que les employeurs préfèrent de plus en plus recourir à des sociétés extérieures d'intérim basées à l'étranger. *«On marche sur la tête dans un pays qui frise avec les 10 % de taux de chômage»*, concluait sur le sujet le viticulteur de Prissé.
Et de poursuivre : *«c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. On va dans le sens inverse de la transmission d'un savoir-faire, d'une culture à nos jeunes. Autrefois, tous les enfants de nos voisins étaient embauchés pour participer aux vendanges»*, ajoutait Jean-Michel Aubinel, qui déplore les freins actuels qui n'incitent plus à cet élan collectif.

Un manque de souplesse

Autre dossier qui agace, la remonté des modifications des cahiers des charges à la Commission européenne… *«Les moindres modifications des cahiers des charges remontent à la Commission, or il suffirait que seuls les éléments qui intéressent l'ensemble des opérateurs européens soient soumis à l'examen de Bruxelles»*, argumentait Éric Tesson. La Cnaoc plaide en effet pour plus de souplesse afin que *«ne soit pas renvoyé à la Commission européenne ce qui n'a pas lieu de l'être»* comme, par exemple, des modifications de cépages secondaires dans un cahier des charges d'appellation. Certaines évolutions *«ne regardent que l'environnement du cru»*. Et Jean-Michel Aubinel de citer en exemple la mise en bouteilles dans la zone de l'appellation.
«Là où l'on pouvait revoir les cahiers des charges avec une certaine souplesse, aujourd'hui, dès qu'on veut changer une virgule, il faut passer par Bruxelles», s'agaçait Jean-Michel Aubinel.
La journée a été l'occasion d'aborder maintes autres sujets, comme les droits de plantations, au sujet desquels la Cnaoc se réjouit d'être parvenue à réintroduire *«un dispositif de gestion de la production»*, alors que les autres production agricoles n'y sont, elles, pas parvenues. On pense à la suppression des quotas laitiers ou des quotas sucriers… entre autres.
Il fut bien entendu question de l'environnement, *«un raz-de-marée qu'on aura bien du mal à retenir»*, notait Éric Tesson qui plaidait en faveur de l'indispensable réconciliation des parties sur le sujet au regard des enjeux économiques et territoriaux notamment. Il fut encore question de Vin & Société, de surfaces viticoles alors que certaines administrations semblent remettre de plus en plus fréquemment en cause la surface cadastrale, celle-là même qui sert de base dans l'ensemble de la réglementation : *«un sujet à tension»*, lançait Éric Tesson à l'attention des représentants de la DGDDI, c'est-à-dire des Douanes…
À n'en pas douter, ce temps d'échanges dans la convivialité a permis de faire passer quelques messages. À bon entendeur…

Complémentaire santé

Un avenant à été signé

Le 28 septembre, les organisations syndicales de salariés et la FNSEA ont signé un avenant à l'Accord national relatif à la protection sociale complémentaire en Agriculture. Cet avenant permet «*que le régime collectif puisse assurer une couverture en santé pour les salariés en CDD de plus de trois mois et les salariés en CDI dès le 1er jour d'embauche*». Il permet aussi que «*l'obligation de couverture des risques santé pour les CDD de moins de trois mois soit assurée par le versement santé (appelé également chèque santé)*». Les salariés titulaires d'un CDD de moins de trois mois sont ainsi exclus du bénéfice de la couverture collective Santé et l'employeur rempli son obligation de proposer une couverture santé aux salariés titulaires d'un CDD de moins de trois mois via le versement santé. Enfin, l'avenant complète l'accord national par une nouvelle option visant à améliorer la mensualisation légale. Cet avenant pourrait être applicable dès le 1er janvier 2017, sous réserve toutefois de la procédure d'extension. A suivre donc.



Installation d'un élevage ovin

Rester cohérent dans son système

Investissements, productivité des brebis sont autant de critères à respecter pour réussir en élevage ovin viande.


Un système cohérent avec le milieu permet de limiter sa dépendance aux achats de concentrés.

La première règle à suivre lorsque l'on monte un élevage ovin viande est d'avoir un système cohérent avec le milieu. L'orientation en bergerie ou en herbager doit se raisonner en fonction de la structure (surface disponible) et de son potentiel. En système intensif, le chargement doit être supérieur à 12 brebis par hectare de surface fourragère principale et l'exploitation disposer d'un potentiel en maïs ensilage et/ou en cultures. En système herbager, le chargement par hectare de SFP doit être inférieur à 10 brebis et le parcellaire adapté au pâturage», note Vincent Bellet, de l'Institut de l'élevage, lors d'une conférence au Space à Rennes, avant de poursuivre «*Un décalage entre le niveau de production et la structure (chargement inadapté) peut entraîner une forte dépendance aux achats de concentrés.*»
Pour être cohérent avec le milieu, les choix doivent être réfléchis en fonction des périodes de vente, du type génétique, du système d'alimentation...

Investissements, ne pas se tromper de priorités

Les investissements doivent être raisonnés en fonction de la capacité de remboursement, «*il en faut ni trop ni trop peu. Un système bergerie nécessite de loger toutes les brebis, alors qu'en système herbager la possibilité du pâturage hivernal laisse l'option de faire tourner les lots en bâtiment (+/- 60 % de brebis logées)*». Côté contention, des cornadis peuvent être installés en bergerie, en système herbager on privilégiera un parc de contention. Autre critère de réussite des investissements : le cheptel. Un bon troupeau offre des garanties génétiques et sanitaires. «*La mécanisation n'est par ailleurs pas une priorité. Il ne faut pas non plus pénaliser les conditions de travail*»

Dernier point clé : la productivité des brebis, un facteur prépondérant du revenu. L'objectif en intensif est de viser 1,5 agneau par brebis en race lourde voire près de deux en race prolifique. En herbager, il est à 1,4 agneaux par brebis.
«*Elle n'est pas critique si elle permet de dégager un revenu, cela me paraît contradictoire ? 300 brebis représentent la taille critique d'un troupeau en dessous de laquelle aucun revenu ne peut être dégagé. Pour un atelier complémentaire, la taille critique de la troupe est de 300 brebis pour dégager un revenu. Pour un temps plein, ce chiffre passe à 450 brebis pour des animaux de race prolifique (bergerie) et à 500 brebis pour un système herbager. Le temps de travail va être lié au système choisi. En bergerie, par exemple le travail est très calé avec une pointe durant les mises bas. Il n'y a pas de surprise.*»

Deux exemples d'ateliers complémentaires

L'institut de l'élevage a réalisé une estimation du disponible permis pour des ateliers complémentaires de 300 brebis, l'un en bergerie, l'autre en herbager. Dans le cas d'un système bergerie avec un chargement de 15 brebis/ha de SFP, 24 hectares (herbe, maïs ensilage, céréales), une race prolifique avec une productivité 1,9 agneaux/brebis et un investissement de 116 000 Euros (poulailler réaménagé d'un coût de 50 000 Euros, hangar de 150 m² à 11 000 Euros, clôtures pour 7 000 Euros , cheptel pour 48 000 Euros), le disponible avant cotisations sociales avoisine les 17 000 Euros voire 18 000 Euros avec une subvention PCAE de 7 000 Euros. Le prix de l'agneau revenant à 6 Euros /kg.

De son côté, le système herbager avec 7,5 brebis/ha de SFP, 48 hectares utilisés (herbe et céréales), une race herbagère avec une productivité d'1,4 agneaux par brebis et un investissement de départ de 141 000 Euros (70 000 Euros pour la bergerie ; 6 000 Euros d'équipements de contention, 12 000 Euros de hangar, 13 000 Euros de clôtures, 40 000 Euros pour le cheptel) pourrait dégager environ 16 000 Euros voire 19 000 Euros avec une subvention PCAE. Le prix de l'agneau pour le calcul est de 5,7 Euros /kg pour des ventes en saison et 6,5 Euros /kg en contre-saison.

Un contexte favorable

Aujourd'hui, le contexte est favorable en ovins. «*Les prix restent intéressants malgré un recul début 2016. Le soutien de la PAC est confirmé (aide couplée renforcée). L'élevage ovin constitue une bonne opportunité de diversification du revenu. On peut estimer obtenir, en respectant les règles énoncées, un disponible avant MSA compris entre 15 000 et 20 000 Eur pour un investissement aux alentours de 100 000 à 150 000 Eur*», conclut Vincent Bellet.

C. D.

Chronique ovine

Du maïs grain récolté au bon stade pour un stockage en boudins

Alternative au séchage, le maïs grain humide peut se conserver sous forme d'ensilage. Il est alors broyé ou aplati puis placé dans un film en polyéthylène de 1,2 m à 1,6 m de diamètre tout de suite après la récolte afin d'y être conservé. Le maïs conservé humide est récolté plus tôt que le maïs grain destiné à être séché, soit entre 32 et 38 % d'humidité. Dès que le point noir apparait à la base du grain, le maïs est prêt à être récolté et ensilé. Jean Georges Cazaux de l'Association Générale des Producteurs de Maïs indique que «*cette année, beaucoup de maïs sont versés et il ne faut pas attendre de récolter pour une conservation en humide. Les maïs conservés à moins de 28 % d'humidité peuvent repartir en fermentation si la vitesse d'avancement du boudin est trop lente, c'est-à-dire inférieure à 15 cm par jour. Il est alors possible d'ajouter un conservateur mais le coût du stockage est alors majoré*».

22 à 25 € le mètre linéaire

Un maïs grain humide correctement stocké conserve sa valeur alimentaire qui est la même que celle d'un maïs sec ramené au taux de matière sèche. Le coût du conditionnement en boudins par une entreprise est d'environ 22 à 25 € le mètre linéaire pour un diamètre de 1,60 m du boudin et avec une densité de 1500 kg brut au mètre. Ce coût peut être plus faible avec l'utilisation d'une «*boudineuse*» achetée en Cuma par exemple. L'investissement d'un silo souple spécialement conçu pour ce mode de stockage diminue également son coût s'il est réalisé tous les ans. À titre de comparaison, le séchage et le stockage du maïs en organisme de stockage coute entre 25 € et 28 € la tonne (se renseigner auprès de sa coopérative pour les tarifs exacts).

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/Ciirpo


Le stockage en boudins est une alternative au séchage

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Récolte du maïs

Bien dimensionner le bec de l'ensileuse

La taille du bec à maïs est à prendre en compte en fonction de la puissance de l'ensileuse mais aussi de l'environnement dans lequel elle est amenée à évoluer.



Choisir un bec plus grand diminue les pertes de temps en bouts de parcelle.

Combien de rangs pour mon ensileuse ? La réponse est complexe. Plus que l'investissement du bec en soi, cette question doit prendre en compte de multiples critères, dont l'un des principaux concerne le parcellaire. Dans des régions vallonnées, la puissance absorbée pour l'avancement de l'automotrice sera naturellement plus importante que dans les régions de plaine, ce qui laisse moins de puissance pour le bec. La nature porteuse ou non du parcellaire intervient également dans la prise de puissance pour la motricité.
En outre, dans les grandes parcelles, il peut être intéressant d'avoir un bec plus large, pour faciliter les demi-tours lors du détourage, plutôt que d'avoir plusieurs remorques pleines patientant gentiment derrière l'ensileuse que le premier tour soit bouclé : le flux de remorques au silo reste alors constant. Et un flux régulier permet un tassage idéal, donc une meilleure conservation. Lorsque ni le transport, ni le tassage ne sont limitants, la surface récoltée dans la journée pourra être sensiblement plus élevée avec un bec plus grand. *«Nous avons constaté que l'ensileuse passait en moyenne 25 % de temps en fourrière, affirme Philippe Miroux, de New Holland. Et c'est en fourrières qu'elle consomme le plus. Cette dernière affirmation est cependant moins vraie sur certaines machines de dernière génération, dont les automatismes de bout de champ abaissent immédiatement le régime moteur et réduisent la consommation globale d'environ 12 %».*

Moins perdre de temps dans les fourrières

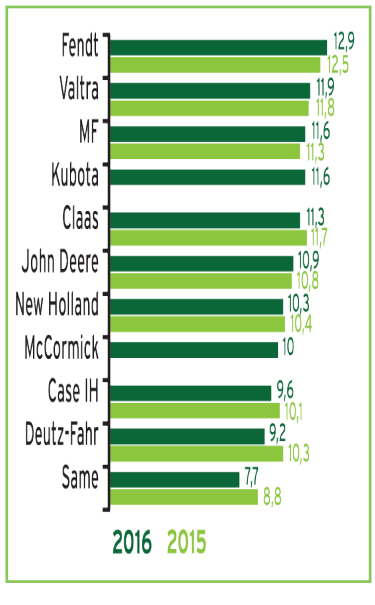
Quoi qu'il en soit, en augmentant le nombre de rangs du bec, on réduit le nombre de demi-tours, donc la consommation, et on augmente potentiellement la surface horaire abattue. Pour cela, il faut bien valoriser la largeur du bec en optimisant l'avancement. Plusieurs constructeurs proposent ainsi des automatismes de gestion de l'avancement en fonction de la charge de la machine, pouvant là aussi permettre d'économiser jusqu'à 10-15 % de carburant. Encore faut-il les exploiter.
Pour certains constructeurs, augmenter le nombre de rangs permet également de gaver davantage le rotor et d'assurer une épaisseur de coupe suffisante et donc une qualité de coupe constante. Cela se vérifie plus avec les machines à large rotor. Autre critère à prendre en compte, la quantité de matière sèche par hectare. Selon les tonnages moyens par hectare constatés habituellement, le choix se fera sur un petit ou un grand bec. *«Dans du maïs moyen (10 tonnes de matière sèche par hectare), du parcellaire plat, il faut compter 75 à 80 ch par rang, annonce Philippe Miroux. Et pour bien les valoriser, il faut bien évidemment que le transport et le tassage ne soient pas des facteurs limitants.»*

LUDOVIC VIMOND

Vie des entreprises

Kubota intègre l'enquête des concessionnaires

Comme chaque année depuis 2005, le Sédima, le syndicat des concessionnaires de machines agricoles, publie les résultats de son enquête Indice de satisfaction des constructeurs. Cette enquête s'appuie sur un questionnaire comportant 61 critères, chaque concessionnaire notant pour chacun d'entre eux son concédant (tractoriste). Cette année, l'enquête est marquée par le retour de McCormick, les concessionnaires de la marque ayant répondu étant suffisamment nombreux et représentatifs. Et Kubota y fait son entrée pour la même raison. Une entrée remarquée, puisque le Nippon intègre d'emblée la troisième place ex-aequo avec Massey Ferguson, avec une moyenne de 11,6. Par rapport à l'enquête 2015, on constate une légère baisse toutes marques confondues, avec une moyenne générale de 10,6, contre 10,6. Fendt affiche une hausse notable de 0,4 points, conservant sa position de leader, tandis que la baisse de 0,4 point de Claas fait reculer le franco-allemand dans le classement. Avec -0,5 points, Case IH passe en dessous de la moyenne. Enfin, Same et Deutz-Fahr reculent de 1,1 point, payant le manque de stabilité et la changement fréquent de la direction de la filiale.



LUDOVIC VIMOND

Des professionnels à votre service

VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
NOUVEAUTES 2016
www.camerail.com
CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21)
pugeault.jean-luc@sfr.fr
site : jlpugeault.fr
03 80 24 08 27
06 25 94 65 16

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'Eleveur Bourguignon
PROMO RATELIER
AVEC OU SANS TOIT
12 À 14 PLACES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Un timon directeur sur les presses Vicon



Sur ses presses à balles rondes à chambre variable, de la gamme RV 5000, Vicon se démarque par son timon articulé qui se décale seul à gauche ou à droite de l'andain pour faciliter le remplissage de la chambre. Le conducteur peut donc rouler droit. Des capteurs de remplissage de la chambre donnent l'ordre à la presse de se décaler en fonction de la tension des courroies.

BKT multiplie ses pneus de pulvé



Avec l'Agrimax Spargo, BKT propose un modèle dédié aux engins de pulvérisation et de cultures en ligne. De structure radiale, sa technologie VF lui permet de conserver une pression identique quelle que soit l'application, tout en offrant une grande capacité de charge.
Note: Dimensions : VF 380/85 R 38, VF 380/90 R 46 VF 380/105 R 50 et VF 420/95 R 50

Le semoir Kuhn Espro repliable



Le semoir pour semis simplifié Espro se décline désormais en version repliable de 4 m. L'Espro 4000 R bénéficie de deux rangées de disques, d'une rangée de pneus crantés décalés de 900 mm de diamètre et de la barre de semis à disques CrossFlex. L'Espro R est compatible Isobus.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 05/10/2016	Bourg-en-Bresse 11/10/2016	St Christophe-en B. 06/10/2016	National 05/10 au 11/10/16
Vaches viande (V)	U	-	3,30 €	3,96 €	3,81 €
	R	3,40 €	2,90 €	3,58 €	3,39€
	O	-	NC	-	2,94 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,60 €	-	2,77 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,45 €
	P	2,32 €	2,05 €	-	2,18 €
Génisses VML	U	3,66 €	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,40 €	3,85 €	3,48 €
	O	-	2,75 €	-	2,81 €
Taureaux VML	URO	-	2,25 €	2,40 €	2,36 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 11/10/2016**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,60	2,50	
300-350 kg	-	2,61	2,46	
350-400 kg	-	2,51	2,45	
400-450 kg	-	2,47	2,39	
450-500 kg	-	2,47	2,34	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	2,38	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	2,15	
350-400 kg	-	2,48	2,16	
400-450 kg	-	2,32	-	
450 kg et +	-	2,20	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	-	1,95	1,73	-
5 -10 ans	-	1,82	1,62	-
+10 ans	-	1,65	1,52	1,17
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	2,53	2,14	1,88	

Bovins : 993
Apports limités pour la saison . 91% de vendus.

BROUTARDS : Les transactions sont fluides et les cours se sont stabilisés depuis la semaine dernière.

LAITONNES : Le niveau de l'offre est faible et peine à satisfaire les besoins. Les cours sont très fermes. Aucun invendu.

GÉNISSES DE 18 MOIS : Vente correcte en dépit d'une qualité variable.

TAUREAUX : Présentation insuffisante pour établir une cotation fauble.

VACHES : Vente quasi-totale à des cours reconduits.

INFOS : Sicafome organise une vente de cheptel, les jeudis 13 et 20 octobre à 14h00. Renseignements au 06 48 17 03 17

Foire concours aux Veaux Reproducteurs le lundi 31/10/2016 sur la place du Champ de Foire

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/10/2016**

Bovins (224)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
305 à 390 kg	780 - 960	2,44 - 2,71
420 à 460 kg	1010 - 1110	2,32 - 2,51
Laitonnes		
305 à 335 kg	770 - 870	2,52 -2,60
Taurillons d'herbe		
335 à 500 kg	-	-
Génisses		
185 à 400 kg (16-24mois)	440 - 860	2,08 - 2,38
475 à 795 kg (24-36mois)	850 - 1610	1,80 -2,02
Vaches		
Vaches légères	870 - 1030	
Vaches entre deux	1040 - 1240	
Vaches lourdes	1250 - 1780	

Présentation de bonne qualité en mâles avec des animaux lourds permettant une vente globale à des tarifs en progression.
Les sorties en laitonnes sont restreintes, cours plus fermes en bonne marchandise. cours stablesen génisses d'export.
Apports plus importants en vaches. Les sujets lourds et viandés se placent plus rapidement à des tarifs plus fermes, cours stables pour le restede la catégorie. peu d'invendus.
Bovins gras : 6
Peu d'apports , tarifs inchangés.

Prochain marché bovins le lundi 17 octobre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 05/10/2016**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,53	2,33
350 à 400 kg	2,46	2,35
400 à 450 kg	2,42	2,32
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,57	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	-	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,73	1,58
de 5 à 10 ans	1,69	1,55
+ 10 ans	-	1,35

Broutards Laitonnes : Marché plus calme en broutards, reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, seul les bêtes à finitin rapide se vendent.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 11/10/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50 €	2,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Cours reconduits, vente toujours calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 03/10/16 au 09/10/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,43 €	-
350 kg	-	2,36 €	-
400 kg	-	2,29 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,23 €	-
500 kg	-	2,17 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,38 €	2,21 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,25 €	-

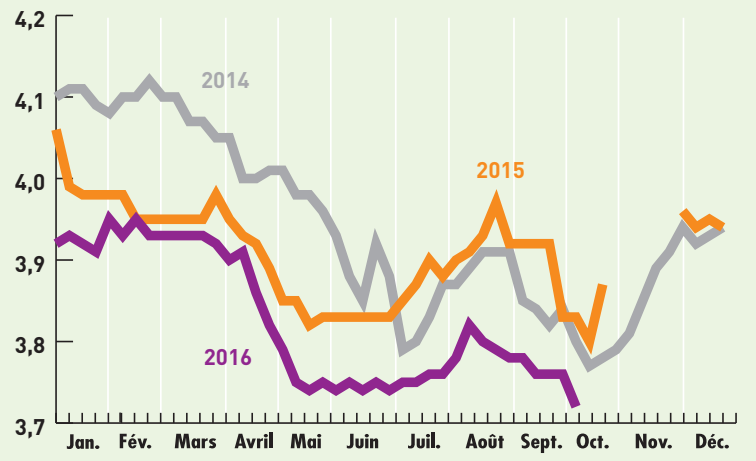
Tendance : Quorum non atteint. application des chiffres du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 03/10/16 au 09/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,77 €	3,59 €	-			
Races mixte		-	3,06 €	3,06 €	3,01 €	-	
Races lait					-	2,74 €	2,72 €
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,90 €	3,84 €	3,71 €	3,39 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,90 €	3,80 €	3,70 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,11 €	3,04 €	-	
Races lait					-	2,52 €	2,48 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,81 €	4,33 €	3,89 €	3,78 €			

Tendance : Marché équilibré, cours facilement reconduits.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 03/10/16 au 09/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,72 €	3,71 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,72 €	4,50 €	4,01 €	3,85 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	-	-	3,79 €	3,69 €				
Races mixte					3,05 €	3,01 €		
Races lait						-	2,54 €	2,50 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**0+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,30 €	4,07 €	-				

Tendances SEM. 41 / 2016

Bovins de boucherie

La mise en place du cœur de gamme est lente, mais les retombées sont bien réelles pour les éleveurs qui ont la chance de rentrer dans cette démarche des GMS. De nombreux animaux bénéficient également de plus-values lorsqu'ils entrent dans des filières spécifiques souvent basées sur la charte des bonnes pratiques d'élevage. Cette image du respect de l'animal et de son alimentation devra être accompagné de la filière transformation pour regagner le cœur des consommateurs et pouvoir affronter les minorités anti-viandes. Sur les marchés en vif, les tarifs se tiennent le domaine des viandes haut de gamme face à un débouché de niche. Les cours se redressent légèrement dans les bonnes Charolaises finies en raison de volumes contenus. La tendance est au maintien des prix dans les allaitantes de choix secondaire dans l'attente des sorties d'automne. En réformes laitières, les industriels ont stabilisé les prix. En jeunes bovins, le manque de dynamisme du marché intérieur et la concurrence pour se placer sur un marché italien qui privilégie sa production intérieure n'entrainent pas d'éclaircie.

Broutards

Les volumes restent mesurés avec des éleveurs qui profitent d'une météo encore assez clémente pour rattraper les kg non pris avec la sécheresse de cet été. Malgré une demande italienne mesurée, l'adéquation entre l'offre et la demande permet un commerce assez fluide dans les bons mâles de moins de 400kg pour des tarifs en légère progression. La demande est en revanche très calme du côté des engraisseurs français ou espagnol ce qui complique la vente dans les sujets légers ou non vaccinés. Dans les femelles, la commercialisation demeure régulière pour les bonnes laitonnes destinées pour faire de la babynette sur le territoire ou à l'export. Le commerce est plus calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La situation est extrêmement compliquée, car les intégrateurs contingentent leurs achats. Les tarifs sont malmenés dans les veaux Holsteins ou Abondances ou Montbéliards. Les besoins du marché espagnol en gros veaux sont moins soutenus face à un encombrement de ce marché. En croisés laitiers, les tarifs sont très discutés avec des engraisseurs qui accentuent la pression faute de place disponible. Le commerce est également pesant dans les très bons croisés Charolais, avec des tarifs en baisse notamment dans les femelles. .

Laurent Chupin

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 10 octobre) :
«Les cours sont reconduits pour les mâles et femelles de bonne qualité»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 10/09/2016*

Agneaux (1923)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		3,01 - 3,48	2,79 - 3,30
Gras (38-44 kg)	-	2,91 - 3,58	2,54 - 3,05
Gras (44-50 kg)	-	2,70 - 3,36	2,18 - 2,64
Gras (+50 kg)	-	2,08 - 2,65	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (231)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	1,12 - 1,25	0,84 - 0,99	-
(+60 kg)	1,12 - 1,49	0,73 - 1,17	-
Divers			
Béliers : 88 à 200 €	1,13 - 2,06	-	
Agneaux maigres : 71 à 103€	-	2,51 - 3,25	-
Caprins : 10 à 56€		-	0,43 - 0,67
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 1317
100% de vendus.

Agneaux : Le contexte commercial reste très favorable pour la saison, notamment pour les agneaux extras de moins de 44 kg. Léger tassement dans les agneaux lourds qui souffrent cette semaine d'un trop grand nombre d'agneaux non annoncés.

Brebis: Nette reprise des tarifs après plusieures semaines de baisse.

Béliers - Caprins: Cours reconduits.

Prochain marché lundis 24 octobre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/10/2016*

Ovins : 318	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	81 - 100	2,41 - 3,23
Agneaux gras	107 - 140	1,80 - 3,17
Brebis	60 - 101	1,03 - 1,18
Béliers	-	-

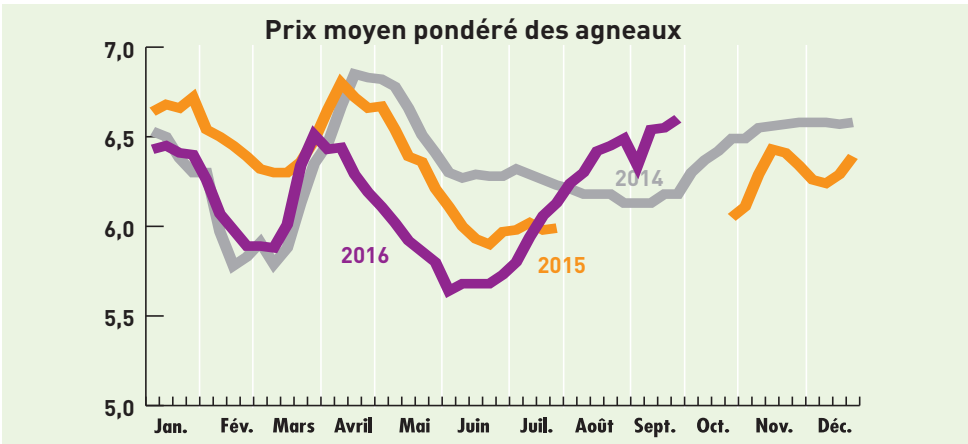
Vente plus sélective en agneaux notamment sur les lots d'agneaux "entre deux" entraînant quelques lots d'invendus. Cours sensiblement maintenus en "extras". apports plus importants en brebis, vente globale à des tarifs qui restent corrects Prochain marché le lundi 17 octobre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 3/10/16 au 9/10/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,84 €	6,35 €
Couvert	16-19 kg	6,83 €	6,78 €	6,33 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,88 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 3/10/16 au 9/10/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,60 €	6,72 €	2,41 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 03/10/2016 au 09/10/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,91 0.01	6,90 0,01	6,14 0,14	-	-	-	-
	R Var.	6,68 0,06	6,75 0,05	6,70 =	-	6,75 0,03	6,78 -0,03	6,82 -0,05	-
	O Var.	6,27 0,17	-	-	-	6,33 -0,01	6,42 0,07	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,82 0,06	6,86 0,08	6,10 0,11	-	6,83 0,18	6,83 0,12	-
	R Var.	6,65 0,02	6,70 0,03	6,71 0,01	5,96 0,02	6,84 0,07	6,78 0,04	6,56 -0,04	6,09 -0,07
	O Var.	6,63 0,34	6,75 0,33	6,78	-	6,35 0,09	6,33 0,37	6,18 0,14	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,88 0,08	5,67 -0,01	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché toujours tendu par le manque d'approvisionnements entraînant une hausse des cours. Les membres p résents de la cotation ne comprennent cependant pas le prix élevé desagneaux de catégorie 0. Brebis : Marché plus difficile. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



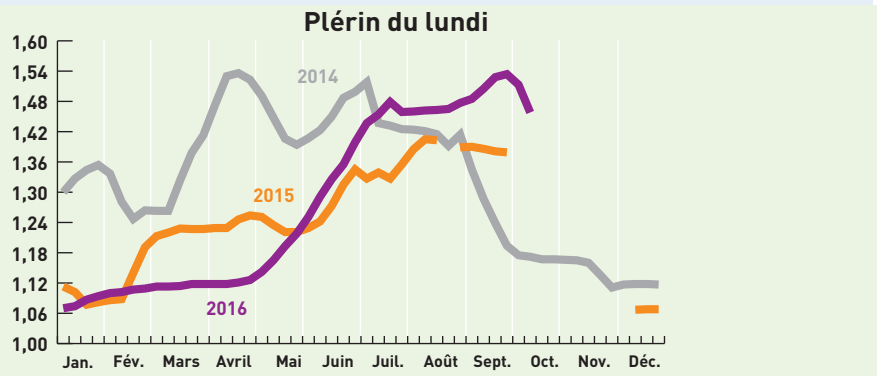
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 496 porcs présentés) — *Cotations du lundi 10 octobre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,458 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 30/09/16 au 6/10/16*

1,71 € /carcasse euros



Veaux

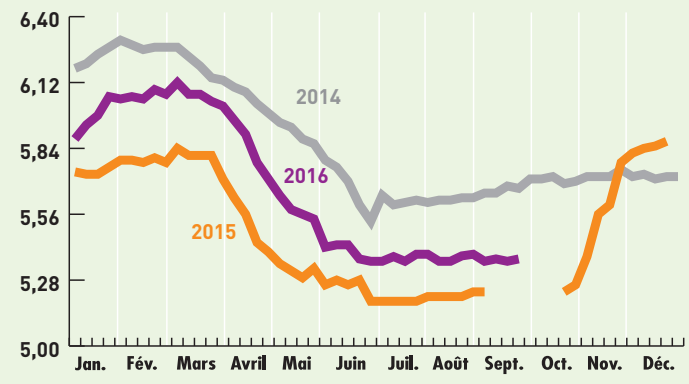
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 3/10/16 au 9/10/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,83 €	-	-
U	-	7,24 €	5,75 €	-
O	-	5,37 €	4,07 €	3,47 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 10/10/16 au 16/10/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	126	490 - 550 €	320 - 390 €	145 - 230 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		140 - 240 €	90 - 130 €	35 - 85 €	25 - 60 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		260 - 390 €	170 - 240 €	135 - 170 €	70 - 100 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		420 - 520 €	250 - 320 €	135 - 170 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	565	100 - 200 €	50 - 110 €	20 - 80 €	10 - 30 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 03/10/16 au 09/10/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,82 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,05 €	-

Céréales

Marché du 06 OCTOBRE 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier selon qualité		n.p.		C
	fourrager selon qualité selon PS	oct.-déc.	n.p.		C
Nord Côte-d'Or	meunier selon qualité		n.p.		C
	fourrager selon qualité selon PS	oct.-déc.	n.p.		C
Aube/Yonne	meunier	oct.-déc.	160	N	C
	amidonnier		inc.		C
	fourrager	oct.-déc.	141,50 à 142	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager 58kg/hl	oct.-déc.	120	N	C
Sud Côte-d'Or	55 kg/hl		n.p.		C
	60 kg/hl		n.p.		C
Nord Côte-d'Or	55 kg/hl		n.p.		C
	60 kg/hl		n.p.		C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	55 kg/hl		n.p.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		dispo.	163	N	C
Saône et Loire-Côte d'Or			n.p.		C

Pois	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or	fourrager		n.p.	C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17%1ère main	dispo	167	V

-Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	164	V

Matériel

Tracteur

01 - Vds tract. Massey Ferguson MF675, 4700 H, 1982, 2 roues motrices, bon état
✆ **06.89.87.29.47**

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ **03 61 38 04 28**

26 - Vds tracteur JD 6210 4 RM boite 40 km H de 1998 5800 H.
✆ **06 80 33 98 17**

69 - Vds tracteur Valtra 6350 5800 h. benne Jeantil 10 T. charrue Kuerweland trisocs.
✆ **06 87 89 27 69**

Travail sol

18 - Vends semoir Nodet, 4 m, GC.
✆ **02 34 34 81 54, après 19 h.**

58 - VENDS cause retraite charrue réversible 3 socs, - 1 vibro, - 1 herse plate 3 m., - semoir Nodet 3 m. (réf. 41VB1)
✆ **03 86 30 15 63**

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (400C)
✆ **06 29 81 80 05**

58 - VENDS cause cessation benne 10 T. + rehausses, - presse BR Kubota 4160, 2 campagnes, TBE. (réf. 410B)
✆ **06 19 71 34 47**

Traitement

21 - Vends pulvé Evrard Meteor 28 m., 3 400 l., rampe alu., pneu neuf, circulation continue, 17 000 euros (réf. 390A)
✆ **06 77 96 42 98**

Agri. divers

01 - Vds pailleuse Lucas 2011 semoir engrais Sulky pesée GPS cage parage rem. distributrice Jeantil 18m3 vel phone cellules 360 qx et 180 qx
✆ **06.77.32.70.90**

03 - vds faneuse Kuhn 5801 6 toupies révision faite en concess pièces changées facture
✆ **06 23 46 73 24**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Remorques basculantes 5T et 6 Tet remorque forestière 4 T., prix intérssants.
✆ **06 31 58 41 64**

39 - Vds prix int. tbé Brabant 5F, ensileuse à maïs portée 1 rg, bac à eau rect. galva 3 000 l sur 3 points, rateliers galva libre service monopente 2m pour 2 BR ou 1 BC. Liv. assurée
✆ **03 84 70 19 44 le midi ou 03 84 70 02 77 le soir**

69 - Vds semoir disque Nodet BE 2,5 m. - Pulv Hardi 400 l. TBE super 3 Renault avec racle Fauc. Kuhn 6 MD 500 2010 rotative 5 ass. 2 m.
✆ **06 72 95 43 57**

69 - Faucheuse Kuhn 4 disques - Trieur à grain Marot Man - Scie circulaire électrique Rouleau - Moulin à grains manuel - Remorque à fruits 4 roues - Transpalette.
✆ **04 78 05 25 70**

71 - Vends bâtiment agricole à démonter, structure métallique pann. bois 33 x 18 m, cornadis, portes.
✆ **06 30 86 32 78**

89 - Vends séparateur 50 QX complet avec 4 grilles, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

25 - Cherche salle de traite ambulante au sol épi 2x4 et vds salle de traite Tandem ambulante 2x2.
✆ **06 73 33 01 20**

58 - VENDS bascule type Romaine Maréchal avec cage pour bovin, 2 000 euros, - chaine pour curage Albert, bon état, 7 euros le mètre. (réf. 390C)
✆ **06 81 67 26 54 à Ternant 58250**

71 - Vds tunnel L.25 m, l.9 m, à démont., mélang. Silo Farmer 13 m3, 2 vis horiz. pesée, fraise de charg., tank à lait Jappy 170 L, B.E.
✆ **06 08 33 36 23**

88 - Vends logettes type Aubrion fabrication E A et 18 tête à tête 23 simples avec poteau barre au garrot et accessoires état neuf 5200 euros.
✆ **06 81 00 64 79 heures repas**

89 - VENDS cage de transport métallique pour veaux, moutons, porcs, longueur 154 cm, hauteur 104 cm, largeur 51 cm, 50 euros (réf. 3901)
✆ **03 86 74 62 22**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds C15 pour pièces détachées
✆ **04.74.51.92.28. ou 06.72.60.56.50**

Tourisme

01 - Vds Fiat Panda 4x4 multijet climbing an 2006 diesel 103 800km tb état batterie plaquettes frein avt ar et disques avt neufs visible GP Mécanique 01310 Montcet
✆ **06.63.34.16.09**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 350 BR de foin 2016 de bonne qualité 140 E/T au départ livraison possible
✆ **06.24.32.65.17**

01 - Vds foin et paille de blé année 2016 diam 130
✆ **06.74.18.42.54**

01 - Vds 300 balles rondes de foin 120x120 récolte juillet 2016
✆ **04.74.52.64.42**

01 - Vds foin 2016 BR 300 bonne qualité prix 120 E/tonne regain 26 BR 120x130
✆ **06.43.88.62.05**

26 - Vds foin de prairies Bio an 2015/2016, sans engrais depuis 40 ans, 90 euros/tonne, sur place, stocké à l'abri.
✆ **06 08 62 59 54**

42 - Producteur vds maïs ensilage, épis en bottes, filmées enrubannées, livré + orge , blé Tb qualité
✆ **06 66 93 88 00 ou 04 77 36 74 81**

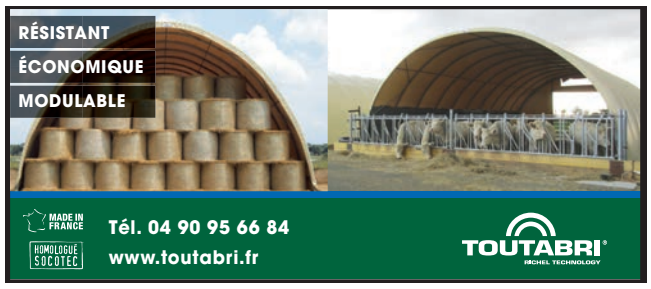
70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

89 - Vends paille de blé et orge, 35 € tonne = 8.75 € le ballot de 250 kg. Proche Vézelay (réf. 4002)
✆ **06 83 32 48 43 HR**

Fourrage

69 - Vds très belle paille conventionnelles et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Bât. Pro.



AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

89 - A louer à Courgis bâtiment professionnel 216 m2, libre début 2017, 750 euros HT mensuel, activiticole/artisanale (réf. 4102)
✆ **06 71 71 05 87**

Propriété

18 - Investisseur recherche à l'achat 40 à 60 ha de terre céréalière, bail au fermier en place.
✆ **02.48.59.84.42.**

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ **03 84 67 30 63.**

38 - Recherche trieur à grain.
✆ **06 22 47 40 88**

58 - VENDS moto tout terrain-chemin, 125 JIMLING, 4 temps, mise en circulation 2008, 2 502 kms, 729 euros (réf.4103)
✆ **06 07 69 20 98**

Location

Agricole

71 - Loue 127 ha de pré, cause santé, Bourgogne du Sud, certifié AB bovins charolais.
✆ **03 85 36 63 35**

Autre

69 - Villeurbanne St Jean bord A42 - Périphérique local préparation légumes 450 m2 + Appt. 62 m2 forage gaz froid 60 m2.
✆ **06 11 37 89 79**

Offre

Emploi

01 - Exploit. polyculture élevage recherche salarié agricole CDD 3 mois
✆ **06 89 95 73 70**

21 - Cherche travailleurs saisonniers pour récolte sapins de noël 3 à 4 semaines début sem. 45 (réf. 3803)
✆ **03 80 64 12 78 - 06 70 74 97 70**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

45 - Recherche conducteur de tracteur qualifié, avec expérience en irrigation, pour exploitation céréalière à Briare (45). Logement de fonction. Envoyer CV par mail a doquet-chassaing@doquet-chassaing.com ou par courrier à Doquet-Chassaing, SAS La Crouillère, 10400 Saint-Aubin.

71 - Cherche ouvrier agricole temps complet pour élevage bovins, poss. nourri logé, secteur Cluny.
✆ **06 08 02 53 35**

84 - Recherche couple sérieux retraité ss enfants à charge avec références pour gardiennage et entretien propriété à Carpentras en échange petite maison F3. 15 heures hebdo de jardinage rémunérées. CV, lettre de motivation, casier jud. A envoyer par mail à fvo842@gmail.com

Service

69 - Artisan, petite entreprise, libérez vous de contraintes administratives. Rgt chq services.
✆ **06 23 34 64 72**

84 - E.T.A. se met à votre service pour la récolte de fruits et la taille de fruitiers. Travail soigné et déclaré. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

71 - Jeune homme de 34 ans cherche emploi dans l'agriculture ou travaux publics, ayant de l'expérience, motivé, sérieux et ponctuel.
✆ **09 67 70 12 55 ; 06 02 09 52 71**

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 22 51 25 46**

18 - Femmes célibataires du milieu agricole aimeraient vous rencontrer pour union durable. Voir petites annonces gratuites sur www.uh3.odavia.com

58 - Agriculteur 36 ans cherche JF 35 - 46 ans pour vie à deux, pas sérieux s'abstenir (réf. 39VB1)
✆ **06 75 08 89 59**

Animaux

Divers

71 - Prends bovins-chevaux en pension, au pré ou à l'étable toute l'année.
✆ **06 89 29 57 21**

Bovin

01 - Vds génisses 46 et 66 à terme 10 et 11/2016
✆ **06 40 18 07 28**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses et vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et vend jeunes repro limousins 1 an fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (340F)
✆ **06 28 02 04 05**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

10 - Vends belles vaches blonde d'aquitaine avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite.
✆ **06 12 85 67 49**

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ **06 85 72 55 83**

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ **03 81 35 33 17 ou 06 44 95 63 44**

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ **06 33 65 65 18**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vd taureaux adultes, 30 mois, 18 mois et veaux repro de l'année, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94.**

Cause cessation
VENTE de DEUX CHEPTELS au cadran
85 vaches charolaises garanties pleines, termes de novembre à mars. 2 taureaux
Cheptels indemnes IBRA et entièrement vaccinés FCO
Jeudi 20 octobre 2016
à Sicafome 58290 Moulins Engilbert
Expo : 12h - Vente : 14h
Renseignements :
06 48 17 03 17 ou 03 86 84 28 75

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

18 - Vends taureau, 18 mois, HBC, fils de Tombapik, ind IBR, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94**

18 - Vends 5 jeunes vaches montbéliardes, adoptant facilement tantes, veau sous la mère, vêlage automne.
✆ **06 98 70 84 45**

19 - AV taureaux salers de 6 an, fils de numero, très doux, indemne IBR, garanties sanitaires.
✆ **06 86 82 42 88**

19 - Echange génisses 34 contre génisses 12 21 46 56 35 57 63 -
✆ **06 81 59 73 21**

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR. TGS . GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 410C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage HB Limousin VDS génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS, livraison assurée (réf. 370C)
✆ **06 30 82 41 63**

Réservé aux particuliers
SPÉCIAL TRACTEURS d'OCCASION
du 7 au 28 octobre
2 parutions payantes, la 3ème Offerte

Envoyez votre texte
- par mail : pa@terres-de-bourgogne.net
- par tél. : 03 80 78 90 40
- en remplissant la grille de petites annonces disponible dans le journal



21 - VENDS reproducteurs mâles 10 mois Limousins, IND IBR, GS, TBO, type mixte. Groen Sébastien (réf. 3801)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends 14 taureaux 12 – 14 mois, père VIGNY, AZELIER, HIAGO, MORVAN , FALCON, ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends génisses et vaches montbeliardes en lactation, bon élevage, IND IBR. (réf. 390B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - vends génisses LIMOUSINES pleines, vêlage novembre - décembre, - taureau adulte LIMOUSIN, TGS (réf. 4004)
✆ **06 77 61 83 08**

25 - Donne 20 broutards avec soulte de 10 euros par animal à celui qui m'en débarrassera le plus vite.
✆ **06 41 42 75 97**

38 - Vds limousines vaches génisses pleines origines IA - Taureaux 2ans et mâle 13 mois - Laitonnes 10 mois
✆ **06 87 32 80 93**

38 - Vds jeunes vaches pleines vel avril, 1 taureau 30 mois espoir MIKTE, mâles 1 an avec ou ss cornes.
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vds vaches limousines de cheptel pleines et suitées indemnes IBR calmes type viandes possibilité de livraison
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vds vaches et génisses charolaises pleines et croisées pleines et suitées indemnes IBR possibilité de livraison
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vds cse cessation laitière vaches prêtes race 46 IA CL echo indemnes IBR BVD INS BBB
✆ **06 79 59 91 05**

42 - Vds cse cess. génisses Mo 5 mois à 1 an génisse pleines terme Janvier à mars indem Ibr Cl
✆ **06 63 23 91 92**

42 - Vds cse retraite 8 génisses 18 - 24 mois 9 vaches pleines taureaux Charolais idm IBR
✆ **04 77 68 47 04**

42 - Vds génisses 18 mois à saillir 30 mois pleines + taureaux Char. HBC - Cuisset JM
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux 2 ans et 1 an HBC Charolais livraison assurée Chargueraud C - Mably
✆ **06 74 46 24 83**

58 - Vends taureaux charolais et limousins 18 et 30 mois, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 4105)
✆ **03 86 29 03 39**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux HBC, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 4106)
✆ **03 86 50 05 60**
06 83 85 43 95

58 - VENDS vaches et génisses LIMOUSINES gestantes, IBR A, vêlage à partir de fin novembre (réf. 390D)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - VENDS bons taureaux 18 mois Charolais HBC, Limousins, - veaux reproducteurs Charolais HBC, Limousins INDEM IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4003)
✆ **06 72 26 48 56 -**
06 78 97 54 52

58 - VENDS plusieurs très bons taureaux 18 mois HBC et veaux de l'année. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 400A)
✆ **03 86 68 80 03**
06 75 69 10 18
06 62 66 54 56

69 - Vds taureaux charolais adulte et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou**
04 74 63 49 93

69 - Vends 2 génisses prêtes Montb. terme octobre-novembre CL IA indemnes IBR.
✆ **06 74 52 79 01**

69 - Vds 4 génisses Montb. terme novembre Ins Montb. Prix à débattre.
✆ **06 23 12 86 58**

71 - Eleveur en Saône-et-Loire vend repro. charolais 18 m., HBC, T.B. origines, gar. sanitaires, 2.200 à 2.500 euros, livrés. Beauchamp A.
✆ **06 23 54 30 55**

71 - Vends taureaux HBC Viande et Elevage, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 410A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vends, cause cessation, vaches charolaises, garantie sanitaire.
✆ **06 70 33 69 53**

71 - Vends taur. 18 mois + veaux charolais, HBC ou pas, livr. ass., t. dociles, b. origine, prix raison.
✆ **03 85 50 22 41 ;**
06 13 66 20 12

71 - Vends cause cessation 20 taureaux de 2 ans repro. et 30 génisses pleines charolaises, HBC, IBR A, TGS.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause cessation vaches + génisses HBCharolaises, 5 à 6 générations, IA, IBR A, TGSanitaires, vêlages faciles, très dociles.
✆ **06 86 96 94 50**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ008525 - NIEVRE
SALARIÉ AGRICOLE H/F
Exploitation polyculture élevage d'un centre de formation (Elevage bovin allaitant charolais sélectionneur). Soins aux animaux, surveillance des vêlages, divers travaux agricoles. BAC/BAC+2 Productions animales souhaité. Entrée au plus vite. CDD 1 an avec possibilité de CDI dans la structure. Salaire 1.500 € brut. Studio disponible avantage en nature.

AQ008497 - BAS RHIN
TECHNICIEN MOBILISATION DES BOIS H/F
Organisme forestier en partenariat avec un centre de formation. Classement des bois, gestion des exploitations forestières, commercialisation des bois. BTS Gestion Forestière ou Gestion Protection Nature. Formation en alternance : technicien de mobilisation des bois, d'une durée d'un an. Préparation d'un SIL «Mobilisation des bois».

AQ008443 - HAUT RHIN
CHEF DE CULTURE EN MARAÎCHAGE - ARBORICULTURE BIO H/F
Pour structure en cours de création visant à proposer en circuit court et à une clientèle de proximité des fruits et légumes bio produits sur place. Sous la responsabilité du gérant, et avec son appui si nécessaire, vous serez chargé de définir les choix de production, planifier, réaliser et gérer les activités de production tout en tenant compte des objectifs de vente et de rentabilité. Selon l'évolution du projet auquel vous serez pleinement associé, vous pourrez être amené à encadrer des salariés saisonniers. Diplôme et expérience impérative en maraîchage. Personne force de proposition, motivée par un projet en création. Votre aisance relationnelle et votre capacité pédagogique seront souhaitées pour échanger avec les visiteurs du site. Poste à pourvoir au plus vite en CDI avec période d'essai. Tout projet d'association/installation peut être étudié à plus ou moins long terme.

AQ008433 - SAÔNE ET LOIRE
FORMATEUR ZOOTECHNIE H/F
Centre de formations par alternance. Classes : 4ème-3ème de l'EA. Bac Pro CGEA Systèmes Dominante Élevage. Bac Pro Technicien Conseil Vente PA. BTS Responsable de l'Hébergement-apprentissage. Enseignement zootechnie et matières scientifiques (Biologie, Agronomie,...). BTSA PA mini. Intérêt pour l'accompagnement des jeunes vers la réussite. CDD temps plein du 7/11/2016 au 30/06/2017.

AQ008430 - BOURGOGNE
CONDUCTEUR DE TRAVAUX H/F
Entreprise du paysage. En relation avec la direction, vous assurez la coordination et vous dirigez vos équipes sur les chantiers. Vous êtes en charge : de la mise en route de vos chantiers et avez la responsabilité technique de vos équipes, de la gestion, du suivi financier et administratif ainsi que de la rentabilité de vos chantiers, du chiffrage de devis supplémentaires, de réunion hebdomadaire. Vous faites preuve d'autorité en veillant à la bonne réalisation des travaux ainsi qu'à l'implication de vos équipes. Vos qualités relationnelles sont reconnues, vous êtes réactif et autonome. Une formation dans le domaine du paysage est EXIGEE (BAC+3 à BAC +5 - Formation ITIAP, TECOMAH, IUT, DEUG), ainsi qu'une expérience sur un poste similaire. CDI. Poste à pouvoir dès que possible. Rémunération en fonction de la Convention Collective du Paysage et négociable en fonction de votre expérience. Véhicule de service.

AQ008434 - SAONE ET LOIRE
OUVRIER AGRICOLE H/F
400 chèvres. Transformation fromagère. Vente aux professionnels et aux particuliers. Tout travaux en fromagerie de la fabrication à la vente. Personne sérieuse motivée, disponible pour envisager une association. CDD 18 mois maxi. 35 h par semaine du lundi au samedi. 7h - 12h ou 14h - 19h et un après midi (mardi ou jeudi pour livraison). Possibilité de s'associer par la suite.

AQ008459 - BAS RHIN
VACATAIRE PAC H/F
Administration publique. Traitement des dossiers PAC (Politique Agricole Commune) avec logiciel interne : Photo interprétation et mise à jour de données graphiques. BAC+2/3 Géomaticien-Cartographe. Très bonne maîtrise de l'outil informatique. Entrée de suite. CDD 2 mois

AQ008504 - DOUBS
VACATAIRE H/F
Administration. Réaliser en s'appuyant sur les notes de service concernant le plan Ecophyto porté par le ministère de l'agriculture, des modèles de tableaux (Excel) pour des bilans financiers et des trames de rapports techniques (Word). Master. CDD 2 mois. Du 1er novembre au 31 décembre 2016. 1774€ brut.

AQ008535 - JURA
SALARIE POLYVALENT AGRICOLE H/F
Groupement d'employeurs départ. Interv. en exploitations agricoles pour traite, soins aux animaux, travaux de conduite de saison, (remplacement ou complément main d'oeuvre). Poss. emploi en complément dans autres secteurs agricole, selon profil. Formation agricole et expériences indisp. Personne aimant élevage bovin laitier, autonome, intéressée par polyvalence. Permis B exigé. Poste à pourvoir rapidement en CDI tps plein.

AQ008586 - CÔTE D'OR, DOUBS, HAUTE SAÔNE, YONNE, TERRITOIRE DE BELFORT
CONSEILLER FORMATION H/F
OPCA. Fidéliser les entreprises adhérentes de son portefeuille sur son territoire. Développer la collecte. Réaliser des rendez-vous avec les entreprises, des salariés, des organismes de formation et des institutionnels en application des objectifs qui lui seront fixés et dans le respect des orientations stratégiques. BAC+3 mini RH ou agro/agri .Expérience de l'entreprise de 3 ans. Connais. formation Pro et du secteur Viti. Permis B. CDI. Déplacements.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

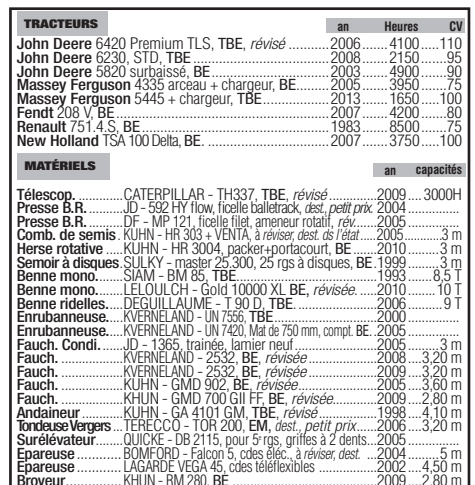
ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services





















Les Portes Ouvertes dans les Élevages

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury)
21290 Recey s/Ource
14 & 15 octobre 2016
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34

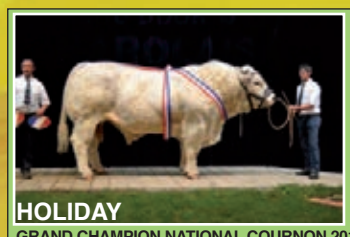
LES 21, 22 ET 23 OCTOBRE
Les élevages Champeau Michel
et SCEA Mélaye Sennepin
organisent leurs **JOURNÉES COMMERCIALES**
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré



- **CHAMPEAU MICHEL**
 La Belle Étoile - 58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54
- **SCEA MÉLAYE SENNEPIN**
 Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08

ven, sam, dim
14, 15, 16 octobre 2016
Champlecy est dans le pré
ELEVAGES :
BONNOT Bernard : 03 85 24 00 76
DEVILLARD Jacques : 06 18 54 64 88
MONNET Charles & Olivier :
06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23
Conditions pour participer : avoir acheté au moins une fois depuis la création des portes ouvertes même cette année.
www.champlecy-attitude.fr

L'Élevage Charolais DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
vous invite le **VENDREDI 28 OCTOBRE 2016** à partir de 10 h
à la **VENTE de 40 TAUREAUX Charolais,**
1 et 2 ans, issus I.A., prêts à la monte (35 conseillés sur génisses)
Renseignements au 06 88 96 23 63



GRAND CHAMPION NATIONAL COURNON 2016
20 FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Père & fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 79 50 15 71 - 06 89 18 05 87
PRIX ADAPTÉS À LA CRISE
PORTES OUVERTES à l'étable
les 28, 29 et 30 octobre
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
livraison possible
100 mâles de l'année - 30 taureaux de 18 mois - 40 génisses de 18 mois
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Réservé aux particuliers
SPÉCIAL TRACTEURS d'OCCASION
du 7 au 28 octobre
2 parutions payantes, la 3ème Offerte



Envoyez votre texte
- par mail : pa@terres-de-bourgogne.net
- par tél. : 03 80 78 90 40
- en remplissant la grille de petites annonces disponible dans le journal

71 - Eleveur salers bio vend 3 j. v. suitées, 3 gén. gest., 2 gén. à saill., 5 velles 8-14 mois, IBR A.
✆ **06 76 05 37 15**

71 - Cause retraite vends 6 jeunes vaches charolaises, vêlage décembre janvier, IBR A.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Vends taureaux 18 mois, HBC, T. B. qualité, vêl. facile, IBR A, TGS. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Vends génisses MO 1 mois à 6 mois et plus.
✆ **03 85 50 49 15 ; 06 87 16 67 07**

71 - Vends, cause retraite, cheptel charolais HBC, génisses, vaches pleines, taureaux, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends génisses PH, IA ou non, 18-24 mois, indemnes IBR, cause cessation, prix à débattre selon la quantité.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds 60 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 30 génisses de 20 mois à saillir, HBC, T. B. qualité, origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends cause retraite 1 taureau limousin 3 ans, 1.500 euros.
✆ **06 29 56 22 35**

88 - Race Montbéliarde vends ou échange génisses pleines, vaches laitières. Livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

Caprin

38 - Vue cess vds troupeau caprin Saanen libre fin 2016 mise bas fin jan. 2017, Nord Isère
✆ **04 74 28 22 48 HR**

07 - Pour reproduction béliers pur suffolk père inscrit UPRA mère certifiée 250 euros. Tél. après 18h.
✆ **06 70 04 20 66**

18 - Petit élevage sélection béliers DORSET réserver : http:pchenu1.perso.sfr.fr (réf. 4101)
✆ **02 48 21 37 61 - 06 83 27 36 00**

21 - Vends bélier charollais 3 ans et 2 béliers charollais Antenais. (réf. 4104)
✆ **06 88 09 86 43**

84 - Vds 25 agnelles mérinos x mourreroux + brebis vides ou pleines.
✆ **04 90 62 15 51 ou 06 27 08 06 66**

Porcin

69 - Vends truies de réforme fait 3 portées.
✆ **04 74 70 94 03**

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ **06 83 37 33 85**

69 - Particulier SIREN 523 223 629 vend chien né le 09/05/22015 Griffon Vendéen X Porcelaine n°165EMZ.
✆ **04 74 26 32 89**

71 - Part. vd 4 chiots Pt Berger des Pyrénées, nés 25-07-16, portée de 4, non Lof, puc. vacc., n° tat. mère 250269799036126, siret n° 40366768600014.
✆ **06 72 66 70 04**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SCI HOSTELLERIE DE LA ROCHEPOT

**S.C.I au capital de 1.000 €
Château de la Rochepot
21340 Rochepot
820 355 816 RCS Dijon**

Suivant décisions unanimes des associés prises par acte SSP en date du 16/09/16, il a été :

- pris acte de la démission de Mme. Kateryna Langeron née Rusanova de ses fonctions de gérant
- décidé de nommer en qualité de gérant, Mr. Alexandru Arman demeurant 55 Allée de la Limite 93340 Le Raincy .

AL214117802

Société Civile Immobilière

DOMAINE DU CHATEAU DE LA ROCHEPOT

**S.C.I au capital de 1.000 €
Siège social : Château de la Rochepot
21340 Rochepot
814 025 045 RCS Dijon**

Modifications

Suivant décisions unanimes des associés prises par acte SSP en date du 16/09/16, il a été :

- pris acte de la démission de Mme. Kateryna Langeron née Rusanova de ses fonctions de gérant
- décidé de nommer en qualité de gérant, Mr. Alexandru Arman demeurant 55 Allée de la Limite 93340 Le Raincy .

AL214117566

DORAS

**Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 8.001.980 euros
Siège social : 6 rue Antoine Becquerel
21300 Chenôve
015 851 793 RCS Dijon**

Assemblée Générale en date du 21 septembre 2016 :

Démission de Monsieur François NOEL de son mandat de membre du Directoire avec effet à compter du 16 septembre 2016.

Anciennes mentions :

Olivier MALFAIT, Membre
et Président du Directoire,
François NOEL, Membre du Directoire,
François BERIOT, Membre du Directoire,
Olivier MILLION-PICALION,
Membre du Directoire
Claude MOISAND, Membre du Directoire

Nouvelles mentions :

Olivier MALFAIT, Membre
et Président du Directoire,
François BERIOT, Membre du Directoire,
Olivier MILLION-PICALION,
Membre du Directoire
Claude MOISAND, Membre du Directoire

Pour avis,
Le Président du Directoire.

AL214117823

NOMINATION

OPCI TRANSIMMO

**Société de Placement
à Prépondérance Immobilière
à capital Variable sous la forme de SAS
au capital initial de 10.000 €
15 Place Grangier 21000 Dijon
537 440 513 RCS Dijon**

Modifications

Suivant décisions unanimes des associés par acte SSP en date du15/09/16, il a été :pris acte des démissions de Mr Georges ROCCHIETTA et Mr Jonathan AZOULAY de leurs fonctions d'administrateurs, décidé de nommer en qualité d'administrateurs :Amand Benoît d'Hondt, Société de droit Belge, Avenue de l'Aviation12 -1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique, immatriculée sous le N°0578.887.882Mr Thibault DELAMAIN, demeurant 5 rue du Parchamp 92100 Boulogne Billancourt

AL214117806

FINANCIERE BORDET

**SAS au capital de 397.800 €
Siège scial : Froidvent
21290 Leuglay
489 810 705 RCS Dijon**

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2016, il a été décidé de nommer en qualité de président la société ActiPME, SAS dont le siège social est à PARIS (75001) – 16, place Vendôme, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 822 038 576, en remplacement de M. Rémi BORDET démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL214117814

ETS BORDET FRERES

**SAS au capital de 477.136 €
Siège social : Froidvent
21290 Leuglay
835 720 186 RCS Dijon**

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2016, il a été décidé de nommer en qualité de président la société ActiPME, SAS dont le siège social est à PARIS (75001) – 16, place Vendôme, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 822 038 576, en remplacement de la société FINANCIERE BORDET démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL214117815

BOURGOGNE FRET SERVICES

**Société par actions simplifiée
de 10 000 euros
Siège social : 45 rue Longvic
21300 Chenôve
790 954 267 R.C.S Dijon**

Le 29 juin 2016, l'assemblée générale ayant pris acte de l'arrivée du terme du mandat de Yves Proux, Président de la société, a nommé en remplacement Pascal SAINSON, né le 24 octobre 1957 à Montereau Fault Yonne (77), domicilié Tour LillEurope, 11 Parvis de Rotterdam, 59777 Lille jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes 2018.

AL214117828

TRANSFERT DE SIÈGE

NAHEMA BLUE HORIZON

**SAS au capital de 100.000 euros
Siège Social : 10 Avenue Charles Jaffelin
(21200) Beaune
488 566 373 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale du 23.09.2016 a décidé de transférer le siège social de Beaune (21200) 10 Avenue Charles Jaffelin à Talloires (74290) Chemin des Moines. La société sera immatriculée au RCS de Annecy.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL214117554

SCI DU GUE

**Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue du Gué
21200 Meursanges
RCS Dijon 491 844 395
Avis de transfert de siège social**

Par délibération du 15 Septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du rue du Gué, 21200 Meursanges au 12 Route de Cheilly – 71150 Sampigny Les Maranges à compter du 15/09/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis
La Gérance

AL214117809

SCI LAUNA

L'AGE du 14.9.2016, a décidé de transférer le siège social de la société LAUNA, SCI au capital de 1500€, 1 Rue Du Trepied, 25500 Morteau, 792 646 770 RCS Besançon, le 1.10.2016, au 17 rue du Murot, 21110, Longecourt En Plaine. Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Durée : 99 années. Gérance : Mr CERF Laurent, 17 rue du Murot, 21110 Longecourt En Plaine, Mme DRUEZ Nathalie, 17 rue du Murot, 21110 Longecourt En Plaine. La société sera radiée du RCS de Besançon et ré-immatriculée au RCS de Dijon

AL214117807

ARCHEO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue du Gué
21200 Meursanges
RCS Dijon 815 128 939**

Par décision du 15 septembre 2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du rue du Gué, 21200 Meursanges au 12 Route de Cheilly - 71150 Sampigny Les Maranges à compter du 15/09/2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL214117808

CENTRE LASER MEDICAL DIJON C.L.M.D.

**Société par actions simplifiée
au capital de 12 300 euros
Siège social : 16 Place Bossuet
21000 Dijon
489 658 633 RCS Dijon**

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CENTRE LASER MEDICAL DIJON - C.L.M.D. a décidé de transférer le siège social du 16 Place Bossuet - 21000 Dijon au 20 rue de la Liberté - 21000 Dijon à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, le Président.

AL214117825

MODIFICATION DE STATUTS

S.A.R.L. FLEUROT HENNINGER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 39, route de Ruffey
Corcelles-Les-Serrigny
- 21550 Ladoix-Serrigny
449 945 161 R.C.S. Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 28 Septembre 2016, la collectivité des associés a :

- pris acte de la démission de Mrs Michel FLEUROT et Pierre HENNINGER de leurs fonctions de cogérant avec effet au 30 Septembre 2016,
- nommé en qualité de nouveau gérant Mr Jérémy FERNANDES, demeurant 17 avenue de la Plante de l'Orme - Cidex N°3 – à Ladoix-Serrigny (21550), pour une durée illimitée à compter du 1er Octobre 2016,
- décidé de transférer le siège social de Ladoix-Serrigny (21550) Corcelles-Les-Serrigny - 39, route de Ruffey à Ladoix-Serrigny (21550) 17, avenue de la Plante de l'Orme - Cidex N°3 - à compter du 1er Octobre 2016 et de modifier en conséquence les statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL214117805

GENLIS ENERGIE SOCIETE NOUVELLE

**SARL au capital de 7.000 €
Siège social : RN5 – 21110 Longeault
488 939 836 RCS Dijon**

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2016, il a été décidé de transformer ladite société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE sans création d'un être moral nouveau, à compter du 30/09/2016.

Il n'a pas été apporté de modification à l'objet, à la dénomination sociale, au siège social ni à la durée ; le capital social reste fixé à 7.000 €.

Du fait de la transformation de la société en société par actions simplifiée, il a été mis fin au mandat du gérant

Président : M. Didier BREARD demeurant à longecourt en plaine (21110) – 23, rue du Meix a été désigné en qualité de Président, pour une durée non limitée.

Commissaires aux comptes : M. Jean-Luc MOEHREL demeurant à Metz (57000) – 2, rue du Haut Poirier, commissaire aux comptes titulaire et la société SOGEXCO, SARL dont le siège social est à Metz (57070) – 3, rue Pierre Simon de Laplace, commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés pour une durée de 6 exercices.

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2016, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Vincent RIVIERE demeurant à Leuville Sur Orge (91310) – 41, avenue du Général Galliéni en remplacement de M. Didier BREARD démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL214117830

SIAE

**Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 7 Rue Joseph Jacquard
21300 Chenôve
335 199 436 RCS Dijon**

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, à leurs conjoints, à leurs ascendants et descendants, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Gilbert FAURITE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président : SARL FG ELECTRONIC, au capital de 300 000 euros, ayant son siège social 7 Rue de Fontaine - 21000 Dijon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 448 299 180 RCS Dijon, représentée par Mr Gilbert FAURITE.

Commissaires Aux Comptes nommés : AB AUDIT, domiciliée 33 Rue du 11 Novembre 1918 à Chalon/Saône (71) et représentée par Mr Lionel SALEMBIER, titulaire, Mr Sylvain BOISSIERE, domicilié 28 Rue de la Redoute à St Apollinaire (21), suppléant.

Pour avis
Le Président

AL214117831

FUSION

PROJET DE FUSION

Les comités régionaux de la FFCAM (fédération des clubs alpins et de montagne),

- **Le comité régional de Bourgogne** de la fédération française des clubs alpins et de montagnes ayant son siège : 5 rue Caporal Broissant 21000 Dijon, numéro SIRET 488 464 579 00017, association déclarée à la préfecture de Dijon le 18/02/2013.
- **Le club alpin français comité régional de Franche Comté** : maison des Associations, 53 rue Jean Jaurès Bureau 17, BP 13, 70001 Vesoul, numéro SIRET 447 508 037 00010, association déclarée à la préfecture de Besançon le 20 février 1998.

ont envisagé, avec l'accord de la FFCAM, de fusionner en vue de constituer un nouveau comité régional qui prendra la dénomination : **Comité régional Bourgogne Franche Comté de la Fédération Française des clubs alpins et de montagne.**

Ce comité, dont les nouveaux statuts seront adoptés en assemblée générale extraordinaire le 17/12/2016, comprendra toutes les associations affiliées à la FFCAM dont le siège social est situé dans la région Bourgogne-Franche Comté.

Les comités régionaux signataires sont convenus que la fusion s'effectuera par absorption du comité régional Franche Comté par le comité régional Bourgogne.

AL214117822

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 19/9/2016,La société BERYL, S.A.S. au capital de 5.752.000 €, 28 avenue de Flandre, 75019 Paris, 484 190 806 RCS Paris, a confié en location-gérance à :la société SAN MARINA, S.A. au capital de 79.045.438,14 €, ZI les Paluds,155, rue du Dirigeable, 13400 Aubagne, 321 875 205 RCS Marseille, un fonds de commerce de chaussures, sis et exploité Centre Commercial Carrefour Quetigny, rue des Chalands, 21800 Quetigny. Cette location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 4ans 19 jours à compter du 22/7/2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis.

AL214117832

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PH. D. RESERVE DU FOULEUR

**Société civile immobilière
au capital de 452 000 euros
Siège social : 16 a, rue Paul Cabet
21700 Nuits St Georges
480 027 291 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 3 septembre 2016, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Philippe Dufouleur, cogérant, intervenu le 10 décembre 2015 et nommé en qualité de nouvelle cogérante Madame Albine Ferradou, demeurant à Reims (51100) - 3 bis, rue Marie Stuart pour une durée indéterminée à compter de ce jour. Elle exercera ses fonctions aux côtés de Monsieur Jean-Symphorien Dufouleur, cogérant.

La Gérance

AL214117803

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 10/10/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LECHATELET : Parcelles en nature de Terre et Pré

7 ha 73 a 70 ca - Croix de l orme: Y-260 - Derriere les meix: Y-172 - En bavouhey: Y-199-200 - En verdina: X-76-77 - La louviere: X-63 - Long pre: Y-3(J)-6

6 ha 46 a 72 ca - Derriere les meix: Y-171 - En bavouhey: Y-197-198 - En verdina: X-135 - La grande cour: Y-207 - Les penottes: Y-78-106 - Long pre: Y-5 - Tourne oreille: Y-53

31 a 00 ca - Les penottes: Y-79 98 a 90 ca - Croix de l orme: Y-272(J)-272(K)

PAGNY-LA-VILLE : Parcelles en nature de Terre.

54 a 21 ca - La croix delorme: ZD-370 - 77 a 20 ca - Moulin a vent: ZD-289

SAVOISY : terre

9 ha 71 a 40 ca - Champ des sauces: YA-8 - Les chaumes: YA-1-

VOLNAY : Vigne et Terre à Vigne en AOC VOLNAY.

31 a 57 ca - Clos des chenes: AX-60[P1]-60[P2]-60[P3] - Ez blanches: AX-12-14(A)[P1]-14(A)[P2]-14(A)[P3]

PREMEAUX-PRISSEY: Nuits Saint Georges 1er Cru, Clos Monopole - Objectif : Maintien de l'exploitant. 5 ha 21 a 10 ca - Aux corvees: AA-41

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/10/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214117833

NADEHMAG

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue du Naizou
21160 Corcelles les Monts
498.888.684 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Martine GUILLEMIN de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Dehlia GUILLEMIN, demeurant Résidence Suffren – Chemin du Budeau – 13760 Saint Cannat, pour une durée illimitée à compter de ce jour.Pour avis La Gérance.

AL214117811

POURSUITE D'ACTIVITÉ

JUNON

**Société à responsabilité limitée
au capital de 38.112,25 €
Siège social :
14 rue François Mitterand
21120 Is-Sur-Tille
429 056 823 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 29 octobre 2015, l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Dijon.

La gérance.

AL214117816

NON DISSOLUTION

SYNAPSE INNOVATION

**SARL au capital de 1 200 €
Siège social : 30 rue Courtépée
21000 Dijon
788 823 821 RCS Dijon**

Par AGE du 23/09/2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214117553

ALMA LUSITANA

**SARL au capital de 7 500 €1
rue des Ciseaux
21800 Quétigny
792 405 086 RCS Dijon**

Avis

Aux termes de l'AGM du 22/10/2015,les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société..

AL214117804

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI REDE

**Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Résidence Espace Poincaré
2, avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon
397 674 516 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 30 septembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Rebecca MALKA demeurant 59, rue du Château d'eau – 21000 Dijon avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 59, rue du Château d'eau – 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de Dijon.

AL214117531

SCI REDE

**Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Résidence Espace Poincaré
2, avenue Raymond Poincaré
21 000 Dijon
397 674 516 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 30 septembre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation; donné quitus au Liquidateur Madame Rebecca MALKA demeurant 59, rue du Château d'eau – 21000 Dijon et déchargé cette dernière de son mandat; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214117532

L.S.P RESTAURATION

**SARL en liquidation au capital de 8 000 €
16 rue Musette - 21000 Dijon
503 464 380 RCS Dijon**

PV D'AGE du 30/09/2016, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Liquidateur : Pascal HUGONI, Saint Apollinaire (21850) 881 route de Gray, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Siège de la liquidation : Saint Apollinaire (21850) 881 route de Gray. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Dijon.

Pour avis, le liquidateur.

AL214117540

NARMER CONSTRUCTION

**SARL en liquidation
au capital de 3 000 €
12 rue des Gondrandes
21300 Chenôve
804 796 605 RCS Dijon**

PV D'AGE du 30/09/2016, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Liquidateur : Janvier Marcial FODJEU, Chenôve (21300) 12 rue des Gondrandes, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Chenôve (21300) 12 rue des Gondrandes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Dijon. Pour avis, le liquidateur.

AL214117544

CABINET MEDICAL SAINT-JACQUES

**Société Civile de Moyens
au capital de 3 600 Euros
Siège Social : 14 avenue Charles de Gaulle
21200 Beaune
523 230 167 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sébastien MOURCIA, demeurant 16 rue de Prielle - 21160 Perrigny-les-Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du régiment de Bourgogne - 21200 Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL214117548

LE CHANCELLOIS

**SARL en liquidation,
au capital de 7622,45 euros,
siège : 21440 Chanceux,
RCS Dijon 378920177**

Le 13/9/16, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 13/9/16 et sa mise en liquidation amiable. André DUBOIS demeurant 2 Rue des Forestières 21440 Chanceux sera liquidateur, exercera les opérations de liquidation pour parvenir à sa clôture. Le siège de la liquidation est au 2 Rue des Forestières 21440 Chanceux, adresse où tous actes et correspondances doivent être envoyés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL214117813

RP EVENTS

**SAS au capital de 1 000 euros
3C rue du Tribunal, 21200 Beaune
801 842 089 RCS Dijon**

Le 8 août 2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL214117829

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune(21200) du 30 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société par Actions Simplifiée
- **Dénomination** : L and C
- **Siège** : 2, rue Jules Marey - 21200 Beaune
- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- **Capital** : 2 000 Euros
- **Objet** :

- exploitation de tous fonds d'institut de beauté-esthéticienne, soins corporels, modelages esthétiques de confort, épilation, maquillage (temporaire ou semi-permanent), pose d'ongle, amincissement, soins à domicile,

- achat et vente de tous produits de beauté, de soins corporels, bijoux fantaisies et accessoires, parfums, maquillage et de tous articles s'y rapportant, y compris sur internet.

- **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- **Présidente** : Mme Marie Javillier demeurant à Meursault (21190) 2, avenue Etienne de Moucheron

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis La Présidente

AL214117812

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05/10/2016, est constituée une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CROSSJECT PHARMA

Capital : 100.000 Euros

Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - 21000 Dijon.

Objet : La fabrication, l'exportation et la distribution en gros de médicaments à usage humain ou à usage vétérinaire, de dispositifs médicaux, de matières premières à usage pharmaceutique et de tout produit de santé à usage thérapeutique ; l'exportation hors du territoire national de tout produit de santé ;

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : si pluralité d'associés, cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Président : SA CROSSJECT, dont le siège est 60 L avenue du 14 juillet 2016 - 21300 Chenôve - RCS Dijon 438 822 215.

Directeur général délégué : Mme Isabelle LIEBSCHUTZ, demeurant 23 C rue Richebourg - 21220 Gevrey Chambertin.

Commissaires aux comptes :

Titulaire : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly Sur Seine Cedex - RCS Nanterre 627 006 483

Suppléant : GEORGHIOU Jean-Christophe, domicilié 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly Sur Seine Cedex.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214117818

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/10/2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI DI CERAMI.

Capital : 1.000 €.

Siège social : 4 rue de Paris - 21140 Semur-En-Auxois.

Objet : acquisition, administration, gestion par la location de tous immeubles et biens immeubles ; la vente de tous immeubles et biens immeubles ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières.

Gérance : M. MICHEL CANTALI, 4 rue de Paris - 21140 Semur-En-Auxois.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL214117819

AVIS DE COSNTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune (21200) du 5 Octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BELLE EPOQUE

Siège social : 15, rue du Faubourg Bretonnière – 21200 Beaune

Objet social :toutes activités d'hôtellerie, café, restaurant, salle de congrès, hall d'expositions, négoce de tous produits régionaux et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à l'objet

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 Euros

Gérance : Mr Hervé GABARD, demeurant 17, rue des Rôles - 21200 Beaune

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214117826

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex ;

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de NEVERS, en date du 15/09/2016, curateur de la succession de

Mme DEFRANCE Danielle veuve LAFAYE, décédée le 19/06/2014 à COSNE COURS SUR LOIRE, réf 0218008957

Mme BREUGNOT Marguerite, décédée le 07/12/2015 à MOULINS ENGILBERT, réf 0218008956

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M, LISTOIR Gaston, décédé le 08/01/2013 à NEVERS, réf 0218000879

Mme HOUZE Alice divorcée BELIN, décédée le 22/10/2013 à LE CREUSOT réf 0218000800

M. DANTELLE Dominique divorcé, décédé le 10/10/2012 à NEVERS, réf 0218001221

a établi les inventaires estimatifs.

M, NAYNER Marc célibataire, décédé le 03/09/2014 à SAINT PIERRE LE MOUTIER, réf 0212007687

M. NEEL Henri célibataire, décédé le 07/02/2015 à MOULINS ENGILBERT, réf 02180002719

Mme CHANEL Georgette veuve RIGNAULT, décédée le 08/01/2015 à SAINT BENIN D'AZY, réf 0218000878

M. FRANCOIS Michel, décédé le 14/05/2013 à SAINT PIERRE LE MOUTIER, réf 02180002614

Mme LONGIN Jeannine célibataire, décédée le 25/12/2012 à VARENNES VAUZELLES,réf 02180002406

M. AUBRETON Daniel célibataire, décédé le 05/02/2015 à LUZY, réf 02180002727

Mme GUENOT Marcelle divorcée BEN, décédée le 29/11/2013 à CORBIGNY, réf 0212006710

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL584117581

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Etude de Mes Denys CHEVILLON, Eric VINCENT et Frédéric ANDRE Notaires à Beaune, 3 route de Seurre

Avis de transfert de siège social

Par assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016 les associés de la SCI « SCI MOREAU - SY » dont le siège est à Couloutre (58220) La Gueule du Four La Seigne de Pilles immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 504.268.608. ont décidé du transfert du siège social à Chassey-Le-Camp (71150) 14 rue du Canal Lieudit Corchanu.

L'article « Siège » sera modifié en conséquence.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Nevers et de Chalon-Sur-Saône.

Pour avis Me ANDRE

AL584117816

TECALL 58

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 000 €
Ancien siège social : La Grand Croix
58240 Langeron
Nouveau siège social : 214, rue Louise Michel
58600 Garchizy
499 391 761 RCS Nevers**

Aux termes des décisions du Président du 29/07/2016 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Siège social :

Ancienne mention : La Grand Croix – 58240 Langeron

Nouvelle mention : 214, rue Louise Michel – 58600 Garchizy

AL584117824

EUROGEST

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : les Fontaines Lavault
58140 Gacogne
RCS Nevers 527 666 200**

Aux termes du PV des Décisions de l'Associé unique du 20 septembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 242 boulevard Voltaire 75011 Paris, à compter du 1er octobre 2016.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL584117830

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nvers**

ENTREPRISE CARTERON

**SARL au capital de 8 000 €
Route de Bourgogne
58000 Saint Eloi
RCS Nevers 490 764 545**

Assemblée Générale Extraordinaire du 05/09/2016 : Augmentation de capital social

de 62 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Soixante-Dix Mille euros (70 000 €)

Pour avis

AL584117822

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

«M. Fabien François-Xavier GONTARD, exploitant agricole, né à Decize (58300), le 24 mai 1974 et Mme Nelly Cécile Yvette HENRIOT, Aide-Soignante, son épouse, née à Nevers (58000), le 31 juillet 1979, demeurant ensemble à Dornes(58390), «Le Grand Moulin»,

Mariés à Dornes (58390), le 10 septembre 2005, initialement sous le régime de la séparation de biens , suivant contrat reçu par Me Michel RODA, notaire à Lucenay les Aix, le 20 août 2005, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle sans clause d'attribution intégrale

L'acte a été reçu par Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS suppléant Me PILET, notaire à Lucenaix les Aix, le 06 Octobre 2016.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Marie-Hélène PILET, notaire à Lucenaix les Aix, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Dominique MARTIN, suppléante Me Marie-Hélène PILET»

AL584117820

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA CROIX DENIS

**EARL au capital social de 138 332,24 Euros
Siège social :Domaine de la Croix Seguin
58250 Montambert
R.C.S. Nevers 339 656 795**

Décision du : 24 septembre 2016

Ancienne mention : Durée de la société jusqu'au 30/09/2016

Nouvelle mention : Durée de la société jusqu'au 30/09/2085

Pour avis.

AL584117828

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LES VERDELETS

**Au capital social de 285 200 euros
Vauvrille - 58310 Bouhy
RCS Nevers - N° 502.883.895**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2016, il a été procédé au retrait de M. Gérard BUCHETON.

Pour avis. La gérance.

AL584117818

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

La location - gérance d'un fonds de commerce de station-service de distribution de carburants situé à : **Nevers (58000) - Relais des Ducs de Nevers - AVIA - 2 rue de Vauzelles.**

Donnée à la : **SARL PIEVIN, représentée par son gérant, Monsieur Jacques PERRIN,**

Par THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION SAS, dont le siège social est à : 7, Rue du Point du Jour - Chevigny St Sauveur BP 91 - 21803 Quétigny Cedex - RCS Dijon n° 352 860 639,

A pris fin en date du : **02 octobre 2016.**

AL584117823

➜ NON DISSOLUTION

**Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

CONTROLE TECHNIQUE DU BOURG

**SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : Les Petits Champs
Zone d'Activités
58160 Imphy
794 611 426 RCS Nevers**

Le 30 juin 2016, l'associé unique statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le gérant M. MAZIARSKI

AL584117827

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

C.R.A.

**Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 4 Rue J.F. Fremillon,
58400 Chaulgnes
Siège de liquidation : 4 rue J.F Frémillon
58400 Chaulgnes
797 780 137 RCS Nevers**

L'AGE du 27.09.2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Maud REGNIER, demeurant 25 rue des Artistes 58400 Chaulgnes

Le siège de la liquidation est fixé 4 rue J.F Fremillon, 58400 Chaulgnes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL584117561

IMPULSION

**SARL en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 49 rue des Hôtelleries
58400 La Charité sur Loire
Siège de liquidation : 11 rue de Grand Voisy
18300 Veaugues
805 024 775 RCS Nevers**

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2016, l'associé unique, après

avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation,

a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé

la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce

de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL584117817

**Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint- Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81**

SARL SERA

**SARL au capital de 10.240 Euros
Siège social : Lieudit « Les Mouroux »
7 Route de Lamenay, 58380 Lucenay Les Aix
437 705 643 RCS Nevers**

Suivant décision du 31 août 2016, l'associée unique la société EMC2 18, SAS au capital de 110.000 Euros, 8 rue Joliot-Curie, 18230 Saint Doulchard, 805 096 849 RCS Bourges, a décidé de dissoudre sans liquidation la société SARL SERA par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SARL SERA à la société EMC2 18.

Les créanciers peuvent faire opposition devant le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Radiation du RCS de Nevers.

Pour avis

Maître Pierre GUILLET

Avocat spécialement mandaté

AL584117826

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers**

MEUBLES LECREUX

**SARL au capital de 7 500 euros
avenue ndu Champ de foire
58800 Corbigny
R.C.S. Nevers 451 911 085**

Assemblée Générale Extraordinaire du 29/08/2016 :

Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité au 31/07/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Démission de Mme Annie LECREUX de son mandat de cogérante associée, au 31 Juillet 2016.

Liquidateur : M. Pierre LECREUX dt Rue d'Amont 58190 Teigny, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la

liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur Rue d'Amont 58190 Teigny.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corbigny du 29/08/2016, il a été constaté la résiliation du contrat de location gérance existant entre Monsieur Pierre LECREUX et la SARL MEUBLES LECREUX conclu le 7 Janvier 2004 et ce, à effet au 31/07/2016.

AL584117829

➜ AVIS DE CONSTITUTION

**Maître Marie CHERAMY
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 13 septembre 2016, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes:

Dénomination : LE TABERNACLE DE DIEU.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège Social : NEVERS (Nièvre), 52 rue du commandant Paul Pierre Clerc.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en numéraire :

Madame Bijou ILUNGA OSSASSE ODJOLO : 100 €

Monsieur Prosper MBENGA MBOMBA: 100 €

Madame Dannysette ILUNGA-PAUL: 100 €

Monsieur Donatien EBABI EMANA: 100 €

Madame Mamie LINA: 100 €

Madame XXX LANDU LUZOLO: 100 €

Madame Merveille EBABI: 100 €

Madame Yolanda MAVAMBO DIVENGLE: 100 €

Madame Holga ELANGA MPIA: 100 €

Monsieur Tresy MATONDO KUANZAMBI: 100 €

Gérance :

Madame Dannysette ILUNGA-PAUL, 8 rue MIRANGRON (58000) NEVERS

Monsieur Tresy MATONDO KUANZAMBI, 64 route de Marzy (58000) NEVERS.

Immatriculation : RCS de NEVERS.

Cession de parts sociales - agrément :

Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL584117501

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 30/09/2016, il a été constitué une SARL Dénomination :

DEMOISELLE LILI

Siège social : 48 Rue De La Barre 58000 Nevers

Capital : 2000 €

Objet : massage du bien être et vente de produits cosmétiques

Durée : 99 ans

Gérance : M. CHENG Xincong 5 Villa Des Pyrénées 75020 Paris

Immatriculation au RCS de Nevers

AL584117577

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Vauclaix du 26/09/2016, il a été constitué une Société Civile : Dénomination : SCI DESBRUÈRES. Capital : 500 € divisé en 100 parts de 5 €. Siège : Le Bourg 58140 Vauclaix. Objet : L'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers lui appartenant ainsi que toutes prises de participation, souscription et autres moyens touchant la valorisation de tous investissements immobiliers à l'exception de toutes opérations de nature commerciale. Durée : 99 ans. Agrément des cessions : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant les trois quarts des parts sociales (y compris celles au profit du conjoint et des héritiers en ligne directe). Suivant procès-verbal en date du 26/09/2016, M. Jean-Albert DESBRUÈRES demeurant Le Bourg 58140 Vauclaix a été nommé en qualité de gérant. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL584117578

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : ZIDAL

Capital : 1000 euros

Siège social : 10 ch. de la Beue 58640 Varennes Vauzelles

Objet: Acquisition exploitation de tous biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérant: M. YusufYildiz 10 ch. de la Beue 58640 Varennes Vauzelles

Cession libre entre associés et au profit des ascendants,descendants, et conjoint du cédant. Soumise à agrément dans les autres cas.

RCS: Nevers .

AL584117579

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins**

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seings privés en date à MARZY du 20 septembre

2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MON TAXI 58

Siège social : 14 Avenue Dufaud, 58180 Marzy

Objet social : L'activité de taxi et de transports de voyageurs à titre onéreux, la

prestation de services d'ambulance, VSL.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la

Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur William VAN DER SLEEN, demeurant 14 Avenue Dufaud

58180 Marzy, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de

Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL584117580

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NIVARA

Forme sociale : SAS

Capital social : 4 000 €

Siège social : 24, rue du 4 Septembre – 58600 Fourchambault

Objet social : Conception, fabrication, assemblage et commercialisation de matériels et logiciels, informatiques et numériques, et de tous accessoires s'y rapportant - Location de matériel informatique - Formation dans le domaine informatique

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associées

Président : Mr Emilien COURT dt à Nevers (58) – 22, Rue Marc Riquier

Immatriculation : RCS de Nevers

AL584117819

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06/10/2016, il a été constitué une SARL dénommée: KHENIFRA

Objet social : La société a pour objet le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande, autres commerces de détail en alimentation générale, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Siège social : 26 Rue des Pâtureaux 58000 Nevers

Capital : 1000 euros

Gérance : M. El Mustapha SAHALE demeurant 16 Rue Bernard Palissy 58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584117821

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ADHX ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : 321, Rue Ambroise Croizat – 58600 Garchizy ;

Objet social : Activité d'apporteur d'affaires dans le domaine de l'industrie - Conseil et élaboration de projets industriels - Recherche et développement en ingénierie industrielle - Prestations de



services dans le domaine informatique ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Gérance : Mr Thomas CROIZEAN dt à Garchizy (58) – 321, rue Ambroise Croizat ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL584117833

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 9.10.2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI RAVISY CROUBOIS.

Capital : 1000€.

Siège : 32 rue du midi, 58180 Marzy.

Objet : La société a pour objet l'achat, la transformation, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de biens immobiliers.

Durée : 99 ans. Gérance : Mme Ravisy Christine, 32 rue du midi, 58180 Marzy.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL584117834

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale – France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON :

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de SENS, curateur des successions de :

- en date du 08/08/2016, Mme ZARKA Deborah célibataire, décédée le 17/05/2015 à SENS, réf 0218007850

-en date du 19/08/2016, Mme MALEZIEUX Yvonne veuve ACCARD, décédée le 17/11/2014 à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, réf 0218008685

-en date du 31/08/2016, M. SENEKDJIAN Victor veuf, décédé le 06/11/2015 à DIJON, réf 0218008687

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de AUXERRE, curateur des successions de :

- en date du 24/08/2016 :

Mme COSSU Hélène célibataire, décédée le 14/01/2016 à THIZY, réf 0218007907

M. HEURE Serge divorcé, décédé le 20/01/2016 à HERY, réf 0218007908

M, JACQUINET Marcel célibataire, décédé le 26/01/2016 à TONNERRE, réf 0218007911

M. STEPHAN Serge veuf, décédé le 09/01/2016 à AUXERRE, réf 0218007912

Mme TIROT Odette veuve JOLY, décédée le 20/12/2011 à SAINT FARGEAU , réf 0218007913

- en date du 29/08/2016 :

Mme DUMAZEAU Monique divorcée HARDY, décédée le 04/11/2014 à AUXERRE, réf 0218008669

Mme GROSBOIS Monique veuve SADOUDI, décédée le 01/11/2015 à AUXERRE, réf 0218008670

M. VERSTRAETE Jean-Claude veuf, décédé le 18/07/2011 à SENS, réf 0218008671

Mme NAUD Liliane veuve SEBIRE, décédée le 31/01/2014 à AUXERRE, réf 0218008672

M, SANCHEZ Michel veuf, décédé le 24/04/2015 à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, réf 0218008674

M. BILY Alban célibataire, décédé le 15/01/2016 à VILLIERS SAINT BENOIT, réf 0218008677

- en date du 06/09/2016 :

Mme GROSNOM Gisèle veuve LAVEAU, décédée le 10/01/2016 à THIZY, réf 0218008690

M, GUIDON Pierre marié, décédé le 10/11/2014 à RAVIERES, réf 0218008683

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Curateur des successions de :

Mme BLANCHET Bernadette célibataire, décédée le 06/04/2013 à AUXERRE, réf le 0212005952

Mme TISSIER Jeannine veuve GOUDOUR, décédée le 24/02/2015 à CLAMECY, réf 0218002432

M. SEUVRE Jean célibataire, décédé le 19/07/2012 à AUXERRE, réf 0212007524

Mme PREVOST Josiane célibataire, décédée le 07/07/2010 à MIGENNES, réf 0212005836

Mme MESNIL Réjane ép. POHU, décédée le 16/07/2012 à SAINT FARGEAU, réf 0212006000

M. GOBEROT Gérard divorcé, décédé le 01/05/2014 à MONTBARD, réf 0212007033

M. ESCLAVY Roger veuf, décédé le 13/11/2012 à AUXERRE, réf 0212006362

M. DUBOIS André célibataire, décédé le 26/11/2013 à AUXERRE, réf 0212006992

Mme DROUHIN Micheline veuve MAUDUIT, décédée le 13/08/2012 à TONNERRE, réf 0212005896

MME DELAPORTE Marcelline veuve DESPLANQUES, décédée le 01/03/2013 à AUXERRE, réf 0212006150

Mme DANGUY Marie-Jeanne veuve CAQUARD, décédée le 26/08/2013 à NOYERS, réf 0212006378

Mme BOURGEOIS Héliane célibataire, décédée le 09/01/2014 à AVALLON, réf 0212006551

Mme BONILLO Ginette veuve DENIAUD, décédée le 07/10/2012 à CHABLIS, réf 0212007264

déposera les comptes rendus des successions au tribunal de grande instance d'AUXERRE le 08/11/2016

Curateur des successions de :

M. VANCRAENENBROECK Jacques, décédé le 26/04/2014 à MIGENNES, réf 0218000568

Mme BERENICE Marie-Flore, décédée le 23/11/2014 à DIJON, réf 0218000484

M, LEMERLE Edouard, décédé le 19/03/2008 à JOIGNY, réf 0218000965

M. BENAOUAG Serge veuf, décédé le 11/03/2015 à JOIGNY, réf 0212007322

déposera les comptes rendus des successions au tribunal de grande instance de SENS le 08/11/2016

AL894117808

➜ NOMINATION

JEANDOT

SAS au capital de 56.290 €
Siège social
3 Rue des Prés Sergents
89300 Joigny
317.944.544 RCS Sens

L'associée unique par décision du 30/06/16 a nommé à compter du même jour :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : ARC CECCA FINANCES, 21 Rue Georges Derrien, 71100 Chalon sur Saône, en remplacement d'AUDIT CENTRE FRANCE dont le mandat arrivé à expiration n'a pas été renouvelé,

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Pascale L'HOSTIS, 25-27 Rue de La Ferté, 71150 Chagny, en remplacement d'ETC AUDIT dont le mandat arrivé à expiration n'a pas été renouvelé.

RCS Sens

AL894117650

CLAUDE MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social :
ZA 22 Route Départementale 606
89270 Arcy Sur Cure
340 321 132 RCS Auxerre

Décisions de l'actionnaire unique en date du 22 septembre 2016 :

- Démission de Monsieur Claude MOISAND de ses fonctions de Directeur Général de la société, non remplacé, avec effet au 16 septembre 2016,

- Nomination de Monsieur Claude MOISAND, demeurant 8 Clos du Charron – 21270 Binges, en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur François NOEL, démissionnaire, avec effet à compter du 16 septembre 2016.

Anciennes mentions :

Président :

Monsieur François NOEL

Directeur Général :

Monsieur Claude MOISAND

Nouvelles mentions :

Président :

Monsieur Claude MOISAND

Pour avis,

Le Président.

AL894117840

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ELSA ELECTRONIQUE SERVICE ACHAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 9 rue de la Plage
Les Forestières du Lac
89140 Vinneuf
500 539 119 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 3 octobre 2016, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 9 rue de la Plage Les Forestières du Lac – 89140 Vinneuf au 2 bis rue Léon Blum – 91120 Palaiseau à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Évry.

Pour avis

La Gérance.

AL894117810

SCI C2J IMMO

S.C.I au capital de 137 200 €
Siège social: 9 Rue Des Ramoneds
89 140 Evry

Suivant procès verbal du 20 septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :

- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 27 ter des Moulins 89100 Sens

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens.

Le Représentant Légal

AL894117812

SARL ANNECY AUTONOMIE

Le 21.9.2016, les associés de la SARL ANNECY AUTONOMIE, au capital de 1.000 €, siège social à Nitry (89) 12, voie des Préaux, 821 300 936 RCS Auxerre, a transféré le siège social à Annecy (Haute-Savoie) 6, rue Jean-Louis Grivaz à compter du 21.9.2016.

Ancienne mention publiée : siège social : Nitry (89) 12, voie des Préaux ;

Nouvelle mention : siège social : Annecy (Haute-Savoie) 6, rue Jean-Louis Grivaz.

Le Gérant de la société est M. JP HUET demeurant à Lévis (89) 7, lieudit La Bruere. La société sera désormais immatriculée au RCS d'Annecy.

AL894117816

SCI «CASA-NOVA»

SCI au capital de 762,25 Euros
63rue de la République
89100 Sens
422230649 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 55 55 quai des Sablons, 89100 sensà compter du 07/10/2016.

Gérance : Madame CORINNE MARTINI, demeurant 55 quai des Sablons, 89100 Sens

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL894117826

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

BATTISTEL STÉPHANE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 rue de l'Europe
ZA 89100 Maillot
En cours de transfert à Sens (89)
8 rue St Paul
493 340 798 RCS Sens

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 13 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BATTISTEL Stéphane a décidé de transférer le siège social de Maillot(89100) ZA - 13 rue de l'Europe, à Sens (89100) 8 rue Saint Paul à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL894117839

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

T.R.E.E. ENERGIE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 3 rue de la Barrière
89160 Fulvy
R.C.S : Auxerre 820 555 738

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30 septembre 2016, le capital social a été augmenté de 99 000 € pour être porté à 100 000 € par incorporation de réserves.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

• Ancienne mention : Capital : 1 000 €

• Nouvelle mention : Capital : 100 000 €

Mention sera faite au RCS /Auxerre

Pour avis,

AL894117813

ROMABELLE

SAS
au capital de 688.224 €
Siège social :
6 et 10 avenue Jean Jaurès Lieudit les Ecoles
89400 Migennes
424 314 029 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal des décisions en date du 16/06/2016, l'associé unique a:

- statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

- décidé de réduire le capital de 468.224 € pour le ramener de 688.224 € à 220.000 €. En conséquence les capitaux prtopres se trouvent reconstitués. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au registre du Commerce de Sens.

Pour avis

AL894117823

SAS B3CVW

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
porté à 549 000 euros
Siège social : 75 Route de Toussac
89290 Champs Sur Yonne
820 795 698 RCS Auxerre

Avis d'augmentation de capital

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Septembre 2016 que le capital social a été augmenté de 548 500 euros par voie d'apport en nature.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent quarante neuf mille euros (549 000 euros).

Pour Avis, le Président.

AL894117827

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

EUROHABITAT

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
réduit à 8 000 euros
Siège social : 179 avenue de Sénigallia
89100 Sens
61 830 RCS Sens

Capital social

Il résulte :- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre2016,- des procès-verbaux des décisions du Président du 30 septembre 2016et du 7 octobre 2016, que le capital social a été réduit d'un montant de 12000 euros par voie de rachat et d'annulation de 300 actions. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros).

Pour avis, le Président.

AL894117848

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 893917769 parue le 30/09/2016 concernant la SASU B.M METALLERIE, il convenait de lire :

- Par assp du **27/09/2016**
- Dénomination : **SASU** B.M METALLERIE
- Objet : **travail de tous types de métaux et alliages**
- Immatriculation : RCS de **Sens**

AL894117822

Rectificatif à l'annonce du30/09/2016 pour Sarl Mfcc, il fallaitlire: La clôture de liquidation est prononcée à compter du 13/02/2014.

AL894117825

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Palais de justice de Meaux
Jeudi 1er décembre 2016 à 10 heures

Maison et parcelle de terre
Commune de VENIZY (89210)

60 Rue des Forges

Cadastrés section AH n° 133 et 134 pour 10 ares et 31 centiares

Et AH n° 129 pour 1 are et 97 centiares

DPE : consommation non exploitable – Surface : 97,25 m²

Mise à prix :

30 000 € avec baisse de moitié en l'absence d'enchère

Visite

Le mardi 22 novembre 2016 de 14 h à 15 h

Renseignements auprès de :

SCP Eric MORIN – Corinne PERRAULT & Associés

Société d'Avocats

55 rue Aristide Briand 77100 Meaux

Tél.01.60.25.25.56

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Meaux

où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Internet : www.licitor.com

AL894117821

➜ MODIFICATION DE STATUTS

C.G. LOISIRS

L'AGE du 1/9/2016 des associés de la C.G. LOISIRS, capital 10.000 €, siège social à AUXERRE (Yonne) 60 rue Guynemer, 810 479 840 RCS Auxerre, a étendu l'objet social.

Ancienne mention publiée : Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger toutes activités de loisirs et de jeux, notamment jeux de laser ; L'organisation de toutes réunions, manifestations, séminaires de quelque nature que ce soit, publics ou privés ; La location de salle, la prestation de services, la vente à emporter.

Nouvelle mention: Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger toutes activités de loisirs et de jeux, notamment jeux de laser ; L'organisation de toutes réunions, manifestations, séminaires de quelque nature que ce soit, publics ou privés ; La location de salle, la prestation de services, la vente à emporter, la vente de boissons sur place.

AL894117837

ZAIDENNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 124.576 Euros
Siège social : Route des Bedets
89690 Chéroy
529 129 330 RCS Sens

Aux termes d'une délibération du 17 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la société ZAIDENNE a décidé de nommer Madame Bénédicte BUSSIERE domiciliée 7, rue de l'Yvette – 75016 Paris en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur ; le commissaire aux comptes suppléant étant devenu automatiquement commissaire aux comptes titulaire suite au décès de Monsieur André BUSSIERE.

Pour avis

Le Président

AL894117841

NICELA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 52.500 Euros
Siège social : Route des Bedets
89690 Chéroy
388 059 958 RCS Sens

Aux termes d'une délibération du 17 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associées de la société NICELA a décidé de nommer Madame Bénédicte BUSSIERE domiciliée 7, rue de l'Yvette – 75016 Paris en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur ; le commissaire aux comptes suppléant étant devenu automatiquement commissaire aux comptes titulaire suite au décès de Monsieur André BUSSIERE.

Pour avis

Le Président

AL894117830

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI CCAL

Aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI CCAL au capital de 1000 euros dont le siège est 47 Rue de la Procession 89250 Gurgy, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 531496214 a pris acte de la démission de Mme. Amandine LANG de ses fonctions de cogérante à compter du 5 septembre 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence et la mention des noms des gérants a été supprimée.

Pour avis

La Gérance

AL894117656

SCEA REBOURS

Société civile
au capital de 190 500,00 euros
Siège social : 8 rue du Commerce
89310 Nitry
819 249 962 Rcs Auxerre

L'assemblée générale du 31 août 2016 a pris acte de la démission de M. Francis Rebours de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Michelle Leblanc épouse Rebours, demeurant à Nitry (Yonne), 8 rue du commerce, auxdites fonctions à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

AL894117781

VARAX TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 14 000 euros
Siège social : rue du petit Coudroy
89370 Champigny sur Yonne
R.C.S. Sens n° 493 893 424

Au terme d'une AGO du 01/09/2016, il a été acté la démission de la gérante Mme. Corinne Lamore et procédé à son remplacement par la nomination de M. Vasco Gonçalves Baptista né le 05-11-1975 à Porto Massarelos (Portugal), de nationalité portugaise et domicilié 52, avenue d'Ormesson à Saint Pierre Les Nemours (77140), à effet immédiat.

Mention sera faiteau RCS de Sens.

AL894117803

➜ NON DISSOLUTION

FREDERIC SERVICES

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 7 650,00 euros
Siège social
10 rue Abel Minard - La Fourchotte
89400 Brion
434 879 961 Rcs Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL894117708

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DES TROIS COMMUNES

Société en liquidation
N° d'agrément 89-445
N° HCCA 26268
N° RCS 348 815 465
Siège social : 11 promenade du Sud
89510 Véron

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 10 octobre 2016 sur convocation des liquidateurs M. Pierre Dechambre demeurant à Véron et M. Claude Jouan demeurant à Villeneuve-sur-Yonne.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL894116661

SARL FRANCK PETIT

L'AGO du 16.6.2016 des associés de la SARL en liquidation FRANCK PETIT au capital de 5.000 € ayant son siège social à Mont Saint Sulpice (89) 3 rue du Trier et le siège de la liquidation à Mont Saint Sulpice(89) 3 rue du Trier, 533 383 865 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.6.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL894117564

AD'VISE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 7.500 €
Siège social :
13 rue de l'Eglise
89190 Courgenay
514 409 481 R.C.S. Sens

Aux termes du PV du 27 septembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société. M. Bernard du Caurroy demeurant au 13 rue de l'église 89190 Courgenay est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au 13 rue de l'église 89190 Courgenay. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registe du commerce et des sociétés de Sens

AL894117814

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SARL GUENEAU FRERES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 26 rue de Paris, 89200 Avallon
Siège de liquidation :
1 rue de la Mare Chassigny
89200 Avallon
RCS Auxerre 350 172 433

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 octobre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe GUENEAU, demeurant 1 rue de la Mare - Chassigny 89200 Avallon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue de la Mare - Chassigny 89200 Avallon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894117815

IB

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 75 000 euros
Siège social : 14 place des Fontaines
89600 Saint-Florentin (Yonne)
450 573 266 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

D'un procès-verbal du 16 septembre2016,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à capital variable **CENTRE EQUESTRE DE CHEMILLY SUR SEREIN** rue du Pont 89800 Chemilly-sur-Serein (centre équestre). RCS Auxerre 413512682. CIP 3878. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894117828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **LE WHY** 1 allée des Frères Lumière 89000 Auxerre (Café, bar). RCS Auxerre 753298199. CIP 3877. Administrateur : SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ 24 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894117829

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS LA BOUTIQUE DU CAMPING CAR** Aéroport Auxerre Branches 89380 APPOIGNY (Commerce d'accessoire, pièces destinés aux camping-car). RCS Auxerre 802372771. CIP 3879. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894117827

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Guillaume DUPONT** Rue de l'Ecole 89440 JOUX LA VILLE (électricité). RCS Auxerre 501719165. CIP 3831. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY

AL894117830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LE PETIT PRINCE** 6 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE (restaurant et acquisition immobilière). RCS Auxerre 523920676. CIP 3838. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894117831

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 arrêtant le plan de redressement sur dix ans de la **Sàrl HMD** 55 avenue Félix Faure 69003 LYON (travail temporaire). RCS Auxerre 483247334. CIP 3676. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ 24 rue d'Egleny 89000 AUXERRE

AL894117832

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl HOSTELLERIE DU CENTRE** 34 grande rue 89160 Ancy le Franc. RCS Auxerre 797574670. CIP 3703.

AL894117833

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL LA ROTISSOIRE D'AUXERRE** 42, rue de Paris et 1 et 3 rue d'Orbandelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 802520742. CIP 3731.

AL894117834

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MARL** 3 avenue du 19 Mars 1962 89600 Vergigny. RCS Auxerre 521487397. CIP 3659.

AL894117835

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Sandrine Nicole NAULT** 9 place Victor Gat 21330 LAIGNES. RCS Auxerre 790021570. CIP 3721.

AL894117836

il résulte que :- L'assemblée générale des associés du 16 septembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOBIN liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL894117818

NFN

Enseigne « LE BOUDDHA »
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 €
Siège Social : 9, avenue Georges Pompidou
89100 Sens
793 178 005 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/09/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Hoang Tam NGUYEN pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 9 Avenue Georges Pompidou à Sens (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894117820

VEGETAL BEAUTY

SARL au capital de 7500,00 Euros
16 grande rue Aristide Briand,
89200 Avallon
534639182 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 15/09/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Madame cecile champy, 22B rue des métiers, 89660 Montillot et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame cecile champy.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL894117846

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 4 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : L'achat, la vente, la dégustation et le négoce de vins et spiritueux, produits alimentaires et accessoires conditionnés, à l'import comme à l'export et tant à distance que sur place…

Dénomination : Maison H.B.

Siège Social : 9 chemin du Moulin – La Guette – 89570 Sormery

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital Social : 30.000 €

Président : Madame Elisabeth Dias Moura demeurant 69, rue de la République – 92800 Puteaux.

Cession d'actions: Les cessions d'actions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées au profit d'un tiers à la société (y compris héritiers ou conjoints) qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux Assemblées: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Droit de Vote: Chaque action donne droit à une voix.

La présente société sera immatriculée au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis.

AL894117811

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : JACQUOT JULIEN

Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : 1 rue du Château - 89 300 Looze

Objet social : Entretien, aménagement et création de parcs et jardins, élagage, maçonnerie paysagère, clôture, ramassage de déchets verts.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Julien JACQUOT - 1 rue du Château - 89 300 Looze

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Sens

AL894117819

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé en date à Dracy du 5 octobre 2016, a été constitué la SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE «Atelier d'encadrement Armelle SABATIER» dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : toutes activités relatives à l'encadrement d'Art, réalisation, restauration, conseil, vente (de réalisation ou de matériel), formation.

Dénomination : «Atelier d'encadrement Armelle SABATIER»

Siège social : Dracy (89130), Les Genièvres .

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR), apport en numéraire entièrement libéré

Cession des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PREMIER NOVEMBRE et se termine le TRENTE ET UN OCTOBRE de chaque année.

Président et associé unique: Madame Armelle SABATIER, née WALRAVENS

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

AL894117824

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1er octobre 2016, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : SWIFT EUROPE.

Siège : 10 Promenade de l'Ouest , 89510 Véron.

Objet : Détention et utilisation de tous types de biens meubles.

Durée : 99 ans.

Capital : 50 Euros.

: - Gillian BUBB, demeurant 310 - 1424 Walnut street, V6J 3R3, Vancouver BC (Canada), - Christopher KUBINSKI, demeurant 310 - 1424 Walnut Street , V6J 3R3, Vancouver BC (Canada),

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL894117843

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____



DORDOGNE (24)

Paroles de jeunes



Adrian Faure n'est pas encore installé, mais il est en bonne voie. Longtemps il s'est rêvé agriculteur avant de découvrir en stage le métier de boulanger-pâtissier. Après son CAP de pâtissier, Adrian va passer celui de boulanger pour avoir plusieurs cordes à son arc. Et peut-être devenir un jour son propre patron, à la campagne bien sûr car il n'exclut pas de cumuler un jour une boulangerie et… une ferme.

Adrian met la main à la pâte

À 19 ans, Adrian sait qu'il sera un jour son propre patron. Pas tout de suite, car dans la boulangerie-pâtisserie, il faut avoir fait ses preuves avant de s'installer dans ses murs. Mais il se voit bien dans six ou sept ans, chez lui, dans son propre fournil, *« avec une vendeuse au moins car j'aime bien le travail d'équipe. »* Et surtout à la campagne.

Aujourd'hui, c'est à Périgueux, sur le très passant boulevard du Petit Change, qu'il exerce son talent. Apprenti en boulangerie, Adrian Faure passe une semaine par mois au CFA de Boulazac. Le reste du temps, il travaille dans l'entreprise du Fournil du Petit Change, avec deux autres salariés.

Tôt le matin, Adrian met la main à la pâte, au propre comme au figuré. Un travail intense dont il ne se lasse pas. *« Quand j'arrive à 6 heures, les pétrins sont déjà lancés. Ce qui est bien dans ce boulot, c'est que je touche à tout, je façonne, précuit, cuit. Ce n'est jamais pareil d'un jour sur l'autre. »*

Baguettes, pains spéciaux, aux céréales… les volumes, les façons, et même le comportement de la pâte peuvent varier en fonction des saisons, des jours de la semaine, de la température extérieure… Pas de routine dans ce métier qui demande d'être rigoureux et précis. Pas de quoi faire peur à ce jeune boulanger qui se donne à fond jusqu'au nettoyage de ses outils, une étape incontournable. Et, après 6 heures de boulot intense, ciao la compagnie, Adrian repart chez lui faire la sieste ou, si c'est le bon moment, il va chez ses parents, à Rouffignac-Saint-Cernin, faire les foins.

Agriculteur de cœur, pâtissier par choix

Adrian Faure a découvert les joies de la boulange et surtout celles de la pâtisserie, qui autorisent de laisser libre cours à sa créativité, lors d'un stage. *« J'étais au collège de Thenon, je m'ennuyais à l'école, je voulais m'installer sur la ferme de mon père, mais les difficultés de l'élevage me faisaient hésiter. Quand j'ai fait mon stage de 3e chez un boulanger, j'ai su que ça me plaisait aussi et je suis parti là-dedans. »*



Tôt le matin, le jeune apprenti sort les baguettes juste cuites du four, avant d'enfourner la pâte qu'il vient de façonner. Un travail odorant…

Alors, même si Adrian garde le goût du travail sur la ferme paternelle, il se décide pour la pâtisserie et découvre un monde… passionnant. *« Un simple éclair, tu peux le revisiter à ta façon et en faire quelque chose de complètement nouveau qui va surprendre ceux qui vont le manger. »* Car c'est le plaisir des gens qui est valorisant dans ce métier. *« Quand tu vois comment les gens dévorent des yeux la vitrine d'un pâtissier, tu comprends tout de suite ce qui se passe dans leur tête. »* Alors, Adrian sera marchand de bonheur, il aura un jour son lieu à lui, quelque part à la campagne, où il pourra réinventer les pâtisseries basiques et aussi… être agriculteur.

On n'est pas sérieux quand on a 19 ans ? Mais que si, car Adrian a de la suite dans les idées. Avec son énergie et son goût du travail bien fait, il pense qu'il sera capable de cumuler un jour ses deux passions : boulanger la nuit, agriculteur le jour. Et pourquoi pas réunir les deux en devenant paysan-boulanger ? *« Non je le sens pas, ça fait un peu métier à l'ancienne, moi j'aime bien des machines rutilantes et tout ce qui est moderne. »*

Les équipements du boulanger Adrian seront donc modernes et rutilants, mais ses méthodes resteront traditionnelles car, lui, ce qu'il aime avant tout, c'est le contact avec la matière première. Tout ce qui est fabrication, quand il faut mettre la main à la pâte justement. Il adore aussi ce qui est compliqué, les gâteaux de haute volée – Ah ! Les pièces montées qui sont un monument d'équilibre – et les prouesses techniques comme le sucre tiré : *« du caramel chauffé à 130 °C auquel on peut donner des formes incroyables ! »*

Et est-ce que le jeune pâtissier boulanger est un gourmet ? *« Oui j'aime tout manger, le salé, le sucré, sans préférence. Mais souvent, je saute le dessert parce que, quand on est trop resté dans les odeurs de pâtisseries, on ne peut plus en manger. »*

Ni en cuisiner d'ailleurs. Dommage pour ses proches, mais Adrian se met rarement aux fourneaux : ça, c'est son domaine professionnel. Exceptionnellement une petite pâtisserie, quand on le lui demande gentiment. Bref, en dehors de la boulangerie, Adrian est un jeune de 19 ans comme les autres qui écoute de la musique à fond sur son smartphone et passe de bons moments avec les copains. À cette exception près qu'il sera debout, dans le fournil, le lendemain à 6 heures du mat, à l'heure où d'autres se couchent.

Nelly Fray

> *« Un simple éclair, tu peux le revisiter à ta façon et en faire quelque chose de complètement nouveau. »*

J'aime

- La musique, je l'écoute à fond en travaillant.
- La matière à partir de laquelle on peut donner toutes les formes au pain. C'est beau à faire.
- La nature.

Je n'aime pas

- L'anglais que je dois étudier parmi les matières générales quand je suis au CFA de Boulazac.
- Le travail mécanique, routinier.

L'entreprise

- Le Fournil du Petit Change à Périgueux compte 2 salariés à la fabrication-cuisson, 2 vendeuses + 1 apprenti (Adrian)
- Spécialités : toutes sortes de pains, pâtisseries, restauration rapide, salon de thé.

Comme chaque année, le mois d'octobre est synonyme de récolte de la betterave sucrière dans l'Hexagone. Tour d'horizon de la nouvelle campagne et de la situation mondiale.

Surface betteravière en hausse, production maintenue

Il en est ainsi depuis fort longtemps déjà et 2016 s'enracine dans ce vieux dicton qui dit que « À la Saint Luc, la betterave devient sucre ». Ce mardi 18 octobre est le jour de ce saint évangéliste et apôtre et par ailleurs saint patron des médecins et des services de santé, mais aussi des artistes peintres et sculpteurs.
Cette date du 18 octobre marque aussi l'apogée de la campagne betteravière qui a démarré au cours de la deuxième quinzaine de septembre et va durer en moyenne une centaine de jours.


RÉUSSIR/GUTNER ARCHIVES

ANNÉE CHAHUTÉE

Si les semis précoces ont été effectués dans de bonnes conditions et avaient permis d'imaginer un bon potentiel de récolte, les fortes pluies du printemps et un ensoleillement très inférieur à la normale ont entraîné un retard de végétation important. Puis l'ensoleillement de l'été n'a pas été suffisant dans toutes les régions pour rattraper le retard et on note une grande hétérogénéité d'un département à l'autre.
Du coup, le rendement devrait se situer assez proche de la moyenne des cinq dernières années, grâce notamment à la productivité de la betterave qui ne cesse de s'accroître. « *Elle a pu bénéficier des progrès en matière d'agronomie et de génétique et elle a pu s'appuyer sur les grandes compétences des planteurs et des industriels qui ont permis un doublement des rendements en cinquante ans, avec une forte diminution des intrants* » selon le Cedus.
Pour FrancegriMer, qui a publié un bulletin sur la filière le 27 septembre et sous réserve des conséquences des récents épisodes climatiques encore difficiles à pleinement évaluer, la production française disponible pour 2016 serait de l'ordre de 4,9 millions de tonnes (+ 0,1 Mt). Cette progression est permise par une augmentation des surfaces de 4,7 % mais les rendements seront sans doute en-deçà de la moyenne quinquennale.

CÔTÉ MONDE

Le marché demeure toujours déficitaire en 2016/17 et les prix du sucre ont doublé depuis août 2015. En fait, l'été 2016 a vu se confirmer la forte hausse des marchés sucriers amorcée en début de campagne 2015/16. Les instituts de prévision s'accordent sur un déficit mondial important en 2015/16 comme en 2016/17. Au niveau des marchés, ces estimations se traduisent par un puissant mouvement haussier.
Le prix « spot » du sucre brut à New York le 21 septembre 2016 avait ainsi progressé de 112 % en 13 mois.
Cette évolution est solidement alimentée par une baisse de la production en Chine et de mauvaises perspectives en Inde et en Thaïlande, respectivement second et troisième producteurs mondiaux de sucre. La récolte record attendue au Brésil ne parvient pas à contrebalancer ces anticipations haussières, qui sont également confortées par le redressement du real brésilien et la stabilisation politique du pays.
Dans l'Union européenne, on enregistre des surfaces cultivées en hausse de 7,5 % de pour la récolte 2016. Ainsi, la production européenne de sucre disponible pour la dernière campagne sous régime de quotas pourrait s'inscrire en progression sensible à 17,3 millions de tonnes d'après les dernières estimations (14,9 Mt en 2015). « *Toutefois les incertitudes sur les rendements consécutives aux épisodes d'inondations suivis de sécheresse, notamment en France, pourraient encore obérer ces estimations.* »
En ce qui concerne les disponibilités, la campagne 2015/16 a bénéficié d'un report 2014/15 élevé (2,7 Mt). Parallèlement, un moindre niveau d'importations des pays Asie-Caraïbes-Pacifique (ACP), du fait de la baisse de production liée à la sécheresse en Afrique australe, a pu être compensé par des importations accrues du Brésil en 2015/16, ce qui a contribué à l'équilibre du marché européen et à couvrir les besoins du marché intérieur ont noté les spécialistes de FranceAgriMer.

THIERRY MICHEL

Filière sucrière ultramarine

La France souhaite pérenniser l'économie sucrière ultramarine notamment en développant les signes de différenciation des produits et au travers de la valorisation des coproduits issus de la canne.

AGENDA

Les professionnels de la betterave se rencontreront les 26 et 27 octobre lors de Betteravenir à Moyvilliers dans l'Oise. Les planteurs de la CGB tiendront leur assemblée générale à Paris le 6 décembre. Il sera question de sucre, avec le Cedus, aux salons du chocolat de Paris-Porte de Versailles (du 28 octobre au 1er novembre) et de Vannes (du 11 au 13 novembre) et à Angoulême lors des Gastronomades (25 au 27 novembre). D'ici la fin de l'année, deux colloques aborderont les questions de santé liées au sucre:



RÉUSSIR/MARIE-ANNICK CARRÉ

le 22 novembre se tiendra « Tais-toi et mange » organisé par l'Ocha (Cniel) et du 24 au 26 novembre aura lieu « Le poids des régimes » du Groupe de réflexion dur l'obésité et le surpoids, tous deux à Paris. Les journées francophones de la nutrition auront lieu à Montpellier, du 30 novembre au 2 décembre.

TERRITOIRES

Nouvelles régions, nouvelles donnes de production

Sur les 390 000 hectares (chiffre arrondi), les régions Hauts de France et Grand Est prédominent largement. À elle seule, la région Hauts de France représente la moitié de la production de betteraves en France. Avec 10 sucreries, la région Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais - Picardie) dispose de 185 000 hectares cultivés en betteraves à sucre. Viennent ensuite le Grand Est (Champagne Ardenne - Alsace) avec 95 000 hectares et 5 sucreries et l'Île-de-France avec 42 000 hectares et 2 sucreries. La Normandie compte 3 sucreries pour une surface emblavée de 31 000 hectares et le Centre 4 sucreries pour 30 000 hectares semés. Auvergne - Rhône Alpes (Puy de Dôme/Allier) dispose de 5 000 hectares et d'une sucrerie, la Bourgogne (Yonne) de 1 300 hectares et les Pays de Loire (Sarthe) de 500.

